



HAL
open science

Être architecte en CAUE

G rard Ringon, Fran oise Gaudibert

► **To cite this version:**

G rard Ringon, Fran oise Gaudibert.  tre architecte en CAUE. [Rapport de recherche] 0843/93, Groupe de recherche sciences sociales et architecture; Ecole Nationale Sup rieure d'Architecture de Toulouse; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1993. hal-03096617

HAL Id: hal-03096617

<https://hal.science/hal-03096617>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.

GROUPE DE RECHERCHE SCIENCES SOCIALES ET ARCHITECTURE

ECOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Sous-Direction des Enseignements et des Professions

Bureau de la

ETRE ARCHITECTE EN CAUE

Lettre de Commande n° 82446 du 14 décembre 1990

"Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs".

Gérard RINGON - Françoise GAUDIBERT
Enseignants-Chercheurs

Avril 1993

GROUPE DE RECHERCHE SCIENCES SOCIALES ET ARCHITECTURE

ECOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer,

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme,

Sous-Direction des Enseignements et des Professions,

Bureau de la Recherche Architecturale

ETRE ARCHITECTE EN CAUE

Lettre de Commande n° 82446 du 14 décembre 1990

"Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche s'engagent que leurs auteurs".

Gérard RINGON - Françoise GAUDIBERT
Enseignants-Chercheurs

Avril 1993

Note préliminaire :

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer,
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme,
Sous-Direction des Enseignements et des Professions,
Bureau de la Recherche Architecturale.

Lettre de Commande n° 82446 du 14 décembre 1990

"Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs".

INTRODUCTION

1 - Questions sur l'architecture et le métier d'architecte autour de la création des CAUE

Note préliminaire :

Pour respecter l'anonymat des personnes rencontrées au cours des entretiens, les noms et prénoms ont été modifiés. Cependant, nous avons tenu à indiquer ouvertement les départements où se trouvent les CAUE sur lesquels a porté notre recherche ce qui, certes, peut faciliter l'identification des personnes. Mais c'était une façon de marquer notre reconnaissance aux équipes et aux directeurs qui ont accepté de nous recevoir et de nous consacrer une part de leur temps ; il nous paraît, par ailleurs, important de spécifier les lieux où se déroulent certaines des actions mentionnées dans notre recherche.

Nous pensons cependant que la manière dont sont ici rapportés les propos de nos interlocuteurs, correspond aux exigences déontologiques d'un travail de recherche.

(1) C'est "la loi sur l'architecture" en date du 5 janvier 1977 qui institue les CAUE en donnant aux départements la possibilité de créer ces associations où sont "appelés à collaborer les représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées".

I N T R O D U C T I O N

1 - Questions sur l'architecture et le métier d'architecte autour de la création des CAUE

La mise en place à partir de 1977 des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, les CAUE, appartient aux changements qu'a connu le champ de l'architecture au cours des deux dernières décennies. (1) Ces associations qui se créent rapidement dans la plupart des départements français ont été précédées par quelques expériences pionnières lancées au début des années 70 ; elles mettent en place le conseil auprès des particuliers et des collectivités locales au moyen de divers dispositifs de formation et d'information. Les enjeux institutionnels mobilisés autour du développement de ce conseil sont multiples ; en effet, ce conseil représente une innovation qui élargit le champ d'intervention des architectes à des groupes sociaux et des individus largement ignorés d'eux jusque là.

Les CAUE s'ouvrent à un autre public qui ignore presque tout de "*l'architecture savante*" et de ses enjeux, et auprès duquel ils entendent développer le conseil et l'éveil à la culture architecturale, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes théoriques et pratiques comme nous le verrons. Du point de vue des architectes qui vont entrer dans les CAUE et y travailler, la nouveauté consiste à s'orienter vers cette nouvelle pratique du conseil, différente de celle de la maîtrise d'oeuvre. A divers moments de leur histoire et actuellement encore, les architectes ont pu être appelés pour des missions de conseils et des expertises diverses qui n'aboutissaient pas à un travail de maîtrise d'oeuvre, mais ces modes d'intervention n'ont jamais eu l'ampleur et la continuité de ce qui est proposé à l'action des CAUE.

(1) C'est "*la loi sur l'architecture*" en date du 3 janvier 1977 qui institue les CAUE en donnant aux départements la possibilité de créer ces associations où sont "*appelés à collaborer les représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées*"...

La création des CAUE entre, nous semble-t-il, dans ce processus général que B. Haumont a appelé la socialisation de l'architecture (1). Cette socialisation peut être entendue de deux façons : les enjeux et les intérêts autour de l'architecture s'élargissent à des secteurs de la société qu'ils ne concernaient pas jusque là ; la notion même d'architecture prend un sens plus large : au processus par lequel est conçu et construit un édifice, s'ajoutent d'autres notions qui en deviennent indissociables, comme par exemple, celle de ville et d'espace urbain, celle de patrimoine, celle de paysage. Deuxième sens que recouvre cette expression : les pratiques du métier d'architecte se modifient, et à la figure de l'architecte qui a la maîtrise complète de l'oeuvre se substituent des modes d'intervention où se produisent des processus de spécialisation, de redéfinition, et d'élargissement des tâches et des missions des architectes ; ceci les amène à de nouveaux modes d'insertion et de coopération dans le processus de production de l'espace et de l'architecture, qui peuvent s'accorder avec la maintien du statut libéral, mais être aussi marqués par une importance croissante du salariat (2). Ces changements qui se produisent dans le contexte d'une croissance rapide du nombre d'architectes issue de la réforme de l'enseignement en 1968, conduisent B. Haumont à parler non plus d'un métier d'architecte, mais de "*métiers de l'architecture*". Les débats autour de ces changements comporte des enjeux pratiques tournant autour de l'insertion professionnelle des jeunes architectes et des possibilités nouvelles qui s'offrent à eux. Mais les enjeux théoriques sont aussi importants car c'est l'image du métier et de son unité qui est concernée.

Notre interrogation sur les architectes travaillant en CAUE prend place dans un ensemble de recherches qui depuis vingt ans ont abordé de divers points de vue ces transformations des pratiques du métier d'architecte (3).

(1) voir notamment B. Haumont : *Figures salariales et socialisation de l'architecture*. Editions In Extenso. 1985.

(2) Dans une recherche publiée voici vingt ans, Raymonde Moulin montrait déjà l'importance des changements que connaissait le métier d'architecte ; elle permet ainsi de relativiser les points de vue qui tendraient à faire croire que les questions concernant ce métier datent de ces dernières vingt années. R. Moulin et alii : *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*". Coll. Archives des sciences sociales. Ed. Calmann-Lévy. 1973.

(3) Nous pensons notamment aux recherches de B. Haumont, déjà cité, de J. Allégret et de leur équipe du GRESA. Citons en particulier l'étude de J. Allégret portant sur les architectes travaillant dans les services communaux : *Les Communaux - les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales*" Editions In Extenso. 1985.

En s'appuyant sur les réflexions générales qui précèdent, notre recherche s'est constituée à partir d'un ensemble de questions qui concernent la pratique du métier d'architecte en CAUE : Par quel trajet de formation et d'insertion professionnelle entre-t-on dans cette pratique ? En quoi consiste le travail en CAUE ? Quelles missions le constituent, et sur quelles compétences se fonde-t-il ? Quelles représentations ont les architectes des CAUE de cette pratique du métier en elle-même et en relation avec les autres pratiques ?

2 - Questions de méthode : le choix des CAUE

Précisons bien que la démarche de notre recherche ne consistait pas à étudier des CAUE en tant que structure, mais des architectes pratiquant leur métier dans ce cadre institutionnel. Nous aurions pu constituer une sorte d'échantillon d'architectes travaillant dans un grand nombre de CAUE, mais nous avons fait un autre choix : celui de concentrer notre recherche sur quelques CAUE et d'y rencontrer pour un entretien tous les architectes qui y travaillent.

La connaissance approfondie des CAUE retenus devait ainsi permettre de comprendre d'autant mieux les spécificités de ceux qui y travaillent, avec leur parcours professionnel propre et leur mode d'insertion particulier dans ce travail. Nous avons retenus cinq CAUE du sud de la France en nous appuyant sur divers critères concernant à la fois les départements (dominante rurale, présence d'une grande ville) et ce que nous pouvions savoir des CAUE (leur ancienneté, des particularités institutionnelles les liant au département, des spécificités dans le statut des architectes embauchés) (1). Finalement, notre recherche a été menée avec les CAUE des cinq départements suivants : le Tarn & Garonne, les Pyrénées Atlantiques, la Dordogne, la Drôme et le Vaucluse. Contrairement à la règle que nous nous étions fixée, nous n'avons pas eu toujours la possibilité de mener un entretien avec tous les architectes de ces CAUE, pour des raisons tenant aux emplois du temps des architectes qui ne sont pas en permanence au CAUE, et à nos propres temps de séjour dans ces départements.

(1) Dans ce choix des départements, qui reste assez largement empirique, nous avons bénéficié des conversations avec plusieurs interlocuteurs : Philippe Montmeyrant, directeur du CAUE de Haute-Garonne ; Michèle Orliac, directrice du CAUE des Pyrénées-Orientales ; Jean-Paul Blais de la Fédération Nationale des CAUE ; et aussi Jacques Allégret de l'Ecole d'Architecture de Paris-Villemin qui, au même moment que nous, entreprenait une recherche sur les CAUE, mise en place à l'initiative d'un groupe de CAUE, suite à la première rencontre "Ecoles d'Architecture/CAUE - Territoires et enseignement" qui s'était tenue à l'Ecole d'Architecture de Paris-Villemin les 17 et 18 mai 1990. Durant notre recherche, nous avons été en contact assez régulier avec lui, et il nous a invité à participer au réseau "métiers et professions de l'architecture".

Enseigne Sommes-nous à même de dire qu'à l'issue de cet ensemble d'entretiens et de l'analyse qui en a été faite, se dégage une image globale, moyenne de ce qu'est cette pratique du métier d'architecte en France ? Sans doute pas, mais en écrivant ceci, nous repensons à ce que disait Edgar Morin dans l'avant-propos de sa recherche sur Plodévet : à la différence "*des enquêtes rouleaux-compresseurs*" qui visent à aboutir à une moyenne, sa démarche qu'il définit comme "*une sociologie du présent*" ne veut pas non plus se laisser enfermer dans la singularité de l'espace étudié, "*elle s'efforce de rendre compte d'un phénomène. Elle s'efforce de le faire émerger par tous les moyens adéquats possibles, d'en découvrir les articulations internes et externes, et finalement d'énoncer un discours intelligible qui, au lieu de dissoudre et de noyer le singulier concret, puisse le révéler*" (1). Notre objet d'étude n'a pas la même nature, mais nous voudrions le considérer avec la même attitude : que le dépassement de la singularité concrète ne se fasse pas par le passage vers des généralisations, mais que cette singularité même soit source de prolongement et de renouvellement des interrogations portées actuellement sur le métier d'architecte et ses changements.

3 - La méthode par entretiens :

En privilégiant la méthode par entretiens individuels, nous pensions pouvoir intégrer ces rencontres dans une procédure relevant de l'observation participante. En réalité, le temps imparti à cette étude ne nous a pas permis de séjourner autant que nous l'avions souhaité dans chaque structure. Ces choix, même s'ils ont été un peu déviés, nous engagent à rendre compte de la façon dont les entretiens se sont déroulés et à préciser ce qui nous a motivé dans l'élaboration de cette recherche. Les mises en garde habituellement faites au sujet des travaux à caractère auto-biographique conduisent à établir avec clarté les conditions de la relation d'entretien qui ont des effets jusque au moment de l'analyse des textes ainsi produits et qui, de ce fait, influent de façon non négligeable sur les résultats publiés.

L'intérêt que nous partageons pour les CAUE peut se décliner selon trois axes au moins :

- 1°) C'est en qualité d'enseignants (intervenant dans le champ des sciences sociales) dans une école d'architecture que nous avons choisi de mener des recherches sur la profession.

(1) Edgar Morin : Commune en France ; la métamorphose de Plodévet.
Coll. Le Monde sans frontières. Fayard. 1967, page 15.

Enseignants, nous animons en particulier un séminaire et un cours qui sont destinés à sensibiliser les étudiants aux questions que révèlent l'histoire et la sociologie de la profession. La diversification des compétences que les architectes sont conduit à mettre en oeuvre depuis les années soixante dix notamment, est un des thèmes de réflexion qui s'impose.

2°) C'est avec une curiosité mêlée de beaucoup de sympathie que nous abordons les architectes travaillant dans des structures ayant une mission de service public. Les missions des CAUE étant liées à la diffusion de la qualité architecturale, elles intègrent des dimensions qui ne peuvent qu'intéresser les chercheurs en sciences humaines que nous sommes. D'une part, cela suppose de la part des professionnels un rapport particulier à la commande et à la maîtrise d'ouvrage qu'il s'agit de préciser ; d'autre part, ces diverses activités de communication et de conseil exigent des compétences qu'habituellement les architectes ne mettent pas en avant pour décrire leur activité professionnelle, et nous souhaitons connaître l'opinion des architectes qui les mettent en pratique.

3°) Nos propres biographies professionnelles interviennent pour nuancer quelque peu nos postures de recherche.

Cette dernière donnée, qui a été consciemment prise en compte tout au long de la recherche, nous a conduit à considérer nos deux écoutes et regards comme pouvant s'enrichir, se compléter et, au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons tenu à maintenir les conditions d'un dialogue, qui prend forme en guise de conclusion à ce rapport.

L'un, Gérard RINGON, sociologue qui enseigne depuis de nombreuses années dans une école d'architecture, était sans doute plus avide de précisions sur le concret des trajectoires et de l'exercice professionnel, il a rédigé les premiers chapitres portant sur les trajets de formation et sur les pratiques ; l'autre, Françoise GAUDIBERT, architecte et ethno-sociologue, parce qu'elle veut mettre à l'épreuve ses (propres) affinités professionnelles, a rédigé les autres chapitres, portant sur les représentations qu'ont les architectes rencontrés de l'activité de conseil et sur les conditions d'une orientation professionnelle qui présente une certaine originalité.

*Dans les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne
(Automne-Hiver 91/92)*

Après une journée de réunion, très vivante, avec les architectes de l'équipe de Pau et de Bayonne, nous décidons de nous partager les deux CAUE de la région Aquitaine que nous avons mis dans notre programme : Gérard RINGON séjournera à

LES CONDITIONS DE L'ENQUETE DANS CHACUN DES CAUE.

Dans le Tarn-et-Garonne

(Automne-Printemps 90/91)

Nous venions en voisins, déterminés à tester la méthode dans un CAUE de notre région, avec ce que cela comporte de facilités de circulation, avec des proximités et des connivences, réelles ou imaginaires, dues à la connaissance que nous avons des lieux et des personnes évoqués : une école d'architecture, un réseau régional des CAUE, quelques figures politiques locales, les villages et les paysages...

Nous prenons le temps d'une rencontre avec le directeur, puis nous sommes invités à une réunion d'équipe à Montauban qui s'achève par un repas pris en commun, en présence du président. En réalité, il s'avèra difficile d'être présents dans les activités quotidiennes de l'équipe comme nous l'avions espéré ; les rendez-vous pour les entretiens, qui s'étirent sur plusieurs mois, nous font prendre conscience de notre manque de disponibilité. A la suite d'un accueil si chaleureux, nous avons le sentiment de décevoir un peu nos interlocuteurs et ceci nous amènera à concevoir d'autres modalités d'approche.

Pour ce premier ensemble d'entretiens, chacun de nous gère ses rendez-vous, avec l'aide de la secrétaire qui, ayant participé à la réunion, perçoit bien nos attentes. Nous prenons le temps d'échanger nos enregistrements mais chacun continue à les "traiter" séparément, (ce qui posera quelques petits problèmes au moment de la rédaction d'un premier rapport). Nous constatons dès cet instant que notre gestion des entretiens comporte quelques différences et nous décidons d'un commun accord de ne pas les nier car cela ne nous empêche pas d'aborder l'ensemble avec les mêmes préoccupations. Un premier essai d'analyse nous conduit à privilégier une typologie par génération qui, par la suite, s'avèrera moins intéressante que nous le pensions alors, mais la question restera en suspend tout au long de la recherche.

Dans les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne

(Automne-Hiver 91/92)

Après une journée de réunion, très vivante, avec les architectes de l'équipe de Pau et de Bayonne, nous décidons de nous partager les deux CAUE de la région Aquitaine que nous avons mis dans notre programme : Gérard RINGON séjournera à

Périgueux, dans le Périgord, pendant deux ou trois jours, tandis que Françoise GAUDIBERT reviendra à Pau pour une durée égale. Là encore, et dans tous les CAUE visités, l'efficacité des services de secrétariat nous fut précieuse. Dans les deux cas, une série de rendez-vous étaient en effet préparés et si nous n'avons pas pu rencontrer individuellement tous les membres de l'équipe, nous avons eu un entretien avec une majorité d'architectes y travaillant, avec des statuts, des contrats et une répartition des missions, qui s'avèrent être très diversifiés. Notre second rapport intermédiaire tente de décrire ces réalités, ainsi que les contextes spécifiques de chaque CAUE.

C'est ce principe des séjours groupés, que l'éloignement de Toulouse rendait souvent indispensable, que nous avons maintenu pour la suite : dans la mesure où nous ne participions pas aux activités de l'équipe, nous avons au moins, de cette façon, accès à une perception moins fragmentaire du déroulement des journées. Nous pouvions partager plus facilement quelques-uns des moments de détente, tels que les repas, ou ces rencontres informelles des fins de journées, qui échappent souvent au voyageur pressé. En revanche, nous avons préféré par la suite être présents ensemble sur le terrain. En effet, il nous est apparu important d'avoir l'un et l'autre une connaissance commune minimum des équipes et des lieux.

La relative proximité du CAUE des Pyrénées-Atlantiques, pour les toulousains que nous sommes, nos échanges au sujet de la formation des jeunes architectes et la présence d'un atelier pédagogique très actif, auquel nous avons participé une journée, ont permis que d'autres échanges s'instaurent entre ce CAUE et l'école d'architecture de Toulouse : en particulier, une étudiante a pu suivre un stage dans l'atelier et elle envisage de faire son diplôme en relation avec le CAUE tout en y travaillant. Dans la même période fut organisée la deuxième rencontre entre CAUE et écoles d'architecture, à laquelle nous avons participé et qui portait sur les métiers de l'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Dans la Drôme

(Juillet 1992)

Bien que la période ne soit pas la meilleure pour rencontrer les membres d'une équipe composée uniquement de contractuels, dont la dispersion était accrue par les congés d'été, les trois journées passées à Valence furent bien remplies. Les rendez-vous se succédaient, mais cette fois il nous arrivait de rencontrer ensemble certains architectes ; l'un de nous deux se chargeait, alternativement, de gérer l'entretien, sans

empêcher l'intervention de l'autre, nous connaissions assez nos différentes façons de faire pour que cela ne soit pas gênant et, au contraire, cela a parfois conduit nos interlocuteurs à s'exprimer de manière plus précise sur certains points.

LE CADRE DES ENTRETIENS

La présence dans la même équipe de professionnels formés dans des périodes très différentes, des années 50 aux années 80, ayant tous une activité libérale et tous parfaitement intégrés dans l'équipe, est remarquable. La gestion de l'équipe, qui comporte un seul poste de permanent, celui de la directrice, exige une forte personnalité et une grande disponibilité pour assurer la cohésion de l'ensemble.

Dans le Vaucluse

(Octobre 1992)

Nous ne disposions que de deux jours pour ce dernier rendez-vous, et l'équipe étant importante nous avons été contraints de réduire le nombre de rencontres, que nous avons réalisé séparément, tout en maintenant une "bonne moyenne", puisque arrivés à la fin de cette étude nous avons réalisé une trentaine d'entretiens.

Sans être en contact direct avec le CAUE, Françoise GAUDIBERT qui a des attaches familiales dans le département et avait participé à un des stages co-organisé par l'école de restauration d'Avignon et le CAUE, n'était pas en terres inconnues. La catastrophe de Vaison-la-Romaine était présente dans les esprits et mobilisait encore certains membres de l'équipe et, par ailleurs, le statut un peu particulier de ce département, et de la région, du point de vue culturel et touristique, oriente fortement l'équipe sur les questions liées au patrimoine.

L'accueil chaleureux que nous avons reçu à Avignon, mais nous pouvons en dire autant pour toutes les équipes rencontrées, nous faisait regretter encore une fois de ne pas avoir le temps de suivre certains architectes dans leurs tournées et permanences, dans les réunions et sur le terrain, et pourquoi pas dans leurs agences ? C'est alors que nous fut proposé de faire un entretien dans l'agence de l'un d'eux qui travaille dans une ville voisine, en fin de journée. Ce n'était pas la première fois puisque les rencontres avec les architectes du Tarn-et-Garonne s'étaient bien souvent déroulées dans les agences toulousaines ou autres. Mais, par la suite, et pour répondre à un souci d'efficacité les rendez-vous avaient été pris dans les locaux des CAUE.

Atlantiques, 4 en Dordogne, 8 dans la Drôme et 7 dans le Vaucluse (1). Sur ces 32 architectes, 26 sont des hommes, et 6 des femmes.

LE CADRE DES ENTRETIENS

Leurs âges se répartissent ainsi :

- 6 ont plus de 50 ans,
- 14 ont entre 40 et 50 ans,

12 Les remarques faites par BOLTANSKI lors de son enquête auprès des cadres sont-elles applicables pour les architectes travaillant dans les CAUE ? Devions-nous envisager de rencontrer nos interlocuteurs hors des structures qui les emploient ? La diversité des situations de rencontre et la liberté de parole qui nous a paru être celle de tous les architectes rencontrés, nous semblent garantir l'intérêt du corpus des entretiens rassemblés. Et comme nous l'avons indiqué plus haut, nous aurions aimé tout au contraire multiplier les situations d'observation dans le cadre très divers des interventions de conseil.

- 3 les ont achevées avant 1968,

4 Certains entretiens eurent lieu au CAUE, d'autres dans les agences sans que nous puissions déceler une quelconque gêne dans un cas comme dans l'autre ; dans la mesure où nous avons très vite compris que notre temps devait être réservé aux entretiens, nous n'avons accordé à cette diversité des lieux d'entretien, salle de réunion du CAUE, bureau personnel ou d'emprunt, bureau d'agence, atelier, ... qu'une sorte d'attention flottante, nous permettant toutefois d'entrevoir l'intérêt qu'il pourrait y avoir à intégrer de façon plus délibérée une procédure d'observation de longue durée, dans les lieux divers des interventions de chacun des professionnels, dans les "secteurs" comme dans les réunions et journées passées "en central", mais aussi sur les chantiers et dans les agences que gèrent ceux de ces architectes, nombreux, qui ont un statut libéral.

La suite de notre recherche pourrait d'ailleurs se situer dans cette perspective d'une observation des pratiques des architectes, aussi bien dans les agences privées que dans les structures publiques, inscrivant les discours dans la réalité de l'activité professionnelle.

4 - Première identification des architectes rencontrés

Des entretiens d'une durée d'environ une heure et demie ont donc eu lieu avec 32 architectes, respectivement 7 dans le Tarn-et-Garonne, 6 dans les Pyrénées-

Atlantiques, 4 en Dordogne, 8 dans la Drôme et 7 dans le Vaucluse (1). Sur ces 32 architectes, 26 sont des hommes, et 6 des femmes.

Leurs âges se répartissent ainsi :

- 6 ont plus de 50 ans,
- 14 ont entre 40 et 50 ans,
- 12 moins de 40 ans.

Le temps qu'ils consacrent au CAUE est très variable :

- 10 sont à plein temps, dont 4 qui occupent le poste de directeur,
- 2 sont à 4/5 de temps,
- les autres, soit 20, ont des temps qui vont de 1 jour à 3 jours par semaine.

Ajoutons qu'en ce qui concerne leurs études :

- 3 les ont achevées avant 1968,
- 4 les ont fait à cheval sur l'ancienne Ecole des Beaux-Arts et les nouvelles UPA qui se sont mises en place après 1968.
- 22 les ont accomplies après 1968,
- 2 ont fait PROMOCA
- 1 a été agréé.

Enfin, notons qu'au moment des entretiens, une personne avait déjà quitté le CAUE, deux autres l'ont quitté dans les mois qui ont suivi.

Ces données présentées ici succinctement seront reprises dans le cours de notre exposé, et leur signification éventuelle par rapport aux thèmes abordés sera explicitée.

(1) L'un des entretiens au CAUE de Pau a été réalisé par Sandrine Coulon, étudiante à l'Ecole d'Architecture de Toulouse, dans le cadre du séminaire que nous proposons aux étudiants de 5ème année "sociologie des pratiques professionnelles des architectes".

CHAPITRE 1 :

PARCOURS D'ARCHITECTES TRAVAILLANT EN CAUE

DU CHOIX DES ETUDES D'ARCHITECTURE
A L'ENTREE AU CAUE

Comment se sont constitués les parcours professionnels des architectes travaillant en CAUE que nous avons rencontrés ? Cette première interrogation autour de laquelle s'est mise en place notre recherche, renvoie à des questions plus vastes concernant les changements qu'a connu depuis vingt ans le métier d'architecte. La mise en place des activités de conseil dans les CAUE appartient à ces changements.

En effet, les champs d'activité des architectes et les modalités de leurs interventions se sont profondément modifiées. Pour résumer brièvement, disons que le modèle de l'architecte libéral exerçant la maîtrise d'oeuvre, modèle dont R. Moulin avait déjà montré il y a vingt ans les remises en cause (1), ne peut plus rendre compte de l'élargissement, du renouvellement, de la diversification et de la spécialisation des missions remplies, ni des statuts suivant lesquels elles s'exercent.

Mais les processus d'entrée dans le métier sont aussi remis en cause. L'ouverture de la formation consécutive à la réforme de 1968, fait croître rapidement les effectifs d'une profession restés longtemps stationnaires ; l'élargissement du recrutement a ainsi contribué à modifier cette population des architectes dans ses origines sociales et aussi dans sa composition sexuelle puisque jusque là les femmes n'y étaient que peu représentées. En effet, antérieurement, les étudiants qui abordaient ces études étaient dans des proportions importantes originaires de familles appartenant aux professions libé-

(1) Raymonde MOULIN et Alii : op. cit. dans l'introduction.

rales et indépendantes, et un glissement se produit vers de nouvelles catégories sociales où les salariés, cadres moyens et supérieurs, occupent une place qui s'accroît. A travers ces changements se trouve posée la question du processus d'entrée dans le métier. (1) En effet, on peut considérer que l'entrée dans le métier relève d'un apprentissage explicite, celui qui est constitué par l'ensemble des savoirs délivrés par l'institution d'enseignement, mais aussi par des apprentissages implicites qui consistent en modèles de comportement, d'attitudes, et de systèmes de valeur passant pour une part eux aussi par l'institution, mais aussi par des transmissions sociales et familiales. C'est ainsi que l'on peut expliquer que durant longtemps, l'appartenance aux milieux libéraux et indépendants, architectes et autres, a pu jouer comme facteur prédisposant à entrer dans ce métier.

Dans les bouleversements récents du métier d'architecte, que devient ce processus de reproduction ? Et s'il ne fonctionne plus, de quelle manière entre-t-on dans ce métier ? B. Haumont a bien souligné, à ce sujet, que *"les savoirs et les acquis"* sur *"les méandres et les détours des premiers parcours professionnels des diplômés en architecture"* sont *"incertains et fragmentaires"*. (2)

Dans une étude déjà ancienne, *"les architectes aux pieds nus"* (3), Pascale Werner avait noté que les architectes qui s'étaient engagés dans ces pratiques de conseil qui venaient de se mettre en place, constituaient une nouvelle génération d'architectes : *"Tout les (les architectes du CAUE) sépare des représentations traditionnelles de l'architecte libéral. Issus des classes moyennes, ils sont de ceux que les nouvelles unités pédagogiques d'architecture ont promu avec l'étendard du diplôme et rien dans leur milieu familial ni dans leur formation ne les prépare aux manières de voir et de faire de l'exercice libéral. Un exercice professionnel au sein des CAUE les en éloigne encore. Ils n'ont pas affaire à la création et à ses mythes. Ils ont affaire à tout ce qui échappe de fait au professionnel libéral : la maison sans architecte et les communes rurales"*.

(1) Sur ces questions des changements récents du métier d'architecte, nous pouvons nous référer à différentes études : celle de B. Lamy et M. Rubirosa : l'évolution de la profession entre 1930 et 1974 (résumé fait par F. Chassel dans les Cahiers de la Recherche Architecturale 1978) et à celles réalisées par B. Haumont, J. Allégret et l'équipe de recherche du GRESA.

(2) B. Haumont : Les premiers parcours professionnels des diplômés en architecture. Mars 1986, in Rapport final *"Perspectives des métiers de l'architecture"* sous la direction de R. Prost

(3) P. Werner. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE. Les architectes aux pieds nus. Juin 1983. CEDRA.

Sans doute nous faudra-t-il tout au long de notre étude reprendre cette conception de P. Werner, pour la nuancer, pour montrer que les engagements professionnels ne suivent pas une ligne aussi droite quand, par exemple, et ce n'est pas une situation exceptionnelle parmi ceux que nous avons rencontré, l'entrée dans la pratique professionnelle peut associer plusieurs activités, dont le conseil en CAUE et la pratique libérale ? Mais les enjeux sociaux et politiques, qu'elle énonce d'une manière aussi tranchée, autour des transformations d'un métier, sont-ils pour autant dépassés ?

Venons en maintenant à ces parcours individuels que nous allons suivre pour comprendre les dynamiques, les événements, les ruptures qui les marquent, pour les comparer entre eux et tenter d'en dégager les traits communs, sans pour autant aplanir les singularités et les particularités de chacun. Ces parcours sont ponctués par des moments qu'il importe de distinguer, sans oublier, là encore, les relations de l'un à l'autre :

- d'abord le choix de faire des études d'architecture, les circonstances, les raisons évoquées pour en rendre compte.
- le déroulement des études, les différentes expériences qu'elles comportent dans et hors le lieu d'enseignement, les formations qui peuvent accompagner ou succéder à celle d'architecture : de ce moment, quelles configurations d'insertion professionnelle peuvent apparaître ?
- la mise en place des premières expériences professionnelles après le diplôme, parmi lesquelles il convient de situer l'entrée au CAUE.

1 - Choisir de faire des études d'architecture

Le choix, pour quelques-uns, peu à vrai dire, passe par le modèle traditionnel que nous avons évoqué : des proches - parents ou amis qui sont eux-mêmes architectes ou en relation avec ce milieu - vont donner à l'enfant et à l'adolescent tout un ensemble d'images qui se réfèrent soit au métier lui-même, soit à ce qui en fait partie, le dessin, le chantier, etc... Dans le témoignage que nous retenons pour illustrer ce type de choix, ces images s'associent pour constituer une mythologie du métier bien connue :

"... Un père ingénieur des mines qui était donc ingénieur conseil dans ce département (où je suis maintenant) et qui a travaillé avec la plupart des architectes de son époque, c'est-à-dire les années d'après-guerre jusqu'en 75 en gros ; donc, j'ai été baigné pendant toute mon enfance par les agences d'architectes parce que mon père

travaillait avec les architectes ; M... qui avait à l'époque un cabinet pas très important, mais qui faisait beaucoup de travail dans le monde rural et le monde agricole aussi bien vers les Caisses de Crédit Agricole que toutes les coopératives de vinification. Donc, j'ai toujours vu à la maison aussi bien des architectes que des ingénieurs, que des entreprises petites, moyennes, grosses, puisque mon père à une époque a failli partir en Australie avec une grosse entreprise d'origine suisse... J'ai toujours vécu sur le chantier avec des architectes et du papier calque... l'odeur du ciment, du bois, du fer... Quand j'étais au lycée même gamin et qu'on me disait : "qu'est-ce que tu feras plus tard ?" je disais "je serai architecte"... Il y a ce côté un peu mystique de l'architecte par rapport à un enfant, un adolescent ; il y a cette symbolique de l'architecte créateur, il y a toute cette légende même autour de l'architecte, ce métier qui, à l'époque, était un métier reconnu, qui est toujours reconnu comme un grand métier, et les architectes qu'on connaissait, en plus apparaissaient au niveau du chantier comme étant un peu la vieille image de l'architecte chef d'orchestre, l'architecte démiurge qui fascine un jeune...". (Victor B.).

Plus loin, quand il sera question du passage à la pratique du métier après les études, nous reviendrons sur cet architecte qui, dans une sorte de suite logique à ce choix et aux conditions sociales dans lesquelles il s'est fait, entrera naturellement et facilement dans la pratique libérale.

Dans ces proximités familiales amenant à ce choix, on en rencontre une se fondant sur une logique au sens différent : Adil F. n'a aucune proximité familiale avec les milieux de l'architecture, si ce n'est par son frère un peu plus âgé que lui, qui est en train de finir ses études et l'incite à s'y inscrire pour ne pas perdre une année puisqu'il vient d'échouer au concours d'entrée en kinésithérapie. Il suit le conseil de son frère, boucle rapidement comme lui son parcours d'étude, pour s'engager ensuite, là encore comme son frère, dans une spécialisation en informatique appliquée à l'architecture.

Dans le cas de deux dessinateurs, la proximité des milieux de l'architecture qui donne naissance à ce projet, se double d'une grande distance sociale et intellectuelle, qu'il faudra surmonter pour le mettre en acte.

Vincent B. s'appuiera sur sa culture populaire occitane qu'il conserve vivante ; mais pour Léon Y. qui n'était au départ "qu'un graisseur de boulons", le cheminement pour aller "du strapontin au fauteuil" en passant par PROMOCA laissera les traces d'une "grande pénibilité".

Dans le cas de Jean R., ce passage par PROMOCA qui vient après un long parcours professionnel commencé près de vingt ans plus tôt par l'Ecole des Arts appliqués prend un autre sens : *"j'ai fait le point sur ce que je savais et sur ce que je ne savais pas..."*.

2 - Les études

Autre forme de proximité mais elle aussi marquée par la distance sociale : Jean-Claude P. est le fils d'un artisan du bâtiment. Son père ne le détourne pas de ce choix pour un métier qu'il considère pourtant comme un *"métier de fou"*. Plus tard, cette proximité sera importante : au moment de son installation, il trouvera par son père des contrats de maisons individuelles.

Pour les autres architectes, ce projet prend forme hors de ces proximités, et la question est alors de savoir comment se forment les images qui vont conduire à ce choix. Arrêtons nous sur quelques-unes de ces images qui concernent rarement la figure de l'architecte évoquée plus haut. Certains parlent de proches qui ont pu développer le goût du dessin et une sensibilité artistique. L'expérience d'un chantier peut être évoquée comme moment de cristallisation du choix : pour un, ce sera la participation à un chantier d'autoconstruction au sortir du lycée ; pour deux autres, la construction de la maison de leurs parents.

Chez trois personnes, ce rêve d'enfance ou d'adolescence s'est trouvé contrarié par les parents qui préfèrent voir leurs enfants s'orienter, dans un cas vers des études d'ingénieur, dans l'autre vers des études biochimie, domaine proche de celui où son père a fait carrière, la médecine ; pour le dernier, c'est le directeur d'une école d'architecture qui en septembre 1968 le détourne de ce choix en lui disant *"on ne sait pas trop où on va"*, et lui conseille plutôt de s'orienter vers des études d'ingénieur au vu de son bac technique. Les deux *"ingénieurs"* reviendront rapidement vers l'architecture, une fois leurs études finies, nous verrons aussi comment ces deux formations qui entretiennent des rapports de proximité et de distance, de complémentarité et d'antagonisme joueront sans doute comme facteurs d'une entrée facile dans la pratique professionnelle. Quand au *"biochimiste"*, c'est à 29 ans, alors qu'il est devenu directeur d'un laboratoire de recherche à l'INSERM qu'il retrouve son rêve d'enfance, ce qui l'amènera quelques années plus tard à commencer une nouvelle carrière.

Cette tentative de rendre compte de ces choix, s'est trouvée prise contradictoirement entre la singularité de chacun et la volonté d'en dégager quelques traits généraux ; parfois aussi, nous nous sommes trouvés projetés vers le futur, tant il nous semblait que saisir ce seul moment du choix paraissait insuffisant, et que sa

compréhension ne pouvait se faire que dans un aller et retour entre lui et ce qui l'avait suivi.

D'autres aussi, même lorsque l'enseignement des UP se mettra en place après 192 - Les études d'UP à la recherche d'un enseignement répondant à leurs attentes.

C'est le cas de Catherine M. qui quitte Bordeaux pour le dernier cycle de ses études : *"Bordeaux ne* Sur l'ensemble des architectes que nous avons rencontré, sept ont débuté leurs études avant 1968 ; tous les autres, sauf deux qui s'inscrivent après 1980, les font durant les années qui suivent la réforme de 1968. Sur les études de cette décennie 70, des critiques connues sont parfois formulées : le laxisme ambiant, le manque de préparation à la vie professionnelle. Mais pour beaucoup, et quelque soit le moment où elles sont commencées, ces études sont marquées par les expériences, les ouvertures et les ruptures propres à cette époque.

Rupture d'abord par rapport à l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts.

Simon D. commence ses études en 1958, mais rapidement il va quitter l'atelier où il s'était inscrit pour préparer l'admission : *"... j'étais tombé dans un atelier particulièrement grattiné, il n'y avait aucune discussion, c'était même indigne d'un étudiant de Beaux-Arts que d'avoir une discussion d'ordre professionnel ou autre. Il y a eu une année de bizutage... Puis, l'engagement politique ; c'était un atelier où on n'avait pas le droit de parler de politique sauf lorsqu'on avait l'insigne honneur de travailler sur le pannet des anciens après minuit. Le nouveau tombait sous une cloche de protection de l'ancien pour lequel il travaillait... je me souviens : cet ancien était originaire d'Afrique du Nord ; la grande question de l'époque, c'était la guerre d'Algérie, mais il était très pro-arabe, c'était un pied noir très modéré et naturellement la conversation a couru là-dessus... (Avec d'autres admissionnistes) on a décidé de quitter cet atelier... et je menais les négociations pour rentrer dans l'atelier Lods parce qu'il avait une sale réputation d'atelier où ils étaient tous des pédés et des communistes, et qu'il y avait des filles parce qu'on ne bizutait pas... (A l'atelier Lods), il y avait une superbe bibliothèque. Un type est revenu d'Algérie, Guy Naizot, un catholique que la guerre d'Algérie avait jeté à gauche ; il avait une ancienne vision de l'atelier avant son départ au service militaire, il a trouvé un atelier déliquescents - on sortait d'une période de scission entre deux clans, un, nettement plus politique marqué par le cercle des étudiants communistes, et un autre dit apolitique dominé par des gens plus proches de Lods - ; il l'a repris en main, il est devenu massier et nous a fait bosser. Jamais Lods n'a fait une correction d'ordre esthétique, il ne regardait que le fonctionnement... Après, d'Lods a donné sa démission, on est allé chercher le père d'un copain qui s'appelait propose une rénovation du quartier fondée sur une mixité des fonctions urbaines.*

Bossut et qui était très différent, un gars qui avait gratté chez Corbu. Ça fait partie du noyau de gens qui ont créé UP5 et qui sont venus me chercher à cette époque...".

D'autres aussi, même lorsque l'enseignement des UP se mettra en place après 1968, changeront d'UP à la recherche d'un enseignement répondant à leurs attentes. C'est le cas de Catherine M. qui quitte Bordeaux pour le dernier cycle de ses études : *"Bordeaux ne me satisfaisait pas comme types d'école et d'études ; c'était, je ne sais pas comment c'est maintenant, une école très traditionaliste, quasiment réactionnaire. J'étais à Bordeaux de 71 à 75 ; quand j'ai commencé, on était dans les ateliers des Beaux-Arts comme avant 68. Surtout ce qui m'a fait partir, c'est le troisième cycle qui est un cycle de recherche... on nous obligeait à cette époque à faire pendant deux ans des concours internationaux... ça ne m'intéressait pas, je suis partie pour ça. Mes premières années, on faisait des grèves, on a eu des années expérimentales, on passait nos contrats : c'était une victoire d'avoir le droit de travailler en groupe, de poser des questions qui paraissaient évidentes avant de faire un dessin d'architecture : pourquoi ? qu'est-ce qu'on fait autour ? ce qu'on appelle le programme...".*

De telles démarches s'appuyant sur les nouveaux savoirs introduits dans l'enseignement, se retrouvent fréquemment durant les études : la lecture de l'étude sur l'habitat pavillonnaire réalisée dans les années 60 par Raymond et Haumont est souvent évoquée ; deux personnes se souviennent s'être intéressées à l'A.U.A. et l'un d'eux invite J. Allégret à venir présenter devant un groupe d'étudiants cet atelier interdisciplinaire qu'il avait fondé. Celui qui a fait ses études à Genève raconte comment l'atelier où il travaillait fut marqué par les nouveaux courants de plasticiens autrichiens et italiens.

D'autres font porter leur intérêt sur les architectures vernaculaires, ou sur les nouvelles techniques, par exemple en participant à la conception d'une maison en aluminium pour Péchiney, ou en présentant comme diplôme un projet d'habitat combinatoire.

Dans le foisonnement et la grande variété de ces intérêts et expériences, revient fréquemment la réflexion sur les questions d'urbanisme et d'aménagement, marquée par une dimension sociale et politique : plusieurs diplômes de fin d'étude présentent des réflexions et des expériences ayant trait à la rénovation et à l'aménagement des quartiers urbains. Georges A. a beaucoup rencontré les habitants d'un quartier de Lyon qui ont évité la démolition de leur quartier, et son diplôme propose une rénovation du quartier fondée sur une mixité des fonctions urbaines.

Christian B., son collègue du même CAUE s'appuie, quant à lui, sur une enquête menée auprès des habitants d'un quartier de Romans pour proposer des réaménagements des espaces urbains. Catherine M. travaille sur la commune de Louviers dont *"la Municipalité était d'extrême gauche"* et élabore une programmation pour la réhabilitation du centre ancien, qui se prolonge par des études de cas sur quelques maisons, partie du travail au sujet de laquelle elle ajoute *"on a quand même fait de l'architecture"*. Léon Y. aborde avec les élus la question de développement d'une commune rurale sur laquelle il a eu l'occasion de travailler en tant que salarié d'agence et, pour ce faire, il s'appuie sur une méthode de créativité collective importée des Etats-Unis, le brain-storming. Simon D. qui passe son diplôme très tardivement après plusieurs expériences professionnelles et alors qu'il est déjà engagé depuis quelques temps pour mettre en place l'Assistance Architecturale dans un département, propose comme thème de diplôme une réflexion sur cette pratique.

Quelques-uns prolongeront ces intérêts par des formations complémentaires : stages, séminaires, DESS, DEA dans diverses institutions universitaires.

L'interrogation sur les implications sociales et politiques de l'architecture et du métier d'architecte prend parfois une tournure plus théorique, comme chez Pierre P. : *"le sujet de diplôme, on ne le voyait pas dans une optique professionnelle... le sujet, c'était 'Architectes et sociétés', et on essayait de voir surtout dans des périodes de changement quelle était l'attitude des architectes, à la fois sur leur production et leur situation sociale. Ça permettait d'être en continuité avec les préoccupations qu'on avait durant les études..."*. Françoise A. fait son diplôme sur *"l'architecture de la reproduction"*. *"On était plongé là-dedans. On était en contact avec Baudrillard, c'était le contexte..."*.

Arrêtons nous plus longuement sur un de ces parcours d'étude ; on y retrouvera des thèmes déjà rencontrés chez d'autres. Ce témoignage nous replonge d'une manière aigüe dans les expériences d'une génération ; mais les détours de ce parcours nous ramènent aussi à la question que nous posons dans ce chapitre *"comment devient-on architecte ?"* Des expériences qui, de prime abord, paraissent lointaines de ce type de préoccupation y reviennent.

"... j'ai mis dix ans pour faire mes études... je suis l'enfant d'une génération qui a pris son temps, qui a voyagé, qui a fait des gamins, qui a eu des tas d'ouvertures à droite et à gauche, architecturales et extra-architecturales. J'ai commencé à Bordeaux, ça m'a suffi, je suis parti avec plusieurs camarades... on était dans des préfas

c'était tout ce que je détestais dans l'archi, c'était la forme pour la forme, rien de réfléchi, de concocté de mon point de vue d'étudiant qui était très branché socio, très branché soixante huitard, très branché conteste. J'avais suivi des cours de sciences humaines... Paris 70, je monte... UP5, le Grand Palais, 2ème cycle en deux ans, normalement. Je craque, je pars voyager pendant six mois, je perds mon année. Moyen-Orient... une grande aventure qui n'était pas une aventure architecturale, c'était une quête amoureuse, l'amour de la Méditerranée... Il y avait de l'architecture dedans... j'étais un peu fasciné par les voyages des grands architectes, j'avais mon carnet de croquis... il n'a pas beaucoup servi mais quand même.

Un retour fatigué, malade. Changement d'école de nouveau. UP6 m'attirait plus par des enseignements que j'avais commencé à frotter un peu, tout ce qu'était pas de l'archi. A UP5, les études étaient très structurées ; j'ai travaillé avec Pingusson, sous la houlette de son gendre, il était "très méthodologique" comme il disait. J'ai commencé à faire un peu d'archi après un petit voyage au Maroc. J'ai fait un projet dans ma chambre, j'ai refait la cage de Faraday dans laquelle mes parents habitaient, une tour de treize étages. Je décortiquais cet immeuble pour savoir comment il avait été fait, comment il fonctionnait à l'intérieur ; le peau, je la connaissais, elle ne m'intéressait pas. Démonteur le processus de production de l'espace, comme dit Lefebvre.

Arrivé à UP6, l'explosion totale. J'ai mis six ans pour faire le troisième cycle. J'ai beaucoup voyagé à Paris, j'étais devenu un randonneur des rues de Paris dans la mouvance post-situationniste. Je faisais des dérives avec mon vélo hollandais, les cheveux jusque là, mon gamin dans le porte-bébé. J'allais à toutes les manifs cyclistes. Je commençais à me brancher sur les Amis de la Terre et tout ce qui était écolo...

Dualité extrême dans mes études, entre ce que je sentais de mon devoir pour devenir architecte et assumer mon métier, les cours avec les ténors de l'époque, Grumbach, Castro, tous ces gens là. A côté de ça, le plaisir c'était le travail avec Xavier Juliot qui était plasticien. Des gens s'étaient regroupé autour de lui et travaillaient dans l'animation urbaine, un groupe qui s'appelait "Ritacalfoul", un groupe qui n'a jamais fait de promo, qui a fait toutes les fêtes du PSU, tout l'environnement sensoriel. Et de là est parti tout un travail qui est allé jusqu'au Canada, en Allemagne : produire dans un espace de fête de l'espace plastique au sens premier, on travaillait avec du plastique, du vent et de l'air, du feu, des parfums, de l'eau... De 74 à 83-84, mon départ de Paris, j'ai pratiqué avec ce groupe, des installations, du temporaire, de l'éphémère à très grande échelle...

3 - Après le diplôme A côté du plaisir, il y avait la douleur, les cours avec Castro. J'ai passé mon diplôme avec Castro... Pendant six ans, j'ai rompu avec l'architecture. J'étais inscrit à l'école et j'ai fait tout autre chose. J'ai aussi passé mon temps dans des luttes de quartier, se battre contre la promotion.

Il y a eu encore un grand voyage. Je suis parti en Afrique en voiture.

Revenons sur quelques points que souligne B. Haumont au sujet des parcours professionnels. J'ai fait quelques charrettes, j'ai fait la place mais je supportais pas. Par contre, j'ai fait des chantiers au black un peu partout...

J'avais passé le diplôme en 78, ça s'appelait F.A.N.T.A.S.T.I.C.I.T.E.. Ça a duré quatre ans cette affaire... j'en avait fait trop. J'ai pas encore réussi dans ma pratique professionnelle à revenir sur le 1/10 de ce qui était là-dedans. J'ai ouvert des portes avec ça, il a fallu à un moment donné que je me dise : "quelles portes sont ouvertes, quelles portes sont refermées, quelles portes je n'ai pas envie d'ouvrir...".

Au moment où nous les avons rencontré, ces architectes sont dans des types de situation. En revenant (de voyage), c'est le chômage. Le plus dur, mon positionnement dans la suite. Je savais que je n'étais pas prêt à entrer dans le métier ; j'avais aucun réseau qui me permette d'y entrer, mais j'avais fait pendant quelques années des choses qui se rapprochaient de la création plastique dans le concret et j'ai ciblé le théâtre comme quelque chose qui pouvait produire un résultat...". (Bob R.).

Dans le paragraphe suivant, nous reviendrons sur la façon dont ce choix prendra forme, et sur ses moments importants.

A partir des quelques caractéristiques communes de ces trajets de formation, il nous faut maintenant voir comment se fait l'entrée dans les pratiques professionnelles après le diplôme.

Faut-il à partir de ces trajets de formation, avec leurs ruptures, leurs centres d'intérêt, leurs recherches, comprendre quelles conjonctions, quelles rencontres ont été rendues possibles avec le travail d'architecte en CAUE qui s'est mis en place à cette même époque ?

Nous proposons plutôt de continuer ces parcours et de voir comment les pratiques professionnelles sont abordées après le diplôme.

3 - Après le diplôme

a) - Les Nous avons suivi ces itinéraires dans plusieurs moments ; dans certains cas, nous avons même esquissé comment des modes d'insertion professionnelle vont se mettre en place, mais beaucoup d'inconnues demeurent.

Revenons sur quelques points que souligne B. Haumont au sujet des parcours professionnels récents des architectes, et des savoirs fragmentaires que nous avons à leur sujet. Il souligne par exemple la difficulté à établir des relations claires entre les formations reçues dans les écoles et les modes d'insertion auxquels elles préparent. Il relève aussi les décalages possibles entre les activités exercées immédiatement après le diplôme et l'insertion professionnelle proprement dite. (1)

Chez les architectes que nous avons rencontrés, comment se fait ce passage ?

Au moment où nous les avons rencontrés, ces architectes sont dans des types de situation très diverses quant à leur processus d'entrée dans des pratiques professionnelles et à ses suites.

Dix, soit presque le tiers, sont employés à plein temps au CAUE, et c'est donc leur seule pratique professionnelle ; pour les autres, cette pratique au CAUE s'accompagne d'une ou plusieurs autres pratiques qui souvent occupent un temps plus important que celui consacré au CAUE : deux à 4/5 de temps, un à 3/5, quelques mi-temps, mais plus souvent 4 à 5 jours par mois. Cette situation d'une double pratique a plusieurs conséquences : elle rend d'une certaine manière plus complexe la compréhension du processus d'entrée dans la profession, car il convient alors de se demander ce que représente chacune de ces pratiques dans ce processus ? Comment ont-elles pris place temporellement dans la constitution d'un parcours professionnel ? Cette situation résulte-t-elle d'un choix personnel et/ou d'une "règle" institutionnelle particulière au CAUE concerné ? Quelles représentations du métier se constituent à partir de ces situations, et quelles différenciations, conjonctions et antagonismes se révèlent dans la rencontre de ces différentes pratiques ? Sur cette dernière question, nous reviendrons plus loin ; pour l'instant, nous allons observer les processus d'entrée dans la pratique professionnelle en partant de cette différence de statut au sein des CAUE.

(1) voir le texte cité en note 2 page 15.

B. Haumont : Les architectes et les modifications des pratiques professionnelles.

I - L'insertion professionnelle et les nouvelles formes de pratique. 1982.

a) - Les "pleins-temps" des CAUE

Le statut de plein-temps concerne pour la plupart des personnes qui sont entrées aux CAUE dans les premières années qui ont suivi leur création. Pour ceux qui vont accéder à ce statut, cette entrée se fait dans un temps relativement court après leur diplôme, au maximum sept ans. Si certains n'accèdent pas immédiatement à un statut de plein temps, ce sera fait rapidement. Notons ainsi que ces plein-temps ne concernent pas que les directeurs des CAUE.

Au moment de leur entrée au CAUE, dans quelle situation étaient-ils ? A part un qui était déjà inscrit dans une carrière libérale bien amorcée, et dont il sera bientôt question, la plupart d'entre eux étaient en recherche d'insertion professionnelle. Charrettes chez des amis, salariat temporaire en agence privée ou dans le secteur public, installation en libéral, ce sont là les types d'expériences professionnelles par lesquelles passent ces jeunes architectes. Que représentent-elles dans une trajectoire ? un moyen d'attendre ? un moment clé qui va mettre en place des orientations futures ? Que représente une installation en libéral, vu la prégnance idéologique de ce mode d'exercice professionnel ? et son abandon ? Quel poids ont ces nouveaux centres d'intérêt qui se sont manifestés au cours des études ? Revenons aux récits de nos interlocuteurs pour retrouver les situations particulières et esquisser des lignes générales de compréhension de ces processus d'insertion professionnelle. Pierre P., après son diplôme passé en 1974, part faire son service militaire comme coopérant, il y enseigne le génie civil avec intérêt. Quand il rentre, il n'a pas l'intention de s'installer en libéral, et pense plutôt à un emploi dans une structure publique, mais il ne trouve rien, reste un peu au chômage, puis s'inscrit comme maître auxiliaire en arts plastiques, et il fait ainsi des remplacements pendant deux ans. Il hésite devant une demande de titularisation. C'est le moment où les CAUE se mettent en place et il recherche à y travailler. On lui propose un poste de consultant dans un département voisin et c'est à cette occasion qu'il doit s'inscrire à l'Ordre des architectes. Il entame donc en même temps une activité en CAUE et une en libéral qu'il abandonnera rapidement quand il deviendra en 1980 directeur d'un autre CAUE.

Autre situation quelque peu différente, celle de Catherine M. qui a fait ses études de 71 à 78. Elle a suivi un séminaire d'aménagement rural et urbain à l'Ecole des Ponts et Chaussées dans la continuité de son diplôme qui portait sur la rénovation du vieux centre de Louviers. Elle a eu très peu d'expérience en agence durant ses études. A

la fin de ses études, elle trouve un travail dans l'Yonne en agence, mais elle ne l'occupe que quelques mois avant de revenir dans son département d'origine où le CAUE vient de se créer. Elle y obtient des vacances et, en même temps, elle s'installe en libéral s'orientant vers des pratiques d'urbanisme, des études préalables à des OPAH, des contrats de villes moyennes avec programmation d'équipement et d'opération. Quand elle était arrivée dans le département, un représentant de l'Ordre des Architectes qu'elle avait rencontré pour lui demander si des architectes s'intéressaient à ce type de pratique, lui avait répondu que ce n'était pas intéressant financièrement parlant. Elle abandonne cette pratique libérale quand elle obtient en 1983 un plein temps au CAUE, cet abandon ne lui coûte pas du tout, elle n'avait jamais rêvé d'être libérale, mais d'une certaine façon elle retrouvera au CAUE ses domaines d'activités libérales, en s'orientant vers un travail de programmation d'équipements scolaires auprès des communes et du département.

Théo B. s'est lui aussi inscrit à l'Ordre après un parcours d'études débuté par un IUT de Génie Civil et qui s'est prolongé par un DEA sur l'habitat collectif et les problèmes des grandes banlieues ; il fait des *"petits boulots alimentaires"*. Cherchant à valoriser son DEA d'aménagement plutôt que sa formation technique, il obtient un poste d'animateur dans une structure de *"Contrat de pays"* en Béarn. Dans la suite de cette expérience, il est embauché au CAUE comme vacataire en 81, puis à plein temps l'année suivante.

Plus porteurs d'interrogation sont des processus d'insertion qui semblent s'orienter vers la pratique libérale et qui vont, à un certain moment, virer vers le CAUE. Daniel G. a, pendant ses études, passé un long temps à travailler en agence allant de petites agences aux pratiques diversifiées à des agences plus spécialisées, par exemple une travaillant sur l'aménagement des grandes stations du RER et une autre sur des projets du Front de Seine et de la Défense ; à voir la manière dont cet étudiant qui, par ailleurs, manifeste des intérêts comparables à ceux de sa génération des années 70, accumule les expériences d'agences, on pourrait penser à un *"parcours ancien"* où le passage par le salariat était un moyen de se préparer à une entrée en libéral. De fait, à la fin de ses études, il quitte Paris pour s'installer en libéral dans le département d'origine de sa grand-mère ; au même moment, il obtient une mission de sensibilisation à l'architecture dans le cadre de la campagne *"1000 jours pour l'architecture"*, dépendant institutionnellement de la DDE et du CAUE. Quelques années après, il obtient un plein temps au CAUE et arrête sa pratique libérale. D'un choix *"intuitif"* à l'époque où il le fit, il donne maintenant des explications qui intègrent la nécessité de l'action du CAUE : *"l'un des préalables à l'architecture n'est pas de construire, mais de changer*

les mentalités de ceux qui construiront plus tard et de ceux qui reçoivent la construction... J'ai fait ce choix par défaut parce que c'est un préalable nécessaire". Plus loin, il parlera néanmoins de la façon dont il s'y prendrait s'il retournait en libéral.

Enfin, un autre exemple qui pose avec acuité la question des choix et des réorientations au cours d'une carrière. Victor B. dont nous avons déjà vu comment son choix d'être architecte s'était fait très tôt au contact de son père ingénieur, "a gratté pas mal" durant ses études, acquérant rapidement une indépendance économique. Il s'installe à la fin de ses études dans sa ville natale en association avec un ami. Son père qui arrête son activité lui confie "des queues de commande", mais surtout il se lance dans des concours avec son ami associé "on en touchait un sur trois ; les vieux avaient peur des concours. On avait ce côté racoleur de la forme sans les excès actuels". Dans ce trajet qui se met en place sans problème suivant un modèle traditionnel dont lui-même dit "cinq ans de libéral, cinq ans de ravissement", intervient un brusque virage : il est lié aux milieux associatifs de sa ville qui entreprennent la restauration d'une ancienne chartreuse, et on lui propose de mettre en place dans son département l'Assistance Architecturale : "F., un grand DDE, voulait créer une espèce d'aide architecturale". En accord avec son ami associé, il engage une part de son temps dans cette nouvelle activité ; il participe aux rencontres où se retrouvent autour de Florence Contenay ceux qui mettent en place cette Assistance ; il retrouve dans un tiroir de son bureau la photo de la rencontre de "Nashville les Rocks" (1) et nous la montre. Au moment de la création du CAUE, il en devient directeur et abandonne définitivement la pratique libérale, dont il reste pourtant très proche : son épouse est architecte libérale et, de son ami ancien associé, il dit qu'il a fait la trajectoire libérale qui aurait pu être la sienne.

Comment rendre compte de trajectoires où ceux qui ont pu rentrer dans le modèle traditionnel à la faveur d'acquis familiaux, n'y restent pas et s'ouvrent à des champs d'expériences et de pratiques nouvelles ? Notre difficulté à apporter une réponse précise tient-elle à une carence de l'entretien ? Ou les mots de ceux qui travaillent dans l'architecture à cette époque, restent-ils en deçà de ces changements dans lesquels ils se trouvent pris ?

Parmi ceux qui sont à plein temps, un parcours semble présenter une autre logique. Très tôt, durant ses études qui se déroulent au cours des années 70, Gérard R. manifeste un intérêt pour l'analyse urbaine. Il fait un stage dans l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise et son diplôme porte sur l'aménagement d'un secteur

(1) Ce nom est le détournement de Nainville les Roches, où eut lieu une de ces rencontres.

urbain. Son service se fait en coopération dans la DDE d'un département d'outre-mer dont il contribue à mettre en place le CAUE. A son retour, il travaille comme vacataire dans un établissement public, et la recherche d'un emploi plus stable le conduit dans un département voisin où il rentre au CAUE en 1982. (1)

b) - ceux qui ont une double activité

La situation de ceux qui partagent leur temps entre plusieurs activités se présente dans des conditions très différentes. Nous avons déjà dit que ces doubles pratiques peuvent tenir à des facteurs institutionnels : le fait que certains CAUE aient fait le choix de n'avoir que des architectes à temps partiel. Elles peuvent aussi tenir à des facteurs personnels très divers : si l'aspect économique joue ou a joué souvent un rôle - le CAUE assurant une sorte de revenu minimum important quand on démarre une carrière incertaine -, les autres raisons à l'engagement dans ce travail, à s'y maintenir et éventuellement à le quitter, sont plus difficiles à évaluer ; elles tiennent à ce que mettent en jeu les différentes pratiques en CAUE et aux représentations qu'en ont ces architectes. Nous reviendrons plus longuement sur cette question des représentations dans un autre chapitre.

Donc, sans entrer dans cette analyse plus complexe, nous allons maintenant regarder comment se fait l'entrée dans ces différentes pratiques après le diplôme. Notons d'abord, et c'est un point important, que l'entrée au CAUE n'intervient jamais comme première expérience professionnelle ; elle va se faire en accompagnement d'autres pratiques, et elle se fait aussi parfois d'une manière progressive, d'abord par des missions ponctuelles pour déboucher ensuite sur un contrat définissant un temps de travail mensuel. Le moment où se font ces premiers contacts avec le CAUE peut se situer entre deux à sept après l'entrée dans la vie professionnelle, le plus souvent autour de cinq ans (2).

(1) Au moment où nous l'avons rencontré, il n'était plus à plein temps au CAUE. Il avait libéré 1/5 de son temps.

(2) Les diplômés anciens constituent une exception : leur entrée au CAUE a été précédée par une carrière libérale longue.

Mais les parcours professionnels de ces architectes avant et en dehors du CAUE sont très variables. Quelques-uns font une entrée dans la profession suivant un modèle traditionnel : ils s'engagent comme salariés en agence pendant plusieurs années, et font ensuite le passage au libéral.

Paul J. revient dans sa ville natale en 1972 après la fin de ses études, et commence d'abord à travailler pendant sept ans chez celui qui a suscité son choix pour les études d'architecture, un architecte qui est le père d'un de ses amis. Il quitte ensuite l'agence et s'installe avec un ami ; trois ans après ce passage au libéral, il entre au CAUE pour des raisons à la fois économiques et d'intérêt pour ce qu'on y fait. Depuis, il s'est confirmé dans sa pratique libérale s'orientant vers le secteur public et les bâtiments industriels.

Le parcours de Pauline C. suit un peu les mêmes étapes : salariat dans plusieurs agences, installation en libéral ; au moment où nous l'avons rencontrée, elle s'apprêtait à quitter le CAUE à la fois pour des raisons tenant à sa pratique libérale - elle venait de gagner avec ses associés un concours d'un bâtiment public, et était chargée du suivi de chantier -, et à sa vie familiale.

Les autres parcours passent par l'installation rapide en libéral. Il s'agit là d'un phénomène nouveau, propre aux années 70. Mais ces installations rapides peuvent recouvrir des situations très différentes.

Pour quelques-uns, un champ d'activité se met rapidement en place. Christian B. qui a fait des études d'architecture après celles d'ingénieur, s'intéresse durant ses études à l'architecture solaire. En 1982, peu de temps après la fin de ses études, il est lauréat avec un collègue d'un concours européen d'architecture solaire, avec un projet d'habitat dense dans une commune de la périphérie de Grenoble. Le projet va en quelque sorte servir de carte de visite pour aller voir des communes. Si tous ces contacts n'aboutissent pas, quelques-uns sont fructueux, dont un comportant un projet de 50 logements en 1984. Le domaine du logement où se développe son activité d'architecte "n'est pas vraiment un choix, c'est le secteur des jeunes archis quand on démarre". Grâce à sa connaissance des commanditaires publics, dont les HLM, son activité évolue, naturellement pourrait-on dire, vers les opérations de réhabilitation qui se développent

dans les années 80, et vers d'autres types de commandes publiques, mairies, centres de vacances et une école d'art. Il travaille seul sans aucun salarié, s'associant avec d'autres collègues au gré des projets. Il dit n'avoir jamais connu de "galère". C'est aussi par son intérêt pour l'architecture solaire que se fait son contact avec le CAUE où on lui confie à peine à la fin de ses études, l'organisation d'une exposition sur l'architecture solaire. Par la suite, on lui confiera la responsabilité du conseil dans un secteur du département. Au moment de notre rencontre, il se prépare à quitter le CAUE par "*envie de changer*" et se consacrer plus à sa pratique libérale.

C'est aussi par des concours d'équipements publics que démarre en 1976 la carrière de Bernard J., lui aussi ayant la double formation ingénieur et architecte. Il en perd quatre, mais gagne les trois suivants en s'appuyant sur une forme de travail collectif ; il crée une structure sur le modèle du Taller de Barcelone (1) associant "*plusieurs compétences, du poète à l'architecte*" ; l'équipe constituée au départ par lui et un ami comprendra jusqu'à dix personnes, dont un psycho-sociologue et un ingénieur, et travaillera beaucoup dans le domaine de l'urbanisme. L'équipe s'est maintenant dissoute et son travail avec des associés se fait sur des contrats ponctuels. Son domaine d'activité porte sur des opérations d'urbanisme et des équipements publics ; en effet, un projet de centre pour personnes âgées a été primé "*par hasard*" en "*innovation et recherche au niveau national*", lui ouvrant des commandes en France hors du département et même aux Etats-Unis. C'est en 1983 qu'il entre au CAUE, il est recruté pour assurer le conseil auprès d'un syndicat d'aménagement regroupant 63 communes.

Pour les autres, la constitution d'un champ d'activités se révèle plus délicate et passe par des "*temps de galère*". Bob R. dont le long parcours d'études, que nous avons déjà rencontré, l'amène à "*cibler le théâtre*", connaît la "galère" avec les chantiers, les charrettes chez des copains ; le "*premier ancrage*" se constitue autour d'un travail sur des décors dont un ami surchargé de travail lui confie la réalisation. Les contrats s'enchaînent durant ces années noires, et son projet se précise : "*être à mi-chemin entre théâtre et architecture*". Il est conforté dans ce projet par un concours qu'il remporte "*Art Public 83*", et dont la réalisation en 1988 est "*le signe de sortie de galère*". Entretemps, il a suivi à l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand le CEAA "*scénologie*". Maintenant, dans les équipes ponctuelles auxquelles il participe à l'occasion de concours, il se définit comme "*scénographe d'équipement*". C'est au temps

(1) Atelier d'Architecture de R. Boffil mis en place dans les années 70 et qui associait au travail architectural une grande variété de compétences.

de la "galère" qu'il prend contact avec le CAUE, mais le directeur lui répond qu'il faut qu'il soit installé (sous-entendu inscrit à l'Ordre) ; ce n'est que cinq ans plus tard qu'il y entrera.

Après son diplôme en 1981, fait sur un quartier de Lyon, Georges A., qui s'est aussi intéressé à l'autoconstruction et a fait un DESS d'aménagement rural, connaît "une période pas mal errante". Il s'installe dans sa région d'origine et s'inscrit à l'Ordre en raison de la possibilité qui s'ouvre à lui de construire quelques maisons particulières. Mais "c'est la galère, il valait mieux que ma compagne travaille". Il participe à des OPAH en tant que maître d'oeuvre. Son "intérêt pour un autre mode de travail entre maîtrise d'oeuvre et entreprise" l'a amené à travailler pendant deux ans avec une entreprise fabriquant des habitats légers de loisirs et, actuellement, il travaille avec une entreprise intermédiaire ; il a choisi comme collaborateur d'agence un charpentier qui lui a construit sa maison. Son travail au CAUE a commencé en 1986 par une mission ponctuelle de conseil sur les façades de sa ville ; cette mission s'est prolongée sur d'autres villes et ensuite il est entré au CAUE avec un jour et demi par semaine.

Autre exemple de ces entrées difficiles et incertaines dans la pratique libérale : Damien J. a retrouvé alors qu'il est déjà engagé dans une carrière de chercheur à l'INSERM, son rêve d'enfance de faire des études d'architecture. Du fait de circonstances familiales, il fait le choix de s'installer en libéral loin de son département d'origine, là où il avait acheté une maison de vacances. Dans la petite ville proche de sa maison, il loue un bureau, met sa plaque sur la porte et attend les clients, et le premier arrive, un banquier qui veut faire construire une maison. Une part importante de son activité est constituée par la restauration et la construction de maisons individuelles ; mais il cherche aussi à s'orienter vers les marchés publics en se faisant connaître auprès des élus locaux. Il a obtenu quelques commandes publiques mais sa situation reste difficile. Il a démissionné de son statut de chercheur, mais parfois pour vivre il doit puiser dans les économies faites au temps de cette activité. Son premier contact avec le CAUE a eu lieu au moment où il préparait son diplôme : il était venu y chercher des informations sur l'architecture locale, sujet de son diplôme. Quand il s'installe dans le département, il prend l'habitude de venir chaque mardi au CAUE "pour rien, pour voir ce qui s'y passait, s'intégrer à l'équipe". Il se faisait des choses qui m'intéressaient et ne se font pas dans le secteur libéral, la partie sensibilisation...". Ponctuellement, il est associé à des activités du CAUE, en 1986, il devient consultant pour les permis de construire et, en 1991, il entre avec un poste à mi-temps, mais il lui semble fondamental de garder sa pratique libérale.

CEAA Dans les situations que nous venons de présenter, on pourrait dire que l'entrée au CAUE apparait comme un choix second ; à nous cantonner à la simple description d'un parcours professionnel on a parfois du mal à comprendre comment se fait pour ceux qui la vivent l'articulation entre ces diverses pratiques du métier ; l'analyse des représentations qui entourent ces pratiques devrait nous permettre de pousser plus avant notre réflexion. Dans deux parcours, des intérêts précoces pour les CAUE se manifestent et se maintiennent dans le processus d'insertion donnant lieu à des profils professionnels singuliers : Odile M., avant même la fin de ses études en 1979, s'intéresse aux CAUE qui viennent d'être créés, et y fait un stage. A la fin de ses études, elle s'installe en agence de groupe tout en maintenant des contacts avec le CAUE. En 1981, elle obtient un temps partiel au CAUE d'un département voisin et, depuis cette époque, elle continue à associer ces deux activités qui, de son point de vue sur lequel nous reviendrons, constituent deux versants indissociables de son métier.

C'est aussi le cas de Jean-Claude P. : fils d'artisan, il commence ses études en 1978 et les prolonge par un DESS d'aménagement. Il est peu porté au travail en agence mais met toujours "le nez dans les dossiers de son père" ; il prend contact avec le CAUE dès ses études. Il s'installe en libéral, mais son intérêt s'est maintenu pour le CAUE et il y est embauché en 1991 pour un temps partiel.

c) - une entrée particulière au CAUE ?

Sur l'ensemble des parcours rencontrés, il s'en trouve un que l'on ne peut assimiler à aucun de ceux que nous avons évoqués. Si nous nous arrêtons sur lui un instant, avant de clore ce chapitre, ce n'est pas tant pour sa particularité que pour le sens que revêt ce mode d'entrée dans la profession : est-il destiné à rester dans sa singularité, ou peut-il être annonciateur de changements ? Ce cas nous ramène à une question posée par B. Haumont (1) sur le rôle que peuvent jouer les études complémentaires et leur plus ou moins grande distance à la formation initiale ; il dit à ce sujet : *"une formation complémentaire dans le même domaine ou dans un domaine très proche ne peut pas apporter un plus déterminant en matière d'emploi et de travail. A l'inverse, une spécialisation affirmée venant compléter réellement la formation initiale permet plus facilement de s'insérer ou de se réinsérer dans le marché du travail"*. Adil F. a fait un parcours d'étude rapide et s'est orienté vers une spécialisation en informatique avec un

(1) texte cité en note 2 page 15.

CEAA et un DEA. Alors que ces dernières études étaient en cours, le directeur d'un CAUE prend contact avec le directeur du laboratoire où il prépare son CEAA ; le CAUE est à la recherche d'un architecte compétent en informatique et dont le travail sera de mettre en place l'utilisation d'un outil informatique permettant de réaliser des simulations d'insertion de projets dans les sites réels restitués eux-mêmes sur écran informatique. Adil F. qui n'a eu pratiquement aucune expérience de travail hors de l'école depuis le début de ses études, est embauché à mi-temps en 1990 ; il continue par ailleurs sa formation. Son parcours professionnel n'en est qu'à ses débuts.

Nous avons tenté de situer temporellement les entrées au CAUE, de comprendre comment elles interviennent dans un processus d'entrée plus général dans la profession. Ce que nous avons dit là n'est qu'une amorce ; il nous faudra comprendre comment les regards et les conceptions qu'ont ces architectes sur leurs pratiques se constituent, mais auparavant nous allons entrer dans les missions qu'ils remplissent au sein des CAUE.

Précisons le but de cette phase de notre recherche : pour comprendre le travail de chacun dans son CAUE, il nous était nécessaire de faire le détour par la connaissance du CAUE, de son évolution, des modes d'organisation du travail qui lui sont spécifiques, des rapports institutionnels entretenus avec le Conseil Général, la D.D.E. et éventuellement d'autres administrations, des relations avec l'Ordre des architectes et plus globalement les architectes libéraux, mais l'objectif n'était cependant pas de connaître le CAUE en tant que structure.

Nous n'avons pas, non plus, cherché à définir avec précision l'importance respective de chaque type de mission dans l'ensemble de l'activité du CAUE, ni à établir des budgets-temps rendant compte des diverses formes de travail de chacun.

Nous voulions comprendre ce qu'est cette pratique du métier d'architecte à partir du regard de ceux qui en sont les acteurs. Dans un va-et-vient comparable à celui que nous avons adopté dans le chapitre précédent, nous irons des expériences particulières à des notions plus générales nées des rapprochements et des comparaisons

CHAPITRE 2 :

TRAVAILLER EN C.A.U.E.

Dans les entretiens que nous avons eu avec les architectes, nous leur avons demandé de décrire leur travail au sein du CAUE. Nous nous sommes ainsi arrêtés sur les missions qui leur sont confiées en retraçant les changements et les évolutions qu'elles ont pu connaître depuis qu'ils sont entrés au CAUE ; ils ont détaillé les phases et les tâches qu'elles comportent, les outils théoriques et pratiques mis en oeuvre pour les mener à bien. Nous leur avons demandé de dresser une sorte de tableau des missions accomplies au cours de l'année passée, pour ensuite nous arrêter sur l'une ou l'autre d'entre elles et en suivre le déroulement. Parfois, certains ont ainsi pu nous raconter une journée de travail dans leur secteur.

Précisons le but de cette phase de notre recherche : pour comprendre le travail de chacun dans son CAUE, il nous était nécessaire de faire le détour par la connaissance du CAUE, de son évolution, des modes d'organisation du travail qui lui sont spécifiques, des rapports institutionnels entretenus avec le Conseil Général, la D.D.E. et éventuellement d'autres administrations, des relations avec l'Ordre des architectes et plus globalement les architectes libéraux, mais l'objectif n'était cependant pas de connaître le CAUE en tant que structure.

Nous n'avons pas, non plus, cherché à définir avec précision l'importance respective de chaque type de mission dans l'ensemble de l'activité du CAUE, ni à établir des budgets-temps rendant compte des diverses formes de travail de chacun.

(1) Nous voulions comprendre ce qu'est cette pratique du métier d'architecte à partir du regard de ceux qui en sont les acteurs. Dans un va-et-vient comparable à celui que nous avons adopté dans le chapitre précédent, nous irons des expériences particulières à des notions plus générales nées des rapprochements et des comparaisons

faits au cours de notre cheminement. D'une certaine manière nous voudrions que ce chapitre soit descriptif, même si nous savons que l'idée d'une description est un peu illusoire, d'autant plus que le "matériau" à partir duquel nous travaillons est constitué par les propos tenus par ces architectes.

La connaissance de ce travail et l'explicitation des termes et des catégories suivant lesquels il se constitue, devrait nous permettre de nous acheminer vers d'autres questions de notre recherche : sur quelles compétences se fonde cette pratique du métier d'architecte ? et quelles représentations se constituent autour de cet exercice du métier ?

Suivons maintenant ces architectes dans leurs différentes missions pour écouter ce qu'ils en disent.

1 - Le conseil aux particuliers

Aux origines

Parmi les architectes que nous avons rencontré, la plupart ont été, et certains le sont encore, attachés à cette mission, qui occupe une place moins importante qu'au moment où les CAUE se mirent en place.

Cette mission de conseil avait été expérimentée dans quelques départements dès le début des années 70, sous le nom d' "Assistance Architecturale aux particuliers", expérience qui s'était étendue à d'autres départements à partir de 1974 par la création de douze postes nationaux de chargés de mission rattachés au Ministère de la Culture. De son côté dans les mêmes années, le Ministère de l'Équipement recrutait des architectes-consultants chargés de permanence auprès des ingénieurs subdivisionnaires pour donner des avis sur les permis de construire (1). Les apparentes proximités entre ces différentes initiatives n'en sont pas moins lourdes de conflits qui se prolongeront bien au-delà de la loi de 1977 créant les CAUE, et au sujet desquels R. Moulin n'a pas hésité à parler de "bataille" (2).

(1) Dans une brochure parue en juin 1990, "Territoire et Enseignement - 1ère Rencontre Ecoles d'Architecture/CAUE - 17 et 18 Mai 1990. Ecole d'Architecture Paris-Villemin", N. Singier, directrice du CAUE de l'Ain, établit une chronologie de la mise en place des CAUE. (voir pages de 1 à 6).

(2) R. Moulin et J. Lautman. Les architectes, la profession libérale et son "aggiornamento". Les Cahiers de la Recherche Architecturale - 1978 n° 2.

De cette bataille, de nombreuses traces sont restées dans les mémoires de ceux qui ont participé à cette Assistance Architecturale et à la création des CAUE ; l'un des points les plus vifs du débat concerne la nature de ce conseil architectural : doit-il être un nouveau contrôle permettant de faire face notamment aux processus d'urbanisation et de développement du pavillonnaire ? ou au contraire l'aspect normatif doit-il s'effacer derrière un projet qui serait plus orienté vers la formation et contribuerait au développement de la culture architecturale ?

Écoutons ce que nous disent deux architectes qui ont été présents dans ces expériences pionnières et se sont trouvés impliqués dans ces débats :

"... C'est le Conseil Général et la DDE qui ont voulu créer cette forme d'association (d'assistance architecturale), mais on a voulu se démarquer de la DDE bien qu'étant directement rattaché au chef de l'UOC (l'Urbanisme Opérationnel des Constructions), ce qui posait des problèmes d'identité : étions-nous des gendarmes camouflés dirigés par derrière par la DDE ? d'où, réticence des élus, période un peu difficile. On a demandé que notre présence ne soit qu'en mairie, pas en subdivision. Aucun architecte n'a passé une heure de sa vie de permanence en subdivision mais dans les mairies près des maires..."

(Victor B)

"... On s'est donné une marche à suivre, très vite une proposition de l'Équipement : "nous voudrions que vous donniez des avis sur les permis de construire". Là on disait entre nous : "on n'est pas des flics"... mais c'était une légitimité supplémentaire qui s'offrait à nous : le moyen de rencontrer les pétitionnaires, des gens qui d'eux-mêmes n'auraient jamais fait la démarche quelque publicité qu'on fasse ; l'architecte c'est un autre monde, c'est pour les bourgeois, pas pour les paysans... On a passé une convention avec l'Équipement disant qu'il ne serait pas écrit sur les imprimés des P.C. (1) "vu l'avis du CAUE" ; "on donne un avis et c'est vous qui répercutez"... l'Équipement nous reprochait de ne pas mettre assez de crayon rouge... On avait des réunions (avec l'Équipement). L'idée était de mettre la construction d'un département en coupe réglée, on a lutté contre cette politique des modèles en faisant de la résistance. Le conseil aux particuliers a été au départ notre grosse affaire..."

(1) Au gré de chaque interlocuteur, on trouvera dans le texte tantôt l'abréviation "P.C." tantôt "permis de construire". De même, quand le mot "pétitionnaire" sera employé il sous-entendra, dans ce contexte, "pétitionnaire d'un permis de construire".

architectural, donc je vois tous les permis, même les gens qui demandent l'installation d'un petit local. Comme nous l'avons dit, un grand nombre d'architectes ont été et sont encore attachés à cette mission, mais suivant des modalités très diverses, ce qui influe sur la vision qu'ils en ont. Pour certains, c'est la seule mission qu'ils assurent sous forme de vacations hebdomadaires ; cette mission est souvent encore payée par des crédits de la DDE, situation héritée de l'époque où les DDE avaient recruté des architectes-consultants, ce qui n'est pas sans conséquence comme nous le verrons dans un instant. Pour d'autres qui sont salariés du CAUE, dont certains à temps complet, mais le plus souvent à temps partiel, cette mission peut faire partie d'un ensemble de missions qu'ils assurent. On rencontre plusieurs cas d'architectes qui, après avoir assuré ce conseil aux particuliers, se sont vus dotés d'un temps supplémentaire qu'ils ont alors consacré surtout au conseil aux communes. Leur première mission auprès des particuliers peut perdre de son importance, prendre l'allure d'une "mission classique" et même "d'une routine", et être rejetée à cause de l'aspect ponctuel de ces conseils : "ce serait intéressant s'il y avait une cohérence". (André T.)

... Il y a des gens qui viennent parce qu'ils n'ont pas le savoir et pas beaucoup de contacts, c'est exactement le critère des gens pour qui le CAUE est fait, ils l'ont su par d'autres personnes et sont renseignés par la Mairie ; de

La question du rapport à la DDE toujours présente.

Ce qui est en cause dans ce rapport, concerne la définition de la mission et de l'identité professionnelle de l'architecte qui l'accomplit. Les attitudes des subdivisionnaires sont très variables, aussi bien au sujet de l'examen des demandes de permis de construire qui sont soumises à l'architecte du CAUE, qu'à celui des personnes qui sont orientées vers lui. Le choix du lieu de permanence est aussi stratégique ; certains les font à la subdivision, d'autres dans les mairies, et quelques-uns coupent la poire en deux. A travers ces lieux de permanence est aussi posée la question des canaux par lesquels se formule la demande de conseil, et le sens qu'elle revêt ; la différence est grande entre celui qui vient "arrêté" au niveau de sa demande de permis de construire, et celui qui vient sur le conseil d'une tierce personne.

Et aussi, toujours la "nature" du conseil

"Mes permanences dépendent des lignes budgétaires de la DDE. Au temps où on était payé normalement, j'assurais chaque mois deux matinées à S. et 2 à B. Maintenant, je n'en ai plus que trois. A la subdivision, j'examine les permis de construire déposés, donc en aval ; ce n'est pas le plus intéressant, ça dépend du comportement du subdivisionnaire. A St A., par exemple, le subdivisionnaire considère qu'il y a un certain nombre de dossiers auxquels il peut donner un accord sans les montrer ; quand j'y allais, je voyais 2 ou 3 dossiers, alors qu'à S. la personne qui s'occupe des permis dit que, de son point de vue, tous les permis relèvent d'un avis

architectural, donc je vois tous les permis, même les gens qui demandent l'installation et d'un petit local acheté dans le catalogue de La Redoute. Ça c'est la mission en aval qui est plus un avis et une aide aux instructeurs du permis de construire..."

"... A S., je vois six à sept personnes avant de déposer le permis (Damien J.) où ils commencent à penser à leur maison, pour demander des indications. Certains ont commenté "... J'ai une mission de consultant avec deux autres confrères auprès des pétitionnaires qu'ils soient particuliers ou collectivités publiques, sous la forme de permanences dans cinq lieux, en subdivision de l'Équipement et en Mairie. Pourquoi ces deux lieux ? A l'Équipement parce que nous sommes à la disposition de l'Équipement, nous sommes des vacataires de l'Équipement mis à la disposition du CAUE, nous allons sur les lieux d'instruction des permis que sont les subdivisions, et aussi dans les Mairies avec la volonté d'être plus près des demandeurs et des personnes qui sont candidats à la construction et aussi parce que les élus sont d'une certaine façon nos employeurs à travers le CAUE pour leurs projets de collectivités..."

(André T.) "... Il y a des gens qui viennent parce qu'ils n'ont pas le savoir et pas beaucoup de moyens, et veulent avoir des renseignements, c'est exactement le critère des gens pour qui le CAUE est fait. Ils l'ont su par d'autres personnes et sont renseignés par la Mairie ; des gens le savent par l'extérieur et téléphonent à la maison-mère ici. Il y a des communes où c'est le service technique qui les envoie tout de go chez moi, ceux là c'est la benne qui se déverse avec "l'obligation de passer par". Après, il y a les communes où ça dépend de la personne qui est au service de l'urbanisme : si c'est quelqu'un qui est en sympathie par rapport à l'image urbaine de son village, il pense "ça, ça me paraît une cagade" et il dit : "essayez de voir l'architecte du CAUE qui vous conseillera utilement ; c'est gratuit, faussement gratuit par la taxe..."

(Léon Y.)

Et aussi, toujours la "nature" du conseil

La réflexion sur cette mission nous ramène à la question posée depuis longtemps par l'Assistance Architecturale, sur la nature de ce conseil : entre une position normative qui dit ce qu'est la "bonne architecture" et un conseil qui n'impose pas, la voie est étroite, difficile à tracer et peut aboutir à des impasses. La forme que prend le conseil est assez largement déterminée par le moment où les personnes viennent : la différence est grande entre ceux qui arrivent "en amont" de la demande de permis de construire, et ceux qui sont "en aval" et ont déjà bouclé leur projet. De ces témoignages

que nous allons lire, se dégagent des réflexions sur cette "pédagogie de l'architecture" et s'esquissent des typologies des gens qui viennent.

(André T.)

"... A S., je vois six à sept personnes avant de déposer le permis, au moment où ils commencent à penser à leur maison, pour demander des indications. Certains ont commencé un petit gris-gris et veulent savoir si ça va. La majorité ne va pas voir un architecte parce qu'à priori ils pensent que ce sera très cher ; ils ne veulent pas de la maison du pavillonneur parce qu'ils savent que dans le secteur où ils sont, ça va poser problème : on n'est pas loin d'un site classé, l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France) va faire des histoires... Après, il y a ceux qui ont préparé leurs dossiers : ils font une maison qui sort un peu de l'ordinaire, ils ont peur qu'il y ait des problèmes, et il y a des gens qui font leur maison et qui ont des problèmes techniques, d'épaisseur de la dalle... Il y a ceux que je vois à la subdivision et ceux que je vais voir sur le site quand c'est nécessaire... La gratuité est un élément déterminant, mais étant donné la faiblesse du budget et le temps qu'on peut y consacrer, on ne peut pas faire la publicité qui serait méritée pour ce genre d'action... Il y a une demande et il faut qu'il y ait des relais ; il y a des Maires qui, dès que quelqu'un vient chercher des formules pour le permis, leur disent qu'ils devraient aller à la subdivision voir l'architecte. Le subdivisionnaire m'envoie aussi des gens à mon cabinet privé quand les gens ne peuvent pas venir aux permanences ; il faut bien se mettre à leur disposition..."

(Damien J.)

"... En amont, ils arrivent avec leur paquet de problèmes financiers, technique, affectif, de tous ordres, il y a une grande diversité de questions : dossier de financement, problèmes de construction, d'intégration au terrain, de choix de matériaux, d'entreprises, de solutions techniques... Quand ils viennent plutôt en aval, soit au moment de l'instruction du permis, soit lorsqu'ils ont ficelé leur avant-projet seul ou avec leur constructeur, disons que l'intervention se résume plutôt à des problèmes d'aspect architectural et d'intégration esthétique... C'est fondamentalement différent : en amont, on peut globaliser les problèmes, l'interlocuteur est plus détendu, plus réceptif... en aval, il arrive avec des solutions arrêtées et il attend de nous la bénédiction pour ces solutions là, c'est plus délicat, on a une position ressentie comme beaucoup plus coercitive... Quand les pétitionnaires sont arrêtés, on intervient sur des points précis : matériaux, équilibre de façade, intégration au site urbain ou naturel, couleur, c'est plus technique. Ça touche plus directement et plus profondément le pétitionnaire... Pour ce qui est des bâtiments industriels, administratifs, agricoles, d'exploitation commerciale, ce sont des dossiers en situation d'attente immédiate avec des impératifs de délais

draconiens pour les demandeurs et ces personnes là n'ont pas du tout envie de voir le déroulement de leur projet contrarié. On est là plutôt en situation délicate..."

(André T.)

"... Le conseil aux particuliers, c'est variable... souvent c'est décevant mais pas complètement inutile. Souvent les gens viennent nous voir parce qu'ils ont posé le dossier et ils ont un problème avec la commune ou avec l'Équipement qui est instructeur. Ils leur disent "allez voir le CAUE", en général ce sont des trucs pas possibles. A l'époque où on faisait plus de permanences, je me payais tous les aggrandissements de garages, les abris de jardin, les abris-bois des lotissements qui sont sur le plateau là-haut, avec des problèmes de distance aux limites... Résoudre des problèmes comme ça, c'est une caricature. Il y a des gens qui ont fait leur projet et qui ont besoin de se faire rassurer, notamment les enseignants de l'Éducation Nationale... On essaye d'améliorer des trucs inaméliorables... Il y a un problème plus général d'appréhension du projet architectural dans la population française. C'est pas quand les gens ont 40 ans et finissent leur Plan d'Épargne-logement qu'on les sensibilise le mieux..."

(Georges T.)

... Un architecte-conseiller se confrontant aussi à ces problèmes, pousse et approfondit sa réflexion pédagogique ; l'investissement intellectuel fait dans cette démarche se prolongera, comme nous le verrons plus loin, dans la création d'un atelier pédagogique s'adressant aux enfants :

"... Les gens viennent avec un P.C. déjà dessiné, je démonte le truc, et je les interroge sur leurs manières de vivre. Progressivement, ils viennent plus tôt et passent plusieurs mois à travailler sur leur projet. D'une semaine à l'autre, je leur fais faire des exercices et du travail sur le terrain même jusqu'à la maquette. Un réseau se forme jusqu'au prêt de matériel pour le chantier, etc... C'est l'architecture populaire ! J'ai vu environ 1.500 couples en cinq ans, je travaillais jusqu'à 10-12 heures du soir. Il faut de 4 à 14 heures pour que quelqu'un commence à voir un peu dans l'espace progressivement, on ne leur avait jamais appris. Il faut du temps et il faut adapter le vocabulaire spécialisé..."

(Jean R.)

Dans le même CAUE, un autre architecte met en place un logiciel destiné à aider les gens qui envisagent de se faire construire une maison : *"l'objectif du logiciel sur les maisons individuelles est de drainer une clientèle qui irait voir les constructeurs*

sans passer par le CAUE. Ils peuvent préciser leur programme en fonction des moyens dont ils disposent mais on ne doit pas rentrer trop loin dans la conception...".

(Vincent J.)

La question du dessin

Le contexte institutionnel, le moment où se déroule la rencontre donnent aux propos tenus par l'architecte-conseiller des tonalités très diverses. Le dessin est aussi présent : en regardant les dossiers qu'apportent les personnes venues aux permanences, l'architecte se saisit de son crayon, reprend, imagine, et le dessin est alors une sorte d'accompagnement graphique de la réflexion et de la parole. Mais il n'est pas que cela, et certains ont découvert qu'il pouvait devenir aussi normatif que leur parole, les personnes reprenant le dessin esquissé comme ce qu'elles doivent faire.

"Au début, quand j'étais au CAUE, je dessinais beaucoup, j'avais le calque à la main. Je dessine de moins en moins, j'essaie de parler, de convaincre. Je dessine parfois sur leur truc, je leur demande si je peux dessiner, modifier leur dessin, c'est pas la même démarche que de mettre un calque par dessus pour leur faire approcher que leur dessin, on peut le modifier. Avant, je mettais le calque et je disais : "il vaudrait mieux faire ça"... ils partaient en disant : "il m'a donné l'aval, il m'a dit comment il fallait que je fasse". Certains faisaient la photocopie du calque et la mettait dans le dossier de P.C.. Ça avait un côté DDE qui me déplaisait".

(Vincent B.)

"... Etre la plus pédagogique, d'abord en terme de fonctionnel, c'est ce qui sensibilise le plus les gens : telle disposition, telle organisation est génératrice de surcoût, de mauvais fonctionnement de la maison. Après, on parle de paysage et d'environnement, et de la façon dont la maison s'implante dans le paysage. Ne jamais prendre les gens de front, surtout leur donner un champ de possibilités, leur démontrer que c'est une méthode qui permet d'enrichir les possibilités de choix... C'est valable aussi pour l'aspect architectural, la réponse peut être en architecture régionaliste, mais ce n'est pas la panacée, une autre réponse peut être adaptée à leur projet... Ceci conduit aussi à quelque chose qui peut être très dangereux, à dessiner un petit peu, dangereux parce que le dessin est pris à la lettre, la personne ayant tendance à reproduire ce qu'on lui donne comme exemple, mais on ne peut pas se passer de dessin... J'ai pas mal de facilités en dessin et je dessine beaucoup ; mais le danger est que les gens se

réapproprient l'objet sans réfléchir et aller plus loin, j'insiste toujours sur le fait qu'il y a telle ou telle possibilité...".

(Paul J.)

2 - Le conseil aux communes et aux collectivités locales

Aux origines

Le conseil aux communes et aux collectivités locales était présent dans la Loi de 1977 qui créait les CAUE, mais ce n'est que progressivement que celui-ci va se constituer, se conforter pour devenir actuellement l'activité prépondérante. Cette évolution est à la rencontre entre les préoccupations et la réflexion des équipes qui mettent en place les CAUE, leur volonté de fonder leur insertion dans le territoire du département et, par ailleurs, les changements institutionnels issus des lois de décentralisation qui renforcent les implications des CAUE vis à vis des Conseils Généraux. (1) Au gré des initiatives des équipes des CAUE et des élus locaux, des situations se diversifient. Dans le département de la Dordogne, le CAUE réalise en 1982 une enquête par questionnaire auprès de toutes les communes. Cette enquête visait d'une part à faire le point sur l'état des communes et de leur développement, notamment en population, sur la mise en place de programmes d'habitat et d'équipements publics, et d'autre part sur les outils dont les communes pourraient ressentir la nécessité, particulièrement dans le domaine d'une assistance technique. (2) Le Directeur nous raconte comment s'est mis en place cette enquête, et ses suites : "... puis 1981 ; la décentralisation. On sent que le Conseil Général a envie de créer quelque chose. Quoi ? C'est devenu l'Agence Technique Départementale (ATD). On a essayé de prendre le devant, de participer au banquet parce que personne ne voulait nous inviter. La décentralisation ça a été un vent de liberté vis à vis de l'Equipement, du préfet. Notre soutien le plus ferme était le préfet, on était une création de l'époque des préfets pour les élus du coin. Donc, le CAUE était un peu sur la touche... On a lancé de notre propre chef une grande enquête auprès des communes avec un sociologue... On l'a imprimée et diffusée. Je ne sais pas si elle a servi à grand chose, mais il ressortait de l'enquête que les Maires disaient : "nous avons besoin d'un organisme qui ne soit pas l'Equipement, qui nous aide dans nos projets d'aménagement...".

(Simon D.)

- (1) N. Singier, dans la chronologie déjà mentionnée, énonce ces changements, en particulier en ce qui concerne le financement des CAUE. Elle souligne aussi comment le dégagement de l'Etat a pu être ressenti de manière problématique.
- (2) Deux documents, un détaillé, l'autre condensé, ont été publiés en 1982 rapportent les résultats de cette enquête.

Dans l'année qui suit cette enquête, le Conseil Général crée l'Agence Technique Départementale, service rattaché à l'administration départementale ; une question est venue au cours de l'entretien : y eut-il un lien de cause à effet entre l'enquête du CAUE et la décision du Conseil Général ? Pas explicitement suivant le directeur du CAUE, même s'il évoque ses implications politiques locales. Mais "quand l'Agence Technique a été créée, le directeur m'a téléphoné : "On va embaucher un architecte et le président (du Conseil Général) souhaiterait que ce soit toi, le directeur du CAUE, qui le désigne. Avec les copains, on est arrivé à la conclusion que si on était pas dans le coup, le CAUE vivoterait avec tellement peu de moyens et que les moyens iraient vers cette création. En 81, on avait cru à la possibilité de se transformer en ateliers publics. L'Agence Technique n'était pas un atelier public, mais il ne fallait pas être en dehors, et un des architectes embauchés au début du CAUE est passé à l'Agence Technique. Le discours était : on va donner aux petites communes un service technique comme celui des grandes villes... Ils embauchent cet architecte du CAUE, un ingénieur, trois dessinateurs, trois secrétaires et l'Agence Technique commence à fonctionner en 83... Le premier directeur de l'Agence Technique a été un ancien subdivisionnaire... 450 communes adhèrent à l'A.T.D.. Le travail a commencé à réclamer des gens supplémentaires et le CAUE a été appelé à la rescousse et du coup on nous a donné des moyens supplémentaires, et les gens du CAUE à temps partiel sont passés à temps plein, moyennant quoi on bossait pour l'ATD et on a passé une convention de travail très claire et qui est prévue dans les statuts type des CAUE. Simplement, d'une hypertrophie du conseil aux particuliers on est passé à une hypertrophie du conseil aux communes et aux collectivités locales... Le seul point quinteux, c'est que le CAUE n'a pas le droit de construire, de faire de maîtrise d'oeuvre ; l'ATD fait de la maîtrise d'oeuvre (jusqu'à hauteur de 350.000 F). Sur 300 dossiers sortis de l'agence en 1990, 20 ont donné lieu à dépôt de permis de construire... La règle écrite veut que dans ce cas là, l'architecte du CAUE envoyé en mission dans une commune réalise une étude de faisabilité, par exemple sur l'aménagement de la cantine scolaire, chiffre les solutions ; la commune fait son choix. Le jour où la commune décide de construire, si c'est inférieur à 350.000 F, c'est un architecte de l'ATD qui prend le relais et assure la maîtrise d'oeuvre ; si ça dépasse, elle prend un architecte local". (1) (Simon D.)

(1) La situation institutionnelle de ce CAUE semble avoir été l'objet de débats au sein de la Fédération Nationale des CAUE ; nous en avons eu divers échos lors de nos rencontres avec des gens travaillant en CAUE. La crainte exprimée par certains était que ce lien institutionnel entre CAUE et ATD ne conduise à une quasi-disparition du CAUE. Ajoutons deux points importants : Au moment de nos entretiens en décembre 1991, le directeur du CAUE était devenu aussi depuis six mois directeur de l'ATD. Cette situation est à relier à sa place dans des enjeux politiques locaux, comme nous l'avons dit. Mais depuis les dernières élections cantonales de mars 1992, le changement politique du Conseil Général a conduit à introduire une séparation entre CAUE et ATD ; sur ce point, nos informations sont très vagues.

conseiller Dans le département du Vaucluse, les origines de ce conseil aux communes sont ainsi racontées par le directeur : "... mon président, sénateur-maire... conseiller général a vu tout de suite que les Maires dans la gestion de leur ville ne pouvaient plus gérer comme un bon père de famille ; le président a pensé qu'il était bon d'offrir aux communes de petites dimensions un service de proximité, "nous mettons à votre disposition une équipe"... être près des maires. Ce qui a créé les premiers tiraillements avec la DDE un subdivisionnaire ou un DDE a du mal à entrer dans l'intimité d'un maire... Tous les maires nous disent des choses qu'ils n'auraient jamais dites. On a mis vite en place le conseil en Mairie..."

(Victor B.)

De ce que disent ces directeurs, deux notions nous paraissent intéressantes à retenir, qui qualifient ce conseil aux communes : offrir des services techniques là où ils n'existent pas, être un service de proximité. Avec d'autres mots, avec des nuances et des développements, ces deux notions vont être reprises.

La mise en place de ce conseil aux communes s'est souvent faite par la définition de secteurs dans lesquels un architecte assure la conduite du conseil ; dans quelques cas, la répartition des missions sollicitées par les communes se fait entre les architectes de l'équipe sans qu'une division du département en secteur ne soit établie.

Ces secteurs, quand ils sont mis en place s'appuient sur des cohérences diverses et peuvent être de tailles très variables, aller de quelques communes à un nombre beaucoup plus important. Dans un département, certains secteurs correspondent à des syndicats intercommunaux ; un des architectes nous raconta comment le syndicat du secteur fut associé à son recrutement au CAUE.

Les responsables de secteur s'appuient éventuellement sur la structure centrale du CAUE où ils disposent, outre des services administratifs et du secrétariat, de dessinateurs et de "spécialistes" divers, architecte, paysagiste, informaticien, ingénieur, etc... Ces personnes attachées à la structure centrale peuvent aussi prendre le relais des

(Suite 1 de page 43)

Ces relations institutionnelles du CAUE qui ne sont pas, à proprement parler, au centre de notre recherche, ont des implications sur des questions qui nous concernent, et sur lesquelles nous reviendrons plus loin : parmi les architectes rencontrés, l'un se disait "plus CAUE", un autre "plus ATD" ; et ceci mettait en jeu des ensembles de représentations de leur travail.

conseillers de secteur quand la mission de conseil demandée exige un travail d'une ampleur allant au-delà des possibilités d'un conseiller qui, dans beaucoup de cas, dispose d'un à deux jours par semaine à consacrer à l'ensemble de son secteur. C'est la situation que l'on rencontre dans le cas de programmation d'équipements publics. Catherine M. qui est employée à plein temps au CAUE, partage son temps entre la responsabilité d'un secteur, et une mission départementale de programmation de collèges. Autre exemple d'un "spécialiste" attaché à la structure centrale : Adil F. qui est architecte informaticien, répond aux demandes qui lui sont formulées par les responsables de secteur. Nous reviendrons plus loin sur l'intervention de ces architectes "spécialistes" et les outils spécifiques dont ils ont la responsabilité.

Une journée "ordinaire"

Après cette présentation succincte des modes d'organisation du conseil aux communes, et avant d'aller plus loin dans l'analyse de ce travail, suivons un architecte du Vaucluse durant sa journée hebdomadaire de conseil au CAUE. Cette journée n'est pas une journée "moyenne" de ce que peut être l'activité des architectes chargés de secteur ; elle nous semble plutôt "ordinaire", car ce récit nous raconte l'infime, le quotidien à travers lesquels se constitue cette pratique d'architecte en CAUE, cet architecte qu'un autre conseiller appelle "l'architecte de campagne" comparant les services qu'il offre à ceux d'une épicerie de village :

"Ils font plus appel à nous en milieu rural qu'en milieu urbain et pas de la même façon... En milieu rural, il faut tout faire, pas à la même échelle. Je prends l'exemple d'une journée. J'ai été dans la vallée du T. vendredi dernier. Je suis allé le matin à S. petit village de 55 habitants et j'ai discuté avec le maire, il m'a parlé de son lavoir, des deux gîtes ruraux qu'il allait faire derrière, il m'a montré un dessin de permis : "Qu'est-ce que vous en pensez ?" On a discuté et puis je lui ai donné mon avis. J'y ai passé une heure et demie, deux heures ; je lui ai parlé du village, du boulanger qui réouvrait la boulangerie. De là, je suis allé sur le chantier de B., il y a une callade qui se fait dans le cadre du SIVOM, je suis allé voir, il y avait une réunion de chantier, j'ai discuté avec les gens : "évitez de casser cette callade, faites passer le tuyau au bord, laissez les pierres comme ça", j'ai discuté avec les entrepreneurs. J'ai passé à peu près une heure et demie, simplement à faire la causette. Après, j'ai rencontré le Maire de B., on est allé à l'auberge, on a mangé ensemble "je vous invite". Elle m'a parlé de son village, du milieu rural. A deux heures, elle m'a montré un permis, c'était une maison qu'ils voulaient faire au bord du T. ; il y avait trois jours qu'ils venaient de se noyer à

Vaison. "Vous êtes sûre que ça ne se noie pas ?" - "Quand j'étais petite, ça se noyait". Bon, je dis "ça va se renoyer, donc vous allez laisser construire à quelqu'un une maison...". - "mais on n'a pas de POS, on n'a rien". A la suite de ça, ça m'a donné l'idée de leur demander d'écrire au CAUE pour qu'on les aide à trouver une subvention pour faire une carte qui ne sera pas opposable au tiers, ce n'est pas un POS ; faire une carte de fond de la rivière en allant voir les pépés, voir ce qui est inondable de façon que quand elle accordera ses permis de construire, elle sache. J'ai demandé aux trois maires celui de S., celle de B., et celui de St L. de se réunir et de faire une lettre pour demander une étude de la zone inondable du T. Ils n'ont même pas 10.000 F pour faire l'étude ; au CAUE, il va nous falloir les aider à trouver des sous pour travailler dessus. Après, je suis allé à St L., j'ai rencontré la secrétaire, elle m'a montré deux P.C., un d'une maison complètement paumée, on est allé voir, il y avait des problèmes de chemin pour l'incendie l'été ; le gars a plusieurs hectares... j'ai rempli une fiche jointe au P.C. qui va partir à la DDE. Après, je suis allé dans un autre village B., où j'ai fini l'après-midi en discutant avec le Maire qui est un peu artiste. On a parlé des inondations. Là, il n'y avait pas de dossiers et je suis parti...".

(Vincent B.)

L'amont, le préalable, du conseil à l'aide à la décision

Ces deux notions aux résonances temporelles et spatiales peuvent rendre compte des missions accomplies auprès des communes. Un de nos interlocuteurs s'est ainsi caractérisé : "on est des préalables, mais pas des faiseurs de projets". Par cet énoncé, il entendait définir son activité d'architecte en la différenciant de ce qui a été et est encore souvent considéré comme l'activité centrale de l'architecte, le projet ; curieusement dans sa bouche, le mot préalable ne caractérisait pas d'abord des missions, mais lui-même dans son travail. Plus loin, nous reviendrons sur la constitution de ces nouveaux "métiers de l'architecture".

Mais cet amont, ce préalable dans lesquels les architectes situent leurs missions, peuvent recouvrir des modes d'intervention très divers, et concerner des questions elles-mêmes très diverses où les niveaux s'enchevêtrent, le ponctuel pouvant rejoindre des questions plus globales, comme dans le cas de cet architecte, chargé d'un secteur rural de la Drôme, qui note que "créer un logement, un atelier, peut être un moyen de lutter contre la désertification d'une région".

(Bernard J.)

(1) 2ème Rencontre "Territoires et enseignement" Ecoles d'Architecture/CAUE.
Les métiers d'aide à la décision publique : compétences, éthiques, formations -
10 et 11 février 1992.

L'un des objectifs de la rencontre "Les métiers d'aide à la décision publique" (1) était de contribuer à définir la différence entre le conseil et l'aide à la décision ; un texte de présentation disait : "On peut distinguer l'activité de conseil, fondée certes sur des compétences et des expériences, mais fréquemment expression d'une capacité d'expertise immédiate et parfois subjective, de l'activité d'aide à la décision qui suppose que soient présentées aux décideurs des informations multiples, des analyses explicitement problématiques et éventuellement des solutions alternatives accompagnées de l'évaluation de leurs conséquences probables".

La distinction faite ici nous paraît difficilement susceptible de rendre compte de bons nombres de missions qui nous ont été racontées ; en effet, il nous semble que l'on passe fréquemment de l'un à l'autre. Le conseiller CAUE ne prend pas lui-même la décision, il éclaire son interlocuteur ; mais les missions dont on nous a rendu compte ne tiennent pas seulement d'une aide à la décision, au sens où elle est définie plus haut ; il peut y avoir durant la mission une redéfinition, une explicitation, un déplacement de la demande formulée, un glissement vers d'autres demandes, et même dans certains cas une sorte de récusation de la demande. Ces situations relèvent du conseil et requièrent de l'architecte une capacité d'écoute, de compréhension d'enjeux divers, mais doivent aboutir à fournir à ses interlocuteurs un certain nombre d'éléments qui vont les éclairer dans leur décision.

Suivons quelques architectes dans leurs missions ; nous découvrirons aussi à travers ces récits la diversité des objets concernés par ces missions.

Dans ce premier exemple, la demande de mission nécessite des clarifications préalables :

"... Il y a des demandes de faisabilité : la commune veut savoir si un projet qu'elle envisage est possible, si ça entrera dans ses possibilités. Le premier contact est un coup de téléphone de la commune qui dit : on veut faire ça. La secrétaire (du CAUE) envoie l'architecte responsable de la zone. On a un contact en général avec le maire et un ou deux conseillers. Ce n'est déjà pas tout simple, ce sont trois personnes, ce sont trois avis sur la façon dont il faut envisager les choses. Je pense à une école où je suis intervenu, j'y ai été à deux heures et j'ai rencontré le premier adjoint, le maire n'étant pas encore arrivé. Le premier adjoint m'a dit "le préau est dans ce sens, la cantine vient

(1) 2ème Rencontre "Territoires et enseignement" Ecoles d'Architecture/CAUE.

Les métiers d'aide à la décision publique : compétences, éthiques, formations -

10 et 11 février 1992.

s'accoler là et puis là-bas il y a les anciens W.C. qu'il faut démolir, mais il faut les refaire là c'est pratique, ou alors si vous voulez on peut les ramener à côté de la cantine". Premier point de vue, je note. Puis le maire arrive : "non, on va tout démolir, le préau, les W.C. à côté de la classe pour qu'ils soient disponibles, la cantine on va la refaire, actuellement la cuisine est au bout, c'est pas pratique...". Ceci oblige à faire deux études pour voir le coût des deux projets ; ce sont des études pas excessivement longues : on fait le relevé, avec le dessinateur si le bâtiment est un peu compliqué... Je mets les états des lieux au propre, je reprends, je fais le projet avec une estimation rapide. J'ai encore un peu tendance à les faire d'une manière qui est longue, ça résulte de ma pratique libérale, je ne veux pas qu'on fasse de grossières erreurs, je fais un descriptif détaillé en mettant des quantités et des prix, et ensuite, comme ça ne regarde pas la commune puisque ça ne fait pas partie de la mission, toute cette partie là je l'efface...".

(Damien J.)

Dans les deux exemples qui suivent, il s'agit plutôt d'une reformulation et d'une globalisation de la question posée :

"A C., c'était une demande conjointe de la Municipalité et de la subdivision, pour un problème de traversée de village. C'est une des plus jolies bastides du département avec beaucoup de constructions du 13e siècle. Une très jolie place avec des couverts et cette place est traversée par une départementale, notamment par des camions, et l'idée était de la réaménager... On a une demande qu'on essaye de préciser, puis on va sur le terrain ; on fait la couverture photographique... On précise le programme... On essaie de trouver des informations complémentaires en appelant la subdivision et en s'aidant de documents comme le cadastre... C'est un ensemble de bâtiments classés et j'ai rencontré l'Architecte des Bâtiments de France... Il lui paraissait stupide de refaire la place alors que, du fait du trafic des poids lourds, il y a des problèmes de consolidation des constructions... Je suis revenu avec le subdivisionnaire et on a commencé à regarder si on pouvait détourner la circulation, j'ai étudié un parcours au sud du village... Le maire était un peu surpris qu'on fasse cette proposition et, finalement, en étudiant la question, le Conseil Municipal a trouvé un autre itinéraire possible au nord... Etant donné qu'on n'a pas de relations commerciales, on peut se permettre de ne pas répondre à la demande et de la déplacer".

(Pierre P.)

"Commune de P. d'I., ils ont un stade qu'ils veulent réaménager, c'est en bordure du Rhône, il y a des problèmes de stationnement, des problèmes de vestiaire qui

"Commune de P. d'I., ils ont un stade qu'ils veulent réaménager, c'est en bordure du Rhône, il y a des problèmes de stationnement, des problèmes de vestiaire qui n'est plus adapté, de cohabitation de diverses activités, comme toujours tout a été fait au coup par coup, on a rajouté deux tennis, on a fait le terrain de foot, on a rajouté un bout de vestiaire... ce qu'ils souhaitaient un peu à travers leurs discours, c'était de retrouver une cohérence ; on a travaillé ensemble, on a fait une ou deux propositions en essayant de voir globalement... Cette aire sportive, c'est assez sympa avec les arbres autour mais on arrive pas à rentrer. Il y a un parking par derrière, le terrain de tennis a été planté à l'endroit où on pourrait faire un réel accès au site. En discutant, on leur a fait des propositions : 1) on déplace le terrain de tennis ; 2) on déplace un des deux terrains de foot, avec des schémas. On parle des implications financières... En général, on fait plusieurs propositions mais il ne faut pas que ce soit artificiel. Il faut qu'ils se réapproprient une des solutions. Je leur présente les choses, je n'envoie pas par la poste..."

(Christian B.)

Autre situation, celle d'un enchaînement entre deux missions, la deuxième n'étant pas prévue au départ ; la première consistait en une information pédagogique dans la classe unique d'un petit village :

"La cour de l'école était sur la place du village... On a eu à régler le conflit au sujet de cette cour. L'institutrice m'a dit "le maire envisage de refaire la place, mais je suis inquiète car les enfants jouent sur la place, et je ne voudrais pas qu'on leur enlève cet espace, ou qu'on leur en trouve une autre". Je suis intervenu en lui disant qu'en tant qu'architecte conseiller du CAUE, on peut très bien intervenir, faire une étude préalable, poser les problèmes... apporter des conseils et une analyse. "Vous devriez dire au maire de faire appel à nous". Peu de temps après, on a eu un appel du maire, on lui a demandé une lettre écrite pour qu'un conseiller du CAUE vienne voir. La DDE avait déjà fait une esquisse ; ils s'étaient posé la question de la cour d'école sur la place du village. Comme l'institutrice a demandé que j'intervienne, on a fait une réunion à la mairie avec le maire, des personnes de la subdivision, moi du CAUE, et on a analysé l'esquisse proposée, et j'ai posé plus précisément le problème de la cour d'école sur la place. Il fallait protéger les enfants... J'ai dit : profitons du fait qu'on refait tous les sols, mais faisons aussi quelque chose qui aille dans le sens de la sécurité pour la cour d'école... On a amélioré ; j'ai proposé des esquisses et on a fini par arriver à quelque chose qui convenait au maire avec plusieurs compromis..."

(Pauline C.)

Des missions aux temporalités diverses et, en retour, la formation

Les missions que nous venons de présenter sont caractérisées par une intervention ponctuelle dans le temps, s'étalant sur une durée relativement courte. En fait, les missions peuvent jouer sur des temporalités très variables, mettant en jeu des significations elles-mêmes diverses.

Certaines missions sont marquées par l'immédiateté comme dans cette commune où "on est appelé comme les pompiers, il faut avoir bouclé les APS au mois d'octobre (notre entretien se déroule en juillet) pour avoir les subventions de la Région ; on s'inscrit dans un circuit de procédures... à St M., 4 trucs à programmer, 4 architectes à choisir. Tout cela en 3 semaines... alors qu'on y était allé un an avant pour discuter des mêmes choses...".

(Georges A.)

Autre exemple de situation qui semble quelque peu exceptionnel et implique une intervention rapide : "... La commune a commencé les travaux, quelqu'un passe et leur dit : "vous avez un permis de construire" - non - il en faut un". Il faut aller vite. C'était la construction au-dessus d'une cantine d'un coin dortoir pour les enfants de la maternelle. Ils avaient un petit local au-dessus de la cantine. Ils s'étaient dit : on va mettre les enfants là. Ils n'avaient pas tenu compte des règlements de sécurité, ni d'assainissement, ni des demandes de l'inspection académique. Il fallait aller très vite. Le relevé a été fait par un collègue, et il avait aussi pris contact avec les pompiers pour connaître les exigences. J'ai procédé à l'établissement du permis de construire... et puis pour les entreprises, pour pouvoir faire les travaux rapidement en répondant aux normes, j'ai fait tout un descriptif détaillé comme pour un appel d'offre en libéral, alors qu'il n'y en avait pas puisque ça allait être fait en partie par les ouvriers communaux et en partie par les artisans locaux. Ensuite, on a réglé les petits problèmes, par exemple les dérogations auprès de la DDASS qui n'arrivaient pas tout de suite...".

(Damien J.)

Le long terme recouvre plusieurs dimensions : il qualifie les impacts de la mission qui pourront se manifester dans une longue durée ; c'est notamment le cas des missions préparatoires à la mise au point des documents d'urbanisme. Mais on retrouve aussi dans ce long terme l'idée de la formation qui est développée chez les élus à travers

ces missions, leur objectif n'étant pas seulement de répondre à une question précise, mais de donner aux élus le moyen d'y répondre en menant leur propre réflexion.

Un architecte différencie ainsi les missions qu'il accomplit auprès des communes ; notons au passage les quelques réflexions faites sur l'usage du dessin, et sur lesquelles nous reviendrons plus loin :

"... ça va du petit conseil ponctuel qui est : un maire appelle le CAUE "on a une fête dans un mois, il y a un préau déglingué, on veut faire quelque chose". Il voudrait un conseil, qu'on lui fasse un petit croquis. "Le petit croquis", ça pose beaucoup de problèmes d'éthique, on n'a pas le droit de faire de la maîtrise d'oeuvre. Le petit croquis est-il déjà de la maîtrise d'oeuvre ? La réponse est oui s'il est coté ; pas d'échelle surtout. On fait à l'échelle parce qu'on n'est pas con, on travaille correctement, puis après on passe à la photocopieuse pour bricoler l'échelle. Il a un petit dessin et il le donne à son maçon... Ensuite, il y a le conseil à moyen terme ; une rénovation de centre de village, on a des maisons pourries à l'intérieur de l'allée de platanes, il y a une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). On fait un travail en amont pour préparer le travail du CAL (Centre d'Amélioration du Logement) ou des maîtres d'oeuvre, des particuliers. Ce sont des petites études sympa à faire, paysage, paysage urbain, rationalité du point de vue, argumentaire... Donner des arguments aux élus pour qu'ils se les accaparent fait partie de notre rôle... Autant en tant que maître d'oeuvre, souvent on est frustré de ça, on est dépossédé du projet, autant en tant que conseil c'est intéressant. On est là pour donner des arguments et des idées aux autres... essayer de faire adopter au maire le point de vue de l'architecture. Quand un maire parle de son village à restaurer, il parle bien d'architecture, il ne parle pas seulement de budget, il ne parle pas seulement en termes électoraux même si c'est la finalité, il aime les vieilles maisons, il n'aime pas une fenêtre en métal... un traitement de béton brut. Lui faire comprendre que c'est un art, qu'il peut y avoir création, donc dérive par rapport à la norme ; la norme c'est le style local, on est empoisonné par le néo-provençal qui n'est rien qu'un fantasme... si ça accroche une fois sur dix, on est content.

(Georges T.)

Le long terme, ce sont toutes les procédures d'urbanisme quand on accompagne les communes face à la DDE, à ceux qui organisent les POS, les SDAU, c'est du très long terme. A C., il y a une étude en cours ; ce sont de gros dossiers. C'est le plus formateur ; j'ai travaillé avec l'urbaniste. C'est un travail d'accompagnement, on travaille en commission, on conseille les élus, ils posent des questions. On est là pour étayer le parcours, on n'est pas là pour donner le trajet. Ce sont eux qui prendront leur

décision. On est là pour faire prendre conscience du site bâti, naturel, des contraintes de développement de la commune en adéquation avec un projet ou pas.

Il veut faire construire une maison et on lui dit non au nom des grands principes de l'urbanisme. Pour les petites communes, le gros truc ce sont les zones artisanales. Ils nous prennent souvent trop tard alors que le géomètre a travaillé, que le terrain a été choisi. Ce qu'il faut, c'est nous contacter au moment où le choix du site va se faire, avant... On prépare une palette d'intervention, on est en amont de la décision...".

marchands de maisons sur catalogue. Mais alors la DDE dit : "il faut faire (Bob R.)".

Comme si le POS allait... Le maire fait un POS pour faire plaisir au DDE, mais pas

pour... Fréquemment, il nous semble que les missions de conseil comportent en arrière-fond cette question de la formation ; les difficultés à les accomplir, à faire comprendre les enjeux qu'elles comportent nécessitent le détour par la formation ; le conseil ne peut se limiter à apporter une réponse ponctuelle sur le sujet qui le concerne, il semble pris dans une dimension plus globale, celle des changements d'attitudes et de regards induits chez les interlocuteurs ; et l'on retrouve, avec d'autres dimensions, les questions posées dans le conseil aux particuliers.

(Victor B.)

"J'ai eu une mission spécifique de conseil sur les problèmes de façades et de couleur en centre-ville sur notre secteur, (que j'ai continué par la suite en libéral quand le CAUE a eu fini sa mission). A l'époque, les architectes conseillers CAUE, avant que les opérations de restauration de façades se généralisent, donnaient des conseils, comme on continue à le faire, au coup par coup. Mais là c'était devenu pas supportable pour la personne du secteur et il fallait quelqu'un de spécifique, c'est moi qui ait eu ce lot de consolation (cet architecte n'avait pas encore été embauché par le CAUE, et obtint cette mission ponctuelle pour un temps déterminé, avant d'être engagé plus tard pour un temps partiel) dans trois petites villes sur le périmètre des centres anciens... On travaille sur des quartiers, on fait des permanences, on discute avec les propriétaires, les locataires, les commerçants, les entrepreneurs, les voisins ; c'est assez éprouvant. Sur un sujet comme la couleur, c'est particulièrement scabreux. Je me suis fait traiter plusieurs fois de bohémien quand on essaie de faire des choses pas très grises...".

Les missions de programmation

(Georges T.)

La difficulté dans l'accomplissement de ces missions nous ramène donc à la question de la formation. Par le détour de l'exemple d'une situation concrète, un directeur de CAUE explique le sens que revêt la mission de conseil sur des questions d'urbanisme, et les obstacles qu'elle rencontre :

"... Ce maire a un cousin qui a un terrain dans les bois ; il y a la colline qui coupe le vent, une petite clairière au milieu, une source ; les réseaux ne sont pas loin... Il veut faire construire une maison et on lui dit non au nom des grands principes de l'urbanisme. Vous trouvez ça normal ? Il a deux gamins qui vont renforcer l'école, lui va participer à la vie associative... Là, j'adopte le discours du maire. Les maires ont vaguement conscience que s'ils ne maîtrisent pas..., ils ont des exemples de communes qui sont parties dans un bordel de folie, comme M. qui a vendu sa commune à des marchands de maisons sur catalogue. Mais alors la DDE dit : "il faut faire un POS". Comme si le POS allait... Le maire fait un POS pour faire plaisir au DDE, mais pas pour voir de quelle manière on peut planifier les équipements, donc les investissements qu'on va faire sur la commune... mais notre rôle, c'est dire : "attention Mr le Maire, le POS n'est pas un élément qui va résoudre tous vos problèmes et surement pas le problème de votre cousin...". On arrive parfois à élaborer des POS avec un peu plus d'intelligence... Dans toutes les réunions, les élus, lorsqu'ils sont parfaitement informés comme à G., ils disent "la colline là-bas, on ne construit pas.." ensemble on réfléchit aux effets induits. Le rôle du CAUE c'est d'être au milieu".

(Victor B.)

Les missions de conseil aux communes peuvent ainsi trouver à s'articuler sur des missions de formation et d'information, comme dans ces journées à thèmes, sur les espaces publics, les entrées de ville et les zones artisanales qu'organisent plusieurs CAUE et qui sont l'occasion de regarder ce qui a été fait par le passé, d'en discuter, et ainsi de préparer les missions futures de conseil.

C'est ainsi dans cette dimension des missions que prend place une notion évoquée par certains de nos interlocuteurs, celle de territoire, "que l'on doit avoir l'exigence de connaître", et le connaître signifie "être impliqué avec des gens de manière coutumière".

(Bernard J.)

Les missions de programmation

Les architectes du CAUE peuvent accomplir des missions de programmation suivant des modalités diverses : cette mission peut être assurée ponctuellement, ou de façon permanente comme dans le cas de Catherine M. déjà rencontré, qui assure au niveau du département une mission permanente de programmation de collègues.

A travers ces missions de programmation, peut-on revenir à une distinction que nous faisons plus haut entre le conseil et l'aide à la décision ? Les situations de programmation, et les modes d'intervention qui en découlent sont très variables : Le travail de programmation "d'une Maison pour tous" mené par plusieurs personnes de l'équipe d'un CAUE a été rendu possible par les négociations, alors qu'il semble qu'au départ la demande n'était pas clairement formulé : "A C., on a travaillé à plusieurs du CAUE avec la commune et les associations. On a sorti un document de programmation... On a senti que si on ne proposait pas ça, la commune ne ferait pas appel à un cabinet privé de programmation. Elle avait du mal à centrer les choses... Au départ, on nous a appelé parce que c'était gratuit...".

Un directeur de CAUE souligne aussi la complexité de cette démarche : "Quand on lance un concours, sur une commune et qu'on est chargé en fin de compte de rédiger tout le programme, ce n'est pas la loi sur l'architecture qui le demande, ce sont les communes... et nous pour valeur d'exemple on fait parfois des programmes... si des concours sont infructueux, c'est que le programme a été mal fait... ce n'est pas que les équipes retenues sont mauvaises, c'est que le programme rédigé n'a pas été vérifié par les besoins de la collectivité. De quelle manière faire s'exprimer objectivement les élus sur la base de la commande publique, ce n'est pas évident. Il y a tout un travail à faire pour bien vérifier que le maire a demandé ça...".

Notons cependant que certaines missions s'appuient sur des outils (Victor B.) élaborés parfois par ceux qui ont la charge de ces missions. La mise en place de ces

Autre solution : le CAUE se trouve associé à d'autres partenaires pour mener ce travail de programmation : "Je me suis aussi retrouvé avec l'urbaniste et le paysagiste du CAUE sur un travail de fond, le lycée horticole de R., qui est un pôle européen de l'horticulture. En tant que CAUE, on a été sollicité par la Région et la DDA. Nous avons travaillé avec un polytechnicien Eaux et Forêts, des ingénieurs agro et des consultants qui ont donné des avis".

Education Nationale que l'on fait évoluer au travers de réunions (Bernard J.) participent les parents, les profs, les élèves, les administratifs, les élus, les

Ce travail de programmation conduit à réfléchir sur le sens de la participation du CAUE à des jurys de concours ; cette participation à la programmation donne une pertinence accrue aux avis émis lors du concours. Mais ce travail de réflexion peut trouver aussi des prolongements qui vont au-delà du CAUE, et concernent la place et la signification des concours dans la commande architecturale : "Dans le cadre des concours, j'ai été envoyé dans des commissions techniques ; parfois ça se passe bien, d'autres fois mal. On en a marre d'être pris dans des jeux de quille entre élus pour faire passer tel ou tel architecte. Comment participer aux concours ?... Faire une réflexion

sur la commande : les rentes de situations sont-elles justifiées ? La place des jeunes et comment ils entrent dans la commande ? Faut-il recourir systématiquement au concours, même pour un chiotte public ?..."

le coefficient d'habitabilité, la pente de la toiture et la largeur du bâtiment, en ayant tiré des statistiques avec une moyenne (Bernard J.)

mètres par étages, tout se calcule automatiquement sauf un certain nombre de rubriques marquées par une flèche qui sont à remplir soi-même, notamment la

A propos des "outils" utilisés dans ces missions

- Autre utilisation : Faire le diagnostic d'un bâtiment et son relevé, dessiner une esquisse, estimer le coût de travaux envisagés, phaser une opération en fonction des possibilités financières d'une commune, ou des modes de financement institutionnels envisagés, monter un dossier pour ces demandes de financement, mettre au point un schéma avec des intentions : cette énumération qui ne se veut pas exhaustive montre quelques-unes des tâches constitutives des missions dont nous venons de parler. Disons sans aller plus avant, que ces tâches semblent s'appuyer sur des savoirs pratiques et théoriques constitutifs des compétences des architectes. Notons cependant que leur mise en oeuvre s'appuie sur ce que l'on pourrait appeler une compétence sociale que nous définirions comme la capacité à mener l'ensemble des négociations mises en jeu par les missions, point important sur lequel nous reviendrons.

(Vincent J.)

- Nous avons vu que certaines missions s'appuient sur des outils spécifiques, élaborés parfois par ceux qui ont la charge de ces missions. La mise en place de ces outils est importante, car elle pourrait mettre en évidence la constitution d'une sorte de "technicité" propre au travail en CAUE.

Présentons quelques-uns de ces outils :

- Dans son travail de programmation de collèges, Catherine M. utilise une grille "type éducation nationale" qu'elle fait évoluer : "on a une grille de besoins, type Education Nationale que l'on fait évoluer au travers de réunions auxquelles participent les parents, les profs, les élèves, les administratifs, les élus, les personnels divers. On travaille sur la façon dont on veut que ça fonctionne. On définit des m², des besoins, mais surtout des principes de fonctionnement, tout ça pour définir un programme qui sera soumis aux architectes au moment du concours... Cette phase prend beaucoup de temps, programmation et concours, ça peut se dérouler sur un an...". Catherine M. dans son travail de programmation : "Je prends une petite partie de l'architecture dans son ensemble : par la programmation
- Dans le même CAUE, Daniel G. a mis au point une grille d'estimation rapide : "j'ai inventé sur l'ordinateur un système de diagnostic rapide qui permet de

diagnostiquer la remise en état d'un bâtiment et même d'évaluer un bâtiment neuf, en dix minutes. Ceci depuis cinq ans... Avec 4 données, l'emprise au sol, le nombre d'étages, c'est-à-dire le coefficient d'habitabilité, la pente de la toiture et la largeur du bâtiment, en ayant tiré des statistiques avec une moyenne de trois mètres par étages, tout se calcule automatiquement sauf un certain nombre de rubriques marquées par une flèche qui sont à remplir soi-même, notamment la menuiserie...".

- Autre utilisation de l'informatique dans un autre CAUE, avec la mise au point d'un outil mettant en relation les coûts et la nature du programme : "Dans le cas des salles omni-sports, on voulait aider à vite cerner un prix en relation avec un programme. Il semble que cette démarche ait eu un effet positif en rétablissant une qualité de démarche. Avant, pour avoir la subvention, ils faisaient un dossier avec n'importe quel programme ne correspondant à aucune réalité. L'objectif du second logiciel, sur les maisons individuelles est de drainer une clientèle qui irait voir les constructeurs sans passer par le CAUE... Ils peuvent préciser leur programme en fonction des moyens dont ils disposent, mais on ne doit pas rentrer trop loin dans la conception...".

(Vincent J.)

- Nous avons déjà rencontré Adil F. qui a été engagé au CAUE pour la mise en place d'un outil informatique qui permet d'insérer une vue perspective dans le site réel reproduit sur disquettes à l'aide de photographies magnétiques. Cet outil doit permettre de présenter aux élus une simulation plus fine et plus réaliste que le dessin.

Encore la question du dessin

La question abordée ici dépasse de beaucoup la simple question d'un outil. Il nous semble que le dessin intervient dans la définition de l'architecte et de son identité. Nous avons vu déjà, lors du conseil aux particuliers, les ambiguïtés de cet outil "quasi-spontané" pour certains architectes. Par contre, d'autres découvrent à travers leur pratique au CAUE qu'ils peuvent s'éloigner du dessin sans pour autant, perdre leur identité d'architecte. C'est le cas de Catherine M. dans son travail de programmation : "Je prends une petite partie de l'architecture dans son ensemble : par la programmation aider les gens à traduire leurs besoins en architecture. Par la programmation, j'arrive à écrire ce qu'ils demandent ; je suis de moins en moins liée à la forme parce que je me

suis aperçue que le seul langage commun était l'écriture et non pas le dessin. Le travail de programmation se conclut par un document écrit, par des "patates" de fonctionnement, par des ronds et des carrés pour qu'il n'y ait pas la forme et que l'architecte ne se sente pas vexé qu'on ait pris dans son domaine de la mise en forme...".

Un autre enjeu du dessin est institutionnel, et concerne le statut des CAUE et la règle qui leur interdit de faire de la maîtrise d'oeuvre. Nous avons vu plus haut comment parfois les architectes se jouent de cette règle face à des situations concrètes.

3 - Des missions de formation et d'information

Qu'elles apparaissent comme l'objectif explicite des missions de conseil aux particuliers ou qu'elles se révèlent comme la condition latente de réalisation de certaines missions de conseil aux communes, la formation et l'information nous semblent constitutives de l'action des CAUE. En disant cela, nous ne faisons que redire ce qui est contenu dans le texte de Loi définissant les objectifs des CAUE. Aux missions dont nous venons de parler dans les paragraphes précédents, nous en ajoutons d'autres que nous rassemblons sous ces deux termes de formation et d'information, bien que leurs champs d'intervention soient très divers.

La formation scolaire

Les missions auprès des écoles ont sensiblement diminué dans plusieurs des CAUE rencontrés. Les causes évoquées par mes interlocuteurs tiennent souvent au fait que le travail des CAUE se serait réorienté vers le conseil aux communes. Ceci a pu se trouver amplifié quand, pour des raisons budgétaires, les temps de travail des conseillers ont diminué, et qu'il a fallu opérer des choix dans les lignes d'action. Mais il nous semble aussi qu'une sorte "d'essoufflement" intervient d'une manière implicite pour rendre compte de cette diminution. L'un de nos interlocuteurs nous dit avoir abandonné ces missions sans regret "ayant l'impression de répéter et de chanter dans le vent". Et cependant une situation différente existe dans le CAUE des Pyrénées Atlantiques, où diverses missions de formation et de sensibilisation auprès des enfants et des adolescents se sont développées à partir d'un atelier, la Passerelle. Cette expérience, dont vous parlera son animateur dans quelques instants, nous permet en retour d'interroger le

processus observé par ailleurs, bien que, redisons le, l'objectif de notre recherche ne soit nullement dans la comparaison entre différents CAUE.

Ces missions auprès des écoles, des collèges et des lycées prennent différentes formes : elles peuvent consister en interventions ponctuelles, ou elles peuvent encore s'étaler sur une année. Un architecte, qui nous a par ailleurs avoué que son intérêt personnel le portait plus vers ces missions que les missions de conseil aux communes, évoque ces différents types d'intervention en milieu scolaire : "... J'aime bien l'enseignement, j'ai toujours été enseignant (même avant d'être architecte). Il n'y a qu'au CAUE qu'on fait ce travail de sensibilisation des gens qui sont en dehors. On a l'impression que les gens ne savent pas voir ce qui est autour d'eux ; on peut les aider en leur montrant les choses qui les entourent... A la demande des enseignants, il y a des interventions ponctuelles ; il y a des enseignants qui veulent qu'on aille parler d'architecture pendant deux heures. J'en ai fait une bonne quantité ; on y va, on bavarde avec les enfants. La discussion peut partir sur la profession, sur des matériaux... On peut discuter pendant une après-midi sur la construction d'une maison, en parlant uniquement de matériaux... Il y a des interventions plus importantes : j'en ai fait au lycée professionnel de S. où on intervient pour des enfants plus âgés, 17-18 ans ; c'est davantage technique. J'ai fait aussi un suivi sur une année avec une classe. J'y allais une après-midi par semaine ; on a visité le village pour voir ce qu'il y avait dedans, on a fait des petits travaux pratiques ; je leur ai fait construire avec des petits éclats de pierre des morceaux de mur sur des cartons... C'était une classe de petits. Ça a bien plu aux enfants et aux enseignants aussi. C'était aussi enrichissant pour moi ; c'était il y a 4 ou 5 ans... J'en ai rencontré récemment deux (de cette classe) qui envisagent de faire des études d'architecture... Ça leur a donné goût... Il y a des interventions dans les classes vertes de M.. J'y vais pour faire une sensibilisation à l'architecture de la région. Ils ont une soirée avec des diapositives et une promenade dans le secteur..."

(Damien J.)

Nous avons dit que dans un CAUE, ces missions ont pris une dimension particulière à travers un atelier qui développe un ensemble d'activités : des animations destinées à développer la créativité de l'enfant par un travail sur le volume et la forme, à susciter leur esprit d'observation sur un site réel ; des interventions dans les établissements scolaires (Projets d'Actions Educatives) ; des classes de patrimoine ; en liaison avec l'atelier du CAUE, un CES a mis en place un atelier d'architecture, et les écoles réalisent des embellissements de leurs espaces. Dans le long texte qui suit, l'architecte-animateur de l'atelier nous raconte par quels détours est passée sa réflexion pour mettre en place cet atelier :

pense que progressivement, les gens l'ont apprécié puisque comme je le disais dans la première partie... Avant de parler de l'atelier éducatif, je voudrais revenir un petit peu sur le travail avec les usagers dans le cas de leur conception d'habitation car ceci est lié ensuite avec l'atelier. Le premier point, c'est que : la loi sur l'architecture de juillet 1977 institutionnalisait le fait que les gens puissent jusqu'à 170 m² hors oeuvre, faire leur habitation sans architecte, ce qui ouvrait largement la porte bien sûr à toutes les constructions dites industrialisées et à toutes les sociétés possibles. Pendant des années, les architectes se sont peu souciés de la maison individuelle, je veux dire que quand on remonte dans le temps, les architectes travaillaient sur les cathédrales, les châteaux, les moines architectes travaillaient sur les abbayes, et l'habitation, et surtout, l'habitation rurale étaient réalisées avec les gens et les charpentiers qui avaient la science du toit. Ces charpentiers faisaient de la simulation dans l'espace réel, c'est ce que j'ai ensuite souvent pratiqué avec les gens. On mettait des planches au sol, on réalisait, on structurait la maison et cela en tenant compte bien sûr des voisins, de la proximité...

Le deuxième point, comme je le disais précédemment, c'est qu'il fallait aux personnes ir... Pour lutter finalement contre une maison toute faite, au même titre qu'une voiture, il me semble important que les gens découvrent le plaisir de faire et aussi de se rendre compte qu'ils en étaient capables. Par l'étude de leur habitation qui durait souvent plus de six mois, non seulement arriver à prendre plaisir, mais aussi donner une histoire à leur habitation. Car, une fois la maison réalisée, les gens pouvaient, quand ils étaient dans leur habitation, dire : "tu te rappelles ce que nous avons fait là, c'était bien..." donc donner une histoire. C'est un petit peu ce que beaucoup de gens recherchent dans l'achat d'une maison ancienne car elle a une histoire qui touche bien sûr les personnes qui y habitent.

Le quatrième point, c'est la notion d'échelle et de proportionnalité. Souvent, quand les per... Donc, pour donner une histoire, il faut prendre le temps de réfléchir à sa maison. En même temps, les gens découvraient que le terme maison originale venait plus de leur origine à eux pour la réaliser, que de la forme en elle-même, du moins à priori... *qu'au niveau des proportions, ils s'apercevaient qu'un ou des percements dans une façade étaien...* On essayait de rechercher plus la force ou la tranquillité des habitations, et de retrouver également l'essence de la maison basque qui était lourde et très attachée au sol. Ils trouvaient de plus, que la maison est un rythme, et que si la maison basque notamment la maison Labourdine est très travaillée en façade est, le reste a de grands silences, c'est-à-dire de grands murs blancs avec quelques percements, je dirai, judicieusement placés pour vivre à l'extérieur, pour regarder un paysage basque lorsque l'on est assis dans certaines pièces... C'était aussi la prise de conscience que pour qu'une maison soit économique, on ne peut pas faire pleins de choses, mais il faut choisir, établir une sorte de hiérarchie de ce qu'il nous semble important de faire. Je

pense que progressivement, les gens l'ont apprécié puisque comme je le disais dans la première partie, les gens venaient envoyés par la famille. Ils découvraient également notamment que dans les lotissements les plantations faites sur un terrain pouvaient être combinées avec les arbres du terrain voisin pour former un petit bosquet pour les deux terrains...

Les animations qui s'y déroulent ont plusieurs objectifs pédagogiques : sensibiliser. Au cours des longues discussions avec les personnes, ils ont souvent énoncé que lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents, ils auraient aimé construire des maisons de rêve, et qu'ils n'en n'avaient jamais eu la possibilité. Je crois que c'est important au cours de l'enfance ou de l'adolescence de pouvoir faire ces réalisations parce que lorsque l'on fait ce genre de maquette, on pose des rêves, ce qui fait que quand on est plus grand, et que l'on veut construire une maison, on est déchargé d'un certain nombre d'idées dont on n'a pas fait une hiérarchie de valeur.

Le deuxième point, comme je le disais précédemment, c'est qu'il fallait aux personnes très longtemps pour se repérer dans l'espace et que c'était des situations dans l'espace réel qui permettaient de se situer. Le troisième point était d'éveiller l'esprit critique, le sens de l'observation. Pour cela, je les envoyais sur le terrain, chez des gens qui étaient déjà venus me voir, et qui avaient eu les mêmes problèmes. Ils discutaient avec ces personnes et, après avoir vu et discuter, ils pouvaient décider. Cette observation, cet esprit critique devenaient presque obsessionnel. Ainsi, au fur et à mesure que les gens avaient un problème, ils allaient voir ailleurs pour décider de ce qu'ils avaient à faire.

Le quatrième point, c'est la notion d'échelle et de proportionnalité. Souvent, quand les personnes faisaient leurs croquis de façade, je faisais un petit personnage de leur taille devant, et je leur disais, voilà, "vous êtes là devant", et souvent, ils étaient surpris du rapport qui existait entre eux et l'habitation. Le point complémentaire est qu'au niveau des proportions, ils s'apercevaient qu'un ou des percements dans une façade étaient complémentaires les uns des autres et qu'il était important de voir comment ces percements pouvaient se comporter. Ce quatrième point était certainement le plus difficile à percevoir pour les personnes, alors que ça nous est peut-être à nous familier. Pour eux, ce n'était pas évident du tout parce que interviennent des notions culturelles, de recherches personnelles...

... Maintenant, pour parler de l'esprit dans lequel cet atelier fonctionne, je vais prendre quelques exemples d'un article qui est passé dans la revue Espace. "L'apprentissage de l'espace est pour l'enfant une des données essentielles de son

développement psychique et physiologique. Se situer par rapport à son environnement, c'est se situer par rapport aux autres et se révéler à soi-même. Développer le sens de l'observation, éveiller l'esprit critique, telles sont les finalités que l'atelier éducatif s'est fixé".

Dans le cas présent, l'atelier fonctionne deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi. Les animations qui s'y déroulent ont plusieurs objectifs pédagogiques : - sensibiliser les enfants en leur donnant les notions essentielles leur permettant de lire, comprendre et apprécier l'architecture. Développer leurs connaissances et leur compréhension de la ville et de son évolution, en les impliquant notamment par des jeux de rôle, pour les mettre en situation de créativité en aiguisant leur sensibilité, et surtout mettre l'élève dans un climat chaleureux d'écoute, d'attention et de recherche, où le droit à l'erreur peut être constructif. Rendre possible la création en mettant les enfants en situation de réussite, faire découvrir à l'enfant, par différents moyens, une série de questions qu'il se pose en lui. Tels sont un peu les préceptes qui guident les animations, la maïeutique.

Faire que les gens révèlent ce qu'ils portent en eux-mêmes. Parmi ces moyens, la simulation dans l'espace réel, la confection de maquettes, permettent aux élèves d'intervenir à leur rythme, à leur niveau, ceci à la différence de l'école où les élèves doivent tous être au même niveau en même temps. L'acte créatif de l'élève, son projet est le moteur de toute une série de recherches qui vont amener l'élève à se révéler, à se dépasser. La pédagogie du projet n'est plus alors perçue comme une discipline scolaire mais comme un outil qui permet de réaliser, et de se réaliser.

Travailler en équipe avec l'enseignant, l'animateur architecte intervenant extérieur, crée une situation nouvelle qui nécessite une adaptation de la part de l'élève et qui révèle son autonomie et ses capacités à expliquer un savoir, son savoir.

Nous avons mis en place depuis deux ans et demi un certain nombre d'animations ayant des thèmes. Il y a le Hédas retrouvé qui est un travail sur un quartier de Pau, le camping fantastique, le marché couvert, la tente magique et les sculptures farceuses. Ces animations ont un point commun, le repérage topologique de l'espace, permettre à l'enfant de se repérer. Je ne vais pas rentrer dans le détail des différentes animations, la plaquette permet de le comprendre. Je voudrais simplement parler du matériel pédagogique. Ainsi, sur au moins trois animations, le camping fantastique, le marché couvert, et la tente magique, on utilise les techniques des structures tendues, l'architecture textile. Une des raisons à cela, c'est que cela permet aux enfants, de construire très rapidement des structures et d'avoir quelque chose d'assez inhabituel, ce

qui étonne et fascine les enfants. Je ne vais pas décrire l'ensemble du matériel pédagogique, car comme l'atelier est ouvert au public, certains d'entre vous peuvent venir non pas assister, mais travailler avec nous lorsque les choses viennent.

Dans le cas présent, l'atelier fonctionne deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi, et je consacre les trois autres jours, d'une part à préparer certaines animations, à en compléter d'autres car elles sont toujours évolutives et, d'autre part, à intervenir auprès des écoles pour les projets d'actions éducatives, pour les stages de formation pour enseignants, pour faire des recherches de nouvelles animations, pour les classes patrimoine, pour le festival de théâtre jeunes, ou pour des stages concernant ce même festival. Ces trois autres jours, sont pleinement remplis par les différentes demandes. Il faut savoir aussi que cet atelier ne peut fonctionner que parce que le conseil d'administration du CAUE l'a voulu, c'est donc vraiment un acte politique au sens large et je crois que les enfants de ce département ont beaucoup de chance. Je crois qu'il existe peu d'ateliers dans les CAUE, et quand il y en a, ils ne fonctionnent peut-être pas avec autant de temps. Et je dis que si les enfants ont de la chance, moi également, parce que je m'y amuse beaucoup. Il est important de situer ceci : c'est le conseil d'administration qui a décidé de la création de cet atelier et de mettre un architecte à plein temps pour travailler avec les enfants".

(Jean R.)

La formation et les artisans

La question du travail avec les artisans est apparue très tôt dans la réflexion des CAUE. L'expérience que nous raconte le directeur du CAUE de Dordogne, et qui suit la mise en place du CAUE, se situe dans une sorte de prolongement du conseil aux particuliers ; mais elle déborde sur d'autres questions, notamment la structuration du secteur de production de la maison individuelle où s'affrontent les artisans et les pavillonneurs : bien et qui par leur condition d'artisans peuvent mieux rassembler les artisans que nous architectes qui serions un peu dans un face à face... On revivifie le savoir-faire "Il y a eu l'histoire du CADAB (Centre d'Animation Des Artisans du Bâtiment)... l'idée de faire quelque chose pour que les petits artisans résistent aux pavillonneurs qui leur piquaient leur clientèle traditionnelle de gens qui se construisent une maison. Le CAUE se créait. J'ai rencontré des architectes qui ont accepté de faire des maisons individuelles pour un prix forfaitaire. On disait : "on peut vous faire une maison sur mesure en fonction de la manière dont vous vivez, pour le même prix que Phénix". On avait monté ceci avec le syndicat des artisans... Un animateur qui était un

ami nous a proposé de faire des lotissements avec cette formule. On réunit les gens qui ont envie de se construire une maison dans un village et puis avec l'architecte forfaitaire, les artisans du coin tenu dans des prix assez bas, normaux, construisaient. On en a fait qu'un après des péripéties... Le Ministère était très intéressé, on allait expliquer notre expérience... On a vraiment innové : avec les CAUE, on intervenait sur le plan culturel, et moi je leur renvoyais de l'économique...".

à 60 en 90. Il s'agit de gérer le Fonds (Simon D.)

Départemental d'Intervention sur l'Environnement en préparant les dossiers communes et les entreprises et en établissant un programme annuel qui est présenté au CA du CAUE puis à la commission des travaux publics et au budget de l'Assemblée

départementale. La rencontre entre les architectes des CAUE et les artisans se produit dans les opérations façades qui vont se mettre en place dans plusieurs départements au cours des années 80, et nous avons déjà entendu un architecte évoquer les difficultés de cette rencontre.

directement aux communes ou aux associations...".

(Gérard R.)

Les architectes du CAUE du Vaucluse se sont aussi trouvés confrontés à ces questions : quand on participe à des opérations de réhabilitation de centres anciens et que l'on veut mettre en oeuvre des savoir-faire qui ont connu un déclin, comment intervenir auprès des artisans en évitant ce que le directeur du CAUE appelle "un face à face" ? Cette expression que nous ne l'avons pas invité à développer, peut aisément suggérer les empiètements dans les domaines de compétences doublés par les différences de statut social. Par le biais d'un partenariat associant les artisans de la CAPEB, l'Ecole d'Avignon et le CAUE, des actions de formation vont se mettre en place :

maires, les thèmes en sont "Approche paysagère", "Traversées de ville". Le directeur du CAUE

parle de la mise "... dès qu'il y a une opération programmée, on travaille avec des opérateurs qui sont l'Ecole d'Avignon, l'école de restauration, avec des artisans qui travaillent avec l'Ecole d'Avignon et avec le PACT-ARIM, et qui ont la confiance de la CAPEB. Nous, on se charge de les réunir et de faire quelques journées de démonstration sur les enduits, les badigeons. On ne veut pas revenir au passé, mais quand le patrimoine doit être restauré, on doit employer les mêmes méthodes... On met en oeuvre des gens qui les connaissent bien et qui par leur condition d'artisans peuvent mieux rassembler les artisans que nous architectes qui serai-ent un peu dans un face à face... On revalorise le savoir-faire des artisans. Si, dans un premier temps, ils nous ont perçu comme des gens qui créaient la norme et le standard, ils s'aperçoivent qu'on leur laisse toute liberté dans la rigueur de la démarche et du savoir-faire. On les honore, on reconnaît ce qu'ils savent faire".

riques avec débat et des exposés sur des méthodologies et l'après-midi on devait faire faire des travaux pratiques aux subdivisionnaires ; on étudiait des (Victor B.)

avait deux cas support, on avait deux petits groupes et on les faisait plancher en simulation. On essayait de voir sur deux cas de petits villages qui étaient traversés. Il a

Ce travail avec les artisans s'articule avec le conseil aux communes : pour des rénovations et des aménagements des centres anciens les communes peuvent obtenir des financements du FDIE (Fonds Départemental d'Intervention sur l'Environnement) lequel est géré par le CAUE :

"de 10 opérations en 86, on est passé à 60 en 90. Il s'agit de gérer le Fonds Départemental d'Intervention sur l'Environnement en préparant les dossiers avec les communes et les entreprises et en établissant un programme annuel qui est présenté au CA du CAUE puis à la commission des travaux publics et au budget de l'Assemblée départementale. Le conseil aux communes prend une autre dimension ; du moment qu'il y a des aides à l'appui, le CAUE est d'autant mieux écouté... Du petit patrimoine, on est passé plus largement au paysage et aux espaces publics. S'il y a agrément, la subvention est attribuée directement aux communes ou aux associations..."

(Gérard R.)

Une formation pour les subdivisionnaires de la DDE

Les rapports entre les CAUE et les DDE ont été fréquemment évoqués avec les conflits aux dimensions diverses qui les ont ponctué. Cependant, des formations organisées conjointement se mettent en place. C'est le cas dans le Tarn-et-Garonne où des journées de formation sont mises sur pied à l'intention des subdivisionnaires, les thèmes en sont "Approche paysagère", "Traversées de ville". Le directeur du CAUE parle de la mise en place de cette dernière journée :

"On vient de participer à une journée de formation du personnel de l'Équipement notamment les subdivisionnaires ; on appelle cela une formation, c'est plutôt une sensibilisation, car c'est sur une période courte. C'était sur le problème des traversées de ville. Ça a été lancé à l'initiative de l'architecte-conseil de la DDE avec laquelle nous avons des relations... On a eu pour organiser cela à peu près quatre réunions de deux heures pendant le dernier trimestre ; ensuite, on s'est réparti les tâches avec le personnel de l'Équipement. C'est là que c'est un peu injuste ; on est tout petit, ils ont beaucoup de personnel... on a eu quelques accrochages. Nous, on a été volontaire pour participer à ça et notamment pour fournir des informations. Le matin, il y avait des interventions théoriques avec débat et des exposés sur des méthodologies et l'après-midi on devait faire faire des travaux pratiques aux subdivisionnaires ; on étudiait des cas, on avait deux cas support, on avait deux petits groupes et on les faisait plancher en simulation. On essayait de voir sur deux cas de petits villages qui étaient traversés. Il a

fallu repérer les villages en question, on a fait une couverture photographique. L'Équipement s'est chargé de faire la couverture vidéo, parce qu'ils ont plus de moyens. Et on s'est aussi chargé de fournir des documents en particulier des relevés de cadastre, du bâti...". Mais le noyau est constitué par 5 ou 6... on fera une exposition au printemps sur le thème des bâtiments publics ; on a fait appel à 25 architectes en leur demandant un plannet présentant leur réalisation. On ressortira des archives des vieux plans de bâtiments publics. Aux Archives, ils créent un fonds architecture, qui conservera des

La formation et les architectes

(Daniel G.)

Les architectes libéraux sont présents aux marges de l'action des CAUE quand, par exemple, est évoqué le passage à la maîtrise d'oeuvre comme suite au travail de conseil fait par le CAUE ; ils sont aussi présents par les craintes qu'ils ont pu souvent manifester de voir les architectes des CAUE empiéter dans leur domaine de la maîtrise d'oeuvre. Les architectes libéraux sont aussi présents dans les CAUE puisque bon nombre d'entre eux ont une double pratique.

Et, cependant, un de nos interlocuteurs nous disait que *"le CAUE n'est pas la préoccupation des architectes libéraux et dans de larges domaines nos pratiques ne se recouvrent pas"*. Il déplorait aussi l'absence des architectes aux manifestations, telles que les conférences qui auraient dû les concerner au premier chef.

Sans entrer plus avant dans cette importante question qui met en jeu plusieurs niveaux (celui du rapport entre les CAUE et la profession libérale représentée par l'Ordre ; celui des représentations du métier d'architecte et de ses diverses pratiques) arrêtons sur une expérience qui est la tentative d'un CAUE, avec d'autres partenaires, de mettre en place l'espace d'une culture architecturale où se retrouveraient les architectes, *"le conservatoire des architectes"* imaginé en Dordogne. Écoutons l'un de ses initiateurs :

"Le conservatoire des architectes, c'est justement un peu mon retour au libéral, ma manière de - surtout pas de régler mes comptes - retrouver mes confrères... Ils ont du mal, peu de contact les uns avec les autres. C'est parti de l'envie de faire quelque chose. Le syndicat ne fonctionne plus... On a fait une réunion... L'idée est venue d'un conservatoire de l'architecture. On travaille sur la mémoire, la compréhension. Ce serait un lieu dans lequel le CAUE serait un des partenaires ; il est fait en dehors de toute structure syndicale. L'idée est de faire apparaître qu'entre les oeuvres d'hier - ceci fait avec le directeur des archives - et celles d'aujourd'hui, l'architecture se situe dans une continuité. Ceci devrait redonner des envies. Faire un lieu où les architectes se

rencontreraient et s'exposeraient... et, bien sûr, ça c'est le travail du CAUE, promotion de l'architecture pour le grand public. Le débat, par exemple, à l'occasion d'une visite commentée serait mené par le CAUE... Actuellement, aux réunions viennent 25-30 architectes, mais le noyau est constitué par 5 ou 6... on fera une exposition au printemps sur le thème des bâtiments publics : on a fait appel à 25 architectes en leur demandant un panneau présentant leur réalisation. On ressortira des archives des vieux plans de bâtiments publics. Aux Archives, ils créent un fonds architecture, qui conservera des éléments de cette exposition...".

(Daniel G.)

Lorsque nous interrogeons les architectes sur leur parcours de formation et de professionnalisation, ou sur leurs activités dans la structure du CAUE, nous leur demandons de préciser les faits réels, intervenus chronologiquement mais aussi les missions et les tâches qui sont attachées à leurs différentes activités professionnelles... ce sont ces faits et ces descriptions qui sont rassemblés et organisés dans le premier et le second chapitres de ce rapport.

Mais un autre ensemble de questions associées est proposé, qui a trait aux représentations que chacun véhicule sur sa compétence. Ce qui apparaît et qui est mis en jeu porte non seulement sur les images généralement admises au sujet du métier d'architecte mais aussi sur ce que chacun risque, en se situant en dehors de l'activité spécifique du projet et de sa pratique indépendante.

Au moment de tenter une synthèse des propos tenus, non plus sur ce qu'il est convenu de désigner sous le terme de réalité, la réalité d'un parcours de formation et de professionnalisation, la réalité des pratiques quotidiennes de l'exercice professionnel, mais sur la part imaginaire et/ou symbolique du rapport que chacun entretient avec son identité professionnelle, il nous semble qu'une notion permet d'organiser l'ensemble. Il s'agit de la notion de négociation.

Une image un peu schématique de l'identité professionnelle se constitue, en réponse à cette idée qui voudrait qu'un architecte qui ne construit pas ne peut prendre part aux décisions engageant l'acte de bâtir. Chacun intègre ce modèle dominant et y réagit, soit en s'y conformant,

CHAPITRE 3 :

LES REPRESENTATIONS

Lorsque nous interrogeons les architectes sur leur parcours de formation et de professionnalisation, ou sur leurs activités dans la structure du CAUE, nous leur demandons de préciser les faits réels, intervenus chronologiquement mais aussi les missions et les tâches qui sont attachées à leurs différentes activités professionnelles, ... ce sont ces faits et ces descriptions qui sont rassemblés et organisés dans le premier et le second chapitres de ce rapport.

Mais un autre ensemble de questions associées est proposé, qui a trait aux représentations que chacun véhicule sur sa *compétence*. Ce qui apparaît et qui est mis en jeu porte non seulement sur les *images* généralement admises au sujet du métier d'architecte mais aussi sur ce que chacun *risque*, en se situant *en dehors de l'activité spécifique du projet et de sa pratique indépendante*.

Au moment de tenter une synthèse des propos tenus, non plus sur ce qu'il est convenu de désigner sous le terme de réalité, - la réalité d'un parcours de formation et de professionnalisation, la réalité des pratiques quotidiennes de l'exercice professionnel, - mais sur la part *imaginaire et/ou symbolique* du rapport que chacun entretient avec son *identité professionnelle*, il nous semble qu'une notion permet d'organiser l'ensemble. Il s'agit de la notion de *négociation*.

Une image un peu schématique de *l'identité professionnelle* se constitue, en réponse à cette idée qui voudrait qu'un architecte qui ne construit pas ne peut prendre part aux décisions engageant l'acte de bâtir. Chacun intègre ce modèle dominant et y réagit, soit en s'y conformant,

soit en s'y confrontant. Mais nous ne pouvons jamais perdre de vue cette tournure d'esprit qui sur-valorise l'activité de conception et de maîtrise d'oeuvre d'une part, le statut libéral d'autre part, car c'est elle qui sous-tend les divers niveaux de la *négociation* que chacun doit gérer.

Nous savons que l'exercice dans un CAUE, qui exclue certains aspects de la forme canonique d'intervention dans la maîtrise d'oeuvre, en développe d'autres et participe amplement à la *socialisation de l'architecture*¹, et par là même participe à l'évolution de l'activité professionnelle des architectes. La plupart des architectes intervenant dans les CAUE ont conscience de ce que la *professionnalité*² et l'*identité professionnelle*³ peuvent s'enrichir dans l'*activité de conseil et de diffusion culturelle*, entendues sous toutes leurs formes, conseil aux particuliers ou aux communes, pédagogie et médiatisation de l'architecture.

C'est en cela qu'il nous paraît intéressant d'user de la *notion de négociation* pour mener l'analyse, et nous verrons plus loin qu'elle peut aider à préciser ce qui constitue la partie centrale de la *professionnalité* des architectes lorsqu'ils acceptent consciemment d'inscrire leur activité par rapport à une demande sociale mouvante et fragile. Cette notion mise à jour, il devient possible d'éclairer bien des propos et d'établir une typologie qui n'altère en rien ce que chacune des personnes rencontrées a de spécifique, ce que chaque rencontre a d'unique, même si nous ne pouvons éviter qu'à la lecture de ce rapport certains de nos interlocuteurs puissent se sentir trahis.

¹ Voir les publications du GRESA, et en particulier la définition que donne B.HAUMONT de la *socialisation de l'architecture* en 1982. "... Plusieurs tendances sociales et culturelles... accompagnant et soutenant une socialisation certaine de l'architecture. Les premières tiennent à l'accroissement des préoccupations de la société toute entière pour son environnement et son cadre de vie, en particulier urbain,... Les secondes tendances, qui soutiennent et sont soutenues, tout à la fois, par les premières, tiennent à la multiplication des instances publiques et privées intervenant dans le domaine architectural ainsi qu'à la diversification des professions et corps techniques y mettant en oeuvre leurs compétences ou leurs savoir-faire,... Enfin, il y a socialisation de l'architecture au sens plus technique et économique du terme dans les modalités matérielles et financières de mise en oeuvre des rapports entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, ou de l'ensemble de ceux-ci avec les entreprises de construction ou d'efabrication de matériaux..." pp3-4.

² Voir les publications du FORIS, 1990, et en particulier la définition de la *professionnalité* qui est donné dans l'introduction du No 113. "... La professionnalité suppose l'existence d'un savoir, c'est-à-dire d'un système d'expertise regroupant des capacités à la fois techniques, sociales et gestionnaires,... et la mise en oeuvre de ce savoir, c'est-à-dire l'utilisation de ce savoir selon un certain nombre de normes et de valeurs qui définissent l'univers moral en même temps que l'identité profonde de la profession, selon un mode de fonctionnement spécifique qui détermine l'i-organisation du travail et de la structure de l'entreprise,... En fait nous parlons de professionnalité pour désigner l'imbrication étroite d'un système d'expertise associant des capacités et des savoirs hétérogènes et un système de références encadrant la mise en oeuvre de cette expertise largement orientée, au moins au niveau du discours ou de l'idéologie, sur ldes valeurs sociétales..." , pp.4-5.

³ Voir les travaux sur l'*identité sociale et professionnelle* de C. DUBAR, 1991.

1 - Devenir architecte de CAUE.

Un premier constat porte sur la façon dont chacun, interrogé, organise le bilan qui lui est demandé. Une famille, des études, des choix, une activité et une identité professionnelles, sont évaluées, et présentées à notre entendement de chercheur. De notre côté nous retenons certains aspects et les mettons en évidence, au risque de transformer quelque peu le sens des propos tenus, dans le but de proposer une compréhension plus générale qui ne peut être qu'une interprétation, à tout moment réfutable par les intéressés. Nous isolons pour la clarté de l'analyse successivement, les propos tenus relatifs aux *choix professionnels* de chacun, puis les *façons de dire les façons de faire*, portant principalement sur l'activité de *conseil*, et enfin les paroles qui qualifient les *rapports aux autres*.

C'est sous le signe de la *négociation* que chacun se trouve placé à l'intérieur de l'équipe et comme représentant d'une structure qui, pour se maintenir innovante, doit se situer à chaque instant par rapport à des partenaires institutionnels et à d'autres professionnels.

C'est sous le signe de la *négociation* que peuvent être compris les choix professionnels que chacun évalue et réaffirme en réponse à nos questions. Là où la famille, la scolarité et les goûts déclarés dessinent un canevas ne laissant que peu de place à l'improvisation, et qui pourtant constitue chacun en inventeur de sa propre histoire, face à l'interlocuteur que nous sommes.

C'est sous le signe de la *négociation* que peuvent être mises en évidence les composantes de l'activité des architectes travaillant dans les CAUE et tout particulièrement lorsqu'ils sont engagés dans le conseil et la pédagogie. Négociation qui est manifeste dans le rapport que chacun dit entretenir avec son propre savoir et celui des autres.

Certains professionnels ont fait le choix de se consacrer à plein temps pour créer et diriger un CAUE ou y constituer un service spécialisé, parmi les cinq directeurs que nous avons rencontrés quatre sont architectes mais un seul avait une pratique de maître d'œuvre libéral au moment de son entrée en CAUE. Pour les trois autres il s'agit d'un engagement qui peut être vécu comme un défi, représenter une sorte

1 - Devenir architecte de CAUE.

Les missions des CAUE étant particulières nous avons fait l'hypothèse d'une identité professionnelle distincte, plus ou moins consciemment perçue et/ou revendiquée. Pour commencer à explorer cette hypothèse nous avons regroupé dans cette première partie ce qui se dit d'un choix, celui de travailler dans un CAUE, et des conditions pour que ce choix soit le plus heureusement intégré dans une vie professionnelle d'architecte.

Si tous ne sont pas conscients de leur *étrangeté*, au regard d'un modèle idéal d'architecte concepteur, ou peuvent la tenir pour négligeable, tous se prêtent au jeu de nos questions, y découvrant parfois l'échos des leurs. Il semble, à entendre leurs propos, que la différence provient davantage de *postures* à tenir et de *tournure d'esprit* à avoir, et donc de *savoir-faire*, que de *savoirs spécifiques*.

L'apprentissage du processus de conception, pris dans sa complexité, pourrait alors se révéler susceptible de préparer à l'activité de conseil, considérée comme faisant partie intégrante de la professionnalité des architectes.

Dans ce chapitre nous avons distingué essentiellement deux groupes, d'une part ceux qui travaillent en libéral et ont une activité de maître d'oeuvre, nous avons vu qu'ils sont les plus nombreux, et d'autre part ceux qui travaillent à plein temps dans un CAUE interviennent essentiellement en amont de la mise en forme du projet; à ceux-là sont confiées les missions de diffusion culturelle et de pédagogie ainsi que la création d'outils spécifiques: ateliers, informatique, expositions, publications,... Tous interviennent dans l'activité de conseil, entendu au sens large du terme: conseil aux particuliers et/ou aux élus, conseil spécialisé ou généraliste,...

Certains professionnels ont fait le choix de se consacrer à plein temps pour créer et diriger un CAUE ou y constituer un service spécialisé, parmi les cinq directeurs que nous avons rencontrés quatre sont architectes mais un seul avait une pratique de maître d'oeuvre libéral au moment de son entrée en CAUE. Pour les trois autres il s'agit d'un engagement qui peut être vécu comme un défi, représenter une sorte

d'évidence et se présenter au bon moment, dans un cheminement professionnel un peu atypique, ou tout de suite après le diplôme. Nous savons que la période des années 70, qui voit le début des UP et connaît une effervescence autour des questions relative à l'enseignement, rebute certains étudiants et en sollicite d'autres sur les questions relatives à la *socialisation de l'architecture*. *éressait, mais beaucoup plus le côté culturel et artistique. C'est peut-être ce qui m'a orienté sur ce que je fais actuellement..."* (Françoise A.)

Diriger.

Ce témoignage est à comparer avec ceux déjà cités dans le premier chapitre. Le parcours d'une architecte, qui s'est intéressée aux études d'architecture au moment de la création des Ateliers C, peut être pris comme exemple. Elle a connu plusieurs UP parisiennes, en commençant par UP8 et UP6, puis *"...Quand le niveau des débats a commencé à baisser à UP6, quand ça s'est un peu fossilisé, je suis allée à UP1. Il y avait un discours affirmé et beaucoup de rigueur dans l'analyse, ça m'aide encore..."*, tout en suivant les cours d'urbanisme à Vincennes, haut-lieu de débats.

Un choix La mission qui lui est confiée dès la fin de sa formation, lui fournit l'occasion d'appliquer concrètement ses réflexions d'étudiante. Son diplôme se terminait sur le constat d'un *"...manque de sensibilisation, de communication, et cela a été déterminant pour obtenir le contrat,...* *Ca me plaisait assez d'avoir à réfléchir sur ces problèmes, puisque rien n'était arrêté. C'était "il y a un problème de communication en architecture et il faut voir ce qui peut se faire dans un département. Je n'avais pas d'expérience de travail avec les collectivités mais je connaissais un peu la région et j'avais travaillé avec l'Inventaire Général pendant mes études en histoire de l'art,...* *Ce qui est intéressant quant on débute c'est de voir au grand jour, de rencontrer de plein fouet, les rapports de force et autant de handicap extérieur, tout ce dont on avait parlé de façon théorique avant. Du fait de mes études et de mon parcours j'avais assez de recul pour tenir tête à un chef de service de la DDE et je gênais, j'avais trop de compétences et j'avais un tempérament de résistante, je n'étais pas prête à me couler dans le moule, à m'écraser,...* *C'était un défi au départ, je voulais y arriver, sur la base des convictions acquises au cours des études, et qu'il s'agissait de mettre en pratique avec toutes les cartes en main,...* *Il y avait aussi le fait que j'étais mon propre maître. C'est comme dans le libéral. Ca n'aurait pas été pareil si la*

structure avait existé avant. Il y avait à définir tout à la fois le contenu et le contenant, il y avait tout le travail d'organisation. Non je n'ai pas songé à ouvrir une agence, ça m'intéressait et puis on ne peut pas partir en pleine bagarre, ça aurait été avec un sentiment d'échec..." Et à un autre moment de l'entretien elle remarque, "...Dans l'architecture ce n'est pas le côté constructeur qui m'intéressait, mais beaucoup plus le côté culturel et artistique. C'est peut-être ce qui m'a orienté sur ce que je fais actuellement..." (Françoise A.)

...Après mon travail d'animateur de contrat de pays, j'aurais pu m'installer. Ce témoignage est à comparer avec ceux déjà cités dans le premier chapitre du rapport. Il ne semble pas y avoir un parcours type, prédestinant aux fonctions de direction mais lorsque se sont concrétisés les CAUE, quelque chose semble avoir fait convergence, pour chacun de ces professionnels. Tout se passe comme si le moment était venu d'agir en accord avec leurs idées sur la qualité de l'architecture et les conditions de sa diffusion; et qu'ils l'ont fait avec l'audace, l'enthousiasme et la générosité de la période.

J'allais aller à Paris pour la formation. Et puis même si j'acceptais une certaine mobilité géographique je souhaitais rester dans la région, ma femme avait un boulot intéressant..." (Théo B.)

Un choix raisonné.

Les années d'expérience de terrain l'éloignent d'une pratique de l'architecture. Pour d'autres qui n'ont pas le rôle dirigeant dans la structure, le choix de travailler à plein temps dans un CAUE n'est peut-être pas aussi simple à faire. Le témoignage d'un architecte permanent, venu au CAUE lorsque l'équipe se renforce en 81-82, peut donner une idée de la façon dont une décision se négocie; il invoque tour à tour les réalités familiales, la famille dont il est issu et celle qu'il a fondé, et son goût pour l'urbanisme. Puis il indique comment il a évalué au plus juste ses chances d'accès à l'exercice libéral et a décidé de s'orienter vers le secteur public. Il y développa une compétence professionnelle au contact du terrain avant de s'établir dans une équipe de CAUE, alors que les boulots se font rares.

...Je me suis très vite rendu compte que je n'étais fait ni pour le bureau d'étude, ni pour le système libéral. Du fait de mon milieu familial et de mon manque d'introduction je devais partir à zéro et ça me paraissait très difficile. J'avais prospecté pour travailler dans des communes et j'avais passé le concours d'architecte communal, j'étais sur la liste d'aptitude..." (Théo B.)

y aient des domaines plus ou moins valorisants, mais il faut s'y sentir bien..." (Théo B.) Ayant accumulé un diplôme d'IUT, un diplôme d'architecte et un DEA d'aménagement, il se voit contraint à accepter un contrat d'animateur de pays. Le choix qu'il fait lorsque s'achève son contrat d'animateur, s'explique par l'existence d'un CAUE dans le département où il travaille et par l'attrait indéniable qu'exerçait un retour à l'architecture, au sein d'une équipe dynamique.

expérience de terrain, et ce qui qualifiait son travail lui paraissait être lié à la polyvalence des missions du "...Après mon travail d'animateur de contrat de pays, j'aurais pu m'installer en libéral ou devenir communal, sur place. Mais ça faisait trop et j'ai choisi, en 82; l'équipe était bien et mon intégration s'était faite progressivement et dès le début... C'était sans trop d'état d'âme par rapport à l'exercice libéral et à la conception. Je voyais le décalage par rapport à l'Ecole où on ne formait que de libéraux, et c'était bouché, et ça l'est encore, je pense, et on n'était pas préparé pour d'autres choses. J'avais aussi envisagé ABF mais sans pousser plus loin, pour le concours d'Urbaniste de l'Etat il fallait aller à Paris pour la formation. Et puis même si j'acceptais une certaine mobilité géographique je souhaitais rester dans la région, ma femme avait un boulot intéressant..." (Théo B.)

venir dans la maîtrise d'oeuvre, "...Mais je ne suis ni frustré ni refoulé..." (Gérard R.) Les années d'expérience de terrain l'éloignent d'une pratique de l'architecture, mais en revanche elles constituent une excellente préparation pour son recrutement dans l'équipe du CAUE. C'est notamment le cas pour sa rencontre avec le monde des élus et pour son expérience des projets de développement en milieu rural. "...C'était le grand moment de la décentralisation et j'apportais cette connaissance, ce savoir faire des procédures de Pays et au CAUE on a travaillé de plus en plus avec les élus. On avait 4 jours par mois, c'était peu mais moi j'étais sur place,... Nous avons tous une expérience professionnelle, même si tous n'avaient pas l'expérience de terrain..." (Théo B.)

Un mauvais Dans la mesure où il ne valorise pas plus l'activité libérale qu'une autre et apprécie d'être au contact d'une grande variété de partenaires sans vouloir être lié à une seule commune. "...Architecte dans une commune c'est plus limité...", il affirme que seule une lassitude ou la recherche d'une plus grande stabilité pourraient le démobiliser. "...Les domaines qui à première vue ne paraissent pas folichon, à partir du moment où on s'y implique,... on s'y intéresse et je ne pense pas qu'il

maintenir une activité libérale. "...J'ai toujours eu peur, le contexte à

y aient des domaines plus ou moins valorisants, mais il faut s'y sentir bien..." (Théo B.)

On le voit le choix a été raisonné, et il affirme l'avoir fait sans regret pour l'activité de maîtrise d'oeuvre en libéral. Mais une remarque s'impose: ce qui à l'origine le mettait sur un pied d'égalité avec les autres architectes de l'équipe venait de son expérience de terrain, et ce qui qualifiait son travail lui paraissait être lié à la polyvalence des missions du CAUE. Nous retrouverons cette question dans la dernière partie du chapitre; ses allusions au *décalage*, seront reprises dans la seconde partie.

Le témoignage d'un autre architecte, permanent pendant plusieurs années, qui a connu lui aussi l'école des années 70, fait apparaître combien le choix de travailler dans une structure publique, pour être bien vécu, doit s'inscrire dans un projet professionnel réfléchi. Intéressé depuis le lycée à l'urbanisme plus encore qu'à l'architecture, il considère ne pas avoir développé les "qualités d'imagination" nécessaires pour exercer dans la conception et dit n'avoir jamais envisagé d'intervenir dans la maîtrise d'oeuvre, "...Mais je ne suis ni frustré ni refoulé..." (Gérard R.)

Préparé à une conception de l'urbanisme qui prévalait dans les années 60-70, il a dû se former sur le tas dans une spécialité qui n'était pas la sienne et qui est celle du patrimoine; pour cela il avait un atout important, il connaissait déjà le secteur public et les CAUE. Aujourd'hui il associe à ses activités en CAUE, spécialisées mais très diverses, des activités d'enseignement et des missions d'étude qui lui permettent de se renouveler encore.

Un mauvais choix?.

Quelques uns pourtant, heureusement moins nombreux que les premiers, expriment tout au long des entretiens l'insatisfaction qu'ils ressentent et qui peut s'être accentuée avec les années. Le choix qu'ils ont fait, est fondé à la fois sur les nécessités du moment et sur un goût pour l'urbanisme, mais il se double du regret de n'avoir pas pu ou pas su maintenir une activité libérale. "...J'ai toujours eu peur, le contexte à

cette époque n'était pas très favorable, c'était pas trop facile, pour s'installer, c'était un peu morose l'activité du bâtiment,... Et pour l'urbanisme, j'ai toujours eu peur de me jeter à l'eau. j'ai un caractère très frondeur, très battant, très difficile, mais en même temps j'ai un caractère un peu craintif. J'avais tous mes amis architectes qui me poussaient à me jeter à l'eau, mais ce que j'ai pu constater dans mes relations proches c'est que tous ceux qui se sont jetés à l'eau et qui ont assez bien marché au bout de 3-4 ans, c'étaient des gens qui avaient des relations. Moi je n'avais aucune relation, ni par ma famille, ni de relations personnelles,.. Et avec le recul je sais que je n'ai pas su prendre le train en marche, je n'ai pas su faire de proposition pour m'associer avec eux. j'attendais peut-être qu'on me le propose,... je n'ai pas su me battre pour rentrer dans une équipe,... Je connaissais un tas de monde mais c'est mon côté très individualiste,... C'était simple pour moi, j'ai toujours trouvé du boulot, donc gagné un peu d'argent, et à l'Ecole les gens avec qui j'étais me convenaient, alors je n'ai pas trop réfléchi à mon avenir d'architecte en libéral, et après le diplôme j'ai suivi le voie que je connaissais..."(Simone M.)

C'est parce que la situation de l'emploi devient difficile, alors qu'elle avait jusque là toujours trouvé du travail, comme étudiante ou comme jeune architecte, comme salariée puis en association avec un décorateur, qu'elle pose candidature dans diverses administrations faisant de l'urbanisme "...Il y a eu 110 dossiers de candidature à cette époque là, tu vois que la situation n'était pas simple à ce moment là. Il y avait beaucoup d'archi qui n'avait pas de boulot du tout. Sur les 110 on en a retenu 7 et j'en faisais partie,... J'ai proposé mes services en tant qu'archi DPLG, sous forme de missions ponctuelles, soit à mi-temps, être salariée à mi-temps, dans des services qui travaillent l'urbanisme, les DDE, les CAUE,... Oui, les CAUE, je connaissais "comme ça", je ne savais pas concrètement ce qu'ils faisaient mais que c'était une structure qui travaillait avec les communes. j'ai même écrit à l'étranger, ça aussi, je voulais partir à l'étranger, j'avais envie..."(Simone M.)

C'est une situation un peu semblable qui pousse cet autre architecte à intégrer à plein temps l'équipe qui se forme. Insatisfait par son travail au CAUE il en donne une vision très pessimiste qui contraste avec ce qu'il dit avoir connu dans les débuts, et le conduit à sous estimer la professionnalité qu'il a su développer jusque là au sein de cette

structure, notamment en créant des outils basés sur l'informatique. A l'occasion d'un retour au statut libéral il s'aperçoit que son passage au mi-temps, loin d'avoir aplani ses difficultés l'a encore plus démobilisé, et a par ailleurs renforcé la conscience de devoir s'inscrire dans un marché, dans le CAUE comme dans le travail libéral, et pour lequel il estime ne pas être capable. "*...Je reste persuadé que la plupart des architectes dans les CAUE, les salariés comme moi, n'ont pas été capables,... d'être libéral...*"(Vincent J.)

A la suite de cette déclaration et tout en décrivant les difficultés qu'il connaît pour se situer dans un statut professionnel quelconque, il continue à raisonner sur l'impossibilité qu'il y a pour lui de faire coïncider ambitions, rêves, et réalité. "*...Le CAUE on peut pas faire ça toute sa vie, tandis qu'en libéral on devrait s'améliorer. Même si je ne vis pas avec un plan de carrière, là c'est un peu trop linéaire, il n'y a pas d'avenir. Et moi j'ai envie d'évoluer! Mais il faut être réaliste, les gros projets restent l'ambition mais très peu peuvent en faire, et c'est une tendance qui va s'accroître...*". En réalité il ne se sent pas plus destiné à gérer une agence comme patron associé, ce qui lui est proposé par un de ses anciens condisciples, qu'à travailler comme salarié chez un patron et il n'aspire qu'à "*...une chose: travailler seul, en libéral...*" C'est ainsi qu'il entre au CAUE à plein temps en 1982!

"*...Du fait de mon milieu familial je ne savais rien de la gestion d'une affaire libérale, et à l'Ecole on ne nous préparait pas à gérer une agence. Il aurait fallu que je m'associe avec des gens que j'ai connus, plus entreprenants que moi. Un ami qui a créé une société de communication à Paris voudrait bien que je fasse une antenne ici. Ça m'intéresse plus que les agences d'ici, parce que ça c'est infernal...*"(Vincent J.)

Si nous rencontrons un certain nombre d'architectes qui estiment avoir fait le bon choix en intégrant à plein temps un CAUE, nous voyons combien une difficulté personnelle à négocier avec les contraintes rencontrées, à composer avec une origine familiale ou avec une situation économique, peut conduire à faire des choix contraires à ses aspirations. Ce choix devient d'autant plus contraignant qu'il constitue un facteur d'éloignement de l'exercice libéral, auquel certains sont tentés de revenir. Une seule des personnes rencontrées a réussi ce retour; en réalité, entrée

comme directrice-adjointe dans les débuts du CAUE, tout de suite après son diplôme, elle avait le projet de s'installer en libéral après une expérience d'environ 5 ans en CAUE. Elle représente donc un cas un peu particulier.

Une chose, je donne le même type de conseil, je transpose visuellement ce que je conseille, et pour moi c'est la même chose...?
(Guy M.) Nous commençons à percevoir les conditions nécessaires à une bonne insertion, dans le cas d'un emploi permanent dans un CAUE. Il semble que la situation soit identique pour tous ces jeunes architectes, toutes générations confondues, que le passage dans les Ateliers, les UP ou les Ecoles, prépare idéologiquement davantage à exercer comme concepteur et en libéral que dans une structure publique d'aide à la maîtrise d'ouvrage. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur cette question, puisqu'en un sens c'est bien celle qui traverse toute notre étude.

Deuxièmement A l'inverse il semble que l'ensemble des architectes exerçant tout à la fois en libéral et dans un CAUE, perçoivent assez positivement le fait d'avoir une double activité et apprécient généralement cette alternance. Cette bonne disposition, qui est le fait des deux-tiers des architectes rencontrés, semble motivée par des raisons qui ne peuvent pas se résumer au seul intérêt financier, même si celui-ci joue un rôle dans certaines périodes de l'activité professionnelle.

Premièrement, être architecte libéral.

...C'est au cours de ma vie professionnelle libérale que j'ai appris à négocier. Pour entrer au CAUE il faut avoir une attitude professionnelle d'architecte... (Guy M.)

Voilà qui est clair et précis, pour ce professionnel formé au cours des années 50-60, qui a toujours voulu être architecte et a une longue expérience de libéral. Par cette réflexion il repousse toute forme d'hésitation; pour lui il n'y a pas vraiment de clivage entre les différentes pratiques. Son choix est avant tout d'être un architecte qui construit, et il le proclame haut et fort.

C'est son activité d'architecte libéral, qu'il a tendance à naturaliser, qui prime *"...Un architecte, par essence même, c'est un*

exercice libéral, dans une certaine autonomie, pour vivre correctement. Vient s'y greffer un exercice de conseil,... Par nature je suis avant tout architecte, si je donne un avis comme archi libéral ou au titre du CAUE, c'est la même chose, je donne le même type de conseil, je transpose visuellement ce que je conseille, et pour moi c'est la même chose..." (Guy M.).

Cette façon de présenter la globalité de l'exercice d'un métier ne s'exprime pas de façon aussi incisive chez tous mais elle imprègne la plupart des descriptions que font les architectes consultants, lorsqu'ils tentent d'exprimer ce qui lie ou distingue les différentes pratiques, en réponse à nos questions sur les compétences mises en oeuvre dans l'activité de conseil.

De façon un peu schématique, et sans prétendre à une quelconque objectivité statistique, ces deux groupes correspondent aux

Deuxièmement, être architecte.

En matière de conseil aux particuliers ou aux élus, il est souvent dit que seule une connaissance concrète des réalités du *chantier* et des *coûts* peut servir d'argument et peut garantir le sérieux du conseil, sa professionnalité, "...Le côté théoricien ne suffit pas, il faut être réaliste. C'est important d'avoir des pratiques différentes,... Mais il faut du métier, c'est parce que j'ai la pratique d'agence intégrant le côté financier que je peux promouvoir l'architecture de tous les jours. Ce qui veut dire ne jamais perdre le côté matériel, c'est ce qui aide à faire passer ce que je veux. Ce n'est jamais l'aspect esthétique qui est l'argument décisif, c'est toujours à partir du fonctionnement intérieur..." (Damien O.).

Tout en tenant compte de cette remarque, sur laquelle nous reviendrons, nous souhaitons ne pas perdre de vue les éléments plus complexes qui déterminent la place occupée par chacun au moment où il s'oriente vers une activité de conseil. Trajet classique ou plus chaotique des études secondaires; rencontre avec la transmission des savoirs et des savoirs-faire du métier dans les ateliers des Beaux-Arts et les agences des années 50-60, avec une formation professionnelle tendant à être plus universitaire dans les UP des années 70-80, ou avec les hésitations et les contradictions des méthodes pédagogiques dans les écoles des années qui suivent la réforme de 84; découverte des réalités de la pratique libérale et

choc initiatique des premiers clients et des premiers chantiers ou préparation de longue date, de père en fils,...

Pour compléter cette analyse des conditions dans lesquelles chacun négocie sa trajectoire professionnelle, il peut être utile de revenir aux descriptions typologiques et remarques faites dans le second chapitre et de les rapprocher des quelques précisions que nous proposons. Si nous acceptons l'idée du rôle important joué par la période de la formation initiale et des premières expériences professionnelles nous pouvons prendre en considération deux des groupes que la typologie a mis à jour, pour nous aider à mieux comprendre ce qui peut guider un professionnel vers les CAUE.

De façon un peu schématique, et sans prétendre à une quelconque objectivité statistique, ces deux groupes correspondent aux deux générations qui ont fait leur formation initiale dans des conditions assez éloignées de celles des années 70. Pour les architectes du premier groupe la création des CAUE et des missions d'assistance dans les DDE s'est présentée alors qu'ils s'étaient déjà tous engagés dans une activité libérale, après une plus ou moins longue expérience de salariat. Pour ceux du deuxième groupe il y a correspondance entre le temps des études et la période soit de création, soit de pleine activité des CAUE.

Troisièmement, devenir architecte consultant.

En réunissant dans le premier groupe les plus anciens, ceux qui constituent la génération marquée par la guerre d'Algérie plus que par Mai 68, et quelques autres un peu plus jeunes mais qui ont une expérience importante du monde du travail, soit du fait d'études secondaires mal orientées, soit du fait d'études supérieures plus ou moins éloignées de l'architecture, nous prenons acte d'une présence pour nous assez surprenante dans les CAUE. Nous constatons que l'activité de conseil peut s'inscrire avec succès au bout d'une carrière de libéral ou prendre appui sur une expérience acquise dans l'exercice d'un métier et d'une pratique du monde du travail. Autrement dit, lorsque la formation n'a pas préparé les individus à faire face aux aléas d'une *socialisation de l'architecture*, la vie professionnelle a pu leur ouvrir les yeux.

Les plus anciens, lorsqu'ils ont fréquenté les anciennes structures de formation des architectes, parlent volontiers des années d'Atelier et de cette professionnalisation bien particulière qui caractérisaient les trajectoires avant les années 70, combinant de longues années d'études avec une pratique de salarié en agence; ils disent aussi le décalage qu'ils ont connu, surtout si après des études parisiennes, ils choisissent de s'installer à leur compte en province. Formés à l'ENSBA ou à l'ESA, rien ne les préparait au travail dans une petite ville ou dans le milieu rural, et encore moins à une vision qui intègre la création architecturale dans une conception humaine de l'urbanisme "*... à l'école ces questions ne se posaient pas, on faisait 2000 logements...*" (Pierre B.) L'orientation politique d'un atelier, et de ses anciens, pouvait parfois conduire à une conscience des problèmes sociaux et culturels que la formation académique évitait de poser en les évacuant d'un enseignement centré sur l'oeuvre à projeter.

"*...Dans les agences on réalise, on n'a pas prétention à l'architecture, c'est de la construction. On peut tout construire, faire des bâtiments, mais tout n'était pas de l'architecture. Et quand on est jeune architecte c'est "l'oeuvre"! A l'école c'est plus théorique,... J'ai participé à la Courneuve,... On travaillait sur des planches de 5 mètres, les façades de 300 mètres, à l'échelle de 1!... Des barres et des tours,... dans le même temps je participais aux concours d'Ecole pour les autres, le soir: l'Américain, le Prix de Rome!...*" (René B.)

Devenir exigeant avec l'expérience.

Dans ce cas c'est la pratique libérale qui sert de véritable formation et qui de plus peut conduire à une prise de conscience. Une étude très détaillée, très documentée, réalisée pour une ZPPAU sert d'exemple pour dire la déception d'un professionnel quand il voit ses propositions ignorées par les élus, "*...C'est difficile de contrôler sans contrôler!...*" (Charles C.) Cette remarque est bien représentative,... lorsque mis au contact des élus ils ont mesuré le décalage culturel qui persiste en matière d'architecture, certains ont pris des positions professionnelles et politiques.

Sur le plan professionnel l'importance d'une bonne connaissance du terrain d'intervention est alors soulignée, ainsi parfois que la nécessité d'être soi-même épaulé par un urbaniste, que celui-ci appartienne au CAUE ou qu'il soit attaché à la collectivité pour laquelle le conseil est demandé. Le contact avec l'ABF peut aussi être recherché, qu'il s'agisse de décider d'une implantation favorable à tel ou tel équipement ou de mener une réflexion sur le POS. L'un d'entre eux est particulièrement sensible à ce qui constitue la spécificité de son intervention sur les espaces publics *"...Je pars du principe que je connais bien les intentions des élus, j'ai participé au POS, j'amène des informations sur les espaces publics, sur l'aspect global; j'informe, j'interviens comme l'élément intermédiaire entre le vide et le plein...C'est pas toujours quantifiable..."*(Pierre B.)

Un autre qui a participé au Syndicat de l'architecture comme professionnel, et à des associations de défense des locataires comme habitant, s'est trouvé engagé dans le CAUE, bien que sa méfiance soit restée grande envers les risques d'institutionnalisation et de bureaucratisation. Il considère que l'activité de conseil est la conséquence logique de ses engagements d'architecte-citoyen. Nous verrons plus loin quel est le rôle joué par cette conception de l'activité de conseil, pour cette génération tout particulièrement, mais nous pouvons ici retenir quelques autres indications qui nous sont données par les plus jeunes.

Etre sensibilisé au cours des études.

Dans le second groupe, formé de quelques individus, nous trouvons surtout les plus jeunes, qui ont connu une formation assez semblable à celle dispensée dans les écoles aujourd'hui. La faiblesse du nombre des architectes plus jeunes présents dans les CAUE, formés au tournant des années 70-80 ou au cours des années 80, peut se comprendre si nous considérons le faible renouvellement des effectifs depuis le début des années 80; pourtant cette quasi absence est en partie liée au fait que les jeunes, stagiaires ou nouvellement embauchés, se révèlent être mal préparés à exercer dans de telles structures; nous reviendrons sur cette question à la fin du chapitre. Ceci nous pousse à écouter avec d'autant plus d'intérêt ces jeunes architectes; et pour commencer, ceux qui laissent comprendre que leur insertion n'a pas été facile.

confrontation avec les réalités de l'activité de conseil ait été douloureuse
 "...C'est une jeune femme dit tout le plaisir qu'elle a trouvé à faire ses études, au cours desquelles elle fuyait cependant tous les enseignements qui lui paraissaient bavards, préférant ceux "...où on agissait, où on faisait..." Lors de son entrée au CAUE elle a une activité en libéral, qu'elle n'arrivera pas à maintenir lorsque son premier enfant naîtra. Elle est en quelque sorte parachutée dans un milieu qu'elle ne connaît pas, qui lui rappelle ce qu'elle aime le moins, et pour y faire de la pédagogie, alors qu'elle ne s'y est pas préparée; elle ironise. "...J'ai essayé de comprendre quelles étaient les missions du CAUE: tous les jours on était face à une page blanche et on se posait des questions, est-ce que ça fait partie de notre mission, est-ce-qu'on ne dépasse pas, est-ce-qu'on est en amont, est-ce-qu'on est en aval,... Bon toute une réflexion intellectuelle qui ne correspondait pas à mon caractère et qui me perturbait beaucoup. Et en plus la pédagogie que je ne connaissais pas! Je n'avais jamais vraiment eu de contact avec des enfants dans les écoles, même si j'avais fait beaucoup d'écoles. Le cadre de vie scolaire je connaissais, c'est même un peu grâce à cela que j'ai été retenue,... Si, ça me plaisait, mais je n'avais pas de formation de formateur et je n'étais pas du tout pédagogue. Je n'avais pas appris ça à l'Ecole: faire des discours, apprendre aux gens, sensibiliser, passer un diaporama, préparer un cours qui soit adapté à des petits ou des plus grands ou même aux enseignants. Tout ça je ne savais pas et je passais des heures et des heures à le préparer..." (Simone M.)

Elle précise qu'elle s'est formée toute seule, avec l'aide de ses collègues et déplore qu'aucune formation continue ne soit prévue dans les CAUE. "...On apprend sur le tas et grâce à ce que j'ai pu faire à l'Ecole; on échange avec les copains des autres CAUE pour voir comment on évolue mais je pense qu'on a malgré tout des compétences très limitées. Je n'évalue pas mon travail de manière négative mais je pense qu'on pourrait bien mieux faire si on avait de la formation, si il y avait une volonté politique de faire mieux. C'est la raison pour laquelle j'ai préparé le concours d'urbaniste..." (Simone M.)

Un autre jeune architecte qui s'est trouvé rapidement en difficulté, embauché peu de temps après son diplôme, avec une expérience du monde du travail insuffisante et ne connaissant des CAUE que ce qu'un rapide contact avait pu lui en faire percevoir. Il semble que sa

confrontation avec les réalités de l'activité de conseil ait été douloureuse
"...C'est un travail plus relationnel que technique, qui demande une grande largesse d'esprit et des capacités à gérer, à coordonner, il s'agit de réaliser des documents plus que des projets,... On ne nous met pas en situation similaire à l'Ecole, et c'est difficile parce qu'on a d'abord envie de dessiner,... J'en ai chié, et c'est pas fini, même au bout d'un an et demi, c'est difficile! j'ai tout découvert à ce moment là: la gestion d'une structure, la gestion des personnes,.. je ne savais rien sur la DDE,.. C'est impossible en sortant de l'Ecole d'être projeté directement là, mais ça m'intéressait et j'ai voulu m'impliquer..." (Christian L.)

Pourtant ses ambitions étaient réalistes *"...je ne m'étais pas fixé comme but, comme ambition, d'être à la pointe de l'architecture moderne mais plutôt d'être bien dans ce que je fais, et à partir de là on peut se fixer d'être bon dans ce que l'on fait...."* La réalisation d'un diplôme très spécialisé, avec un autre étudiant, semble avoir été le principal apport de ses études, lui permettant de mener pour la première fois une approche globale, et lui confirmant tout à la fois les manques du corps enseignant et de la pédagogie, et les aléas de la commande, sans pour autant le préparer ni au travail dans une équipe, ni à la posture de conseil.

Le jugement définitif qu'il porte sur l'organisation des études et sur les enseignants est à comprendre à la lumière de cette expérience traumatisante, mais il est proche des critiques actuellement formulées par la plupart des étudiants aux prises avec les difficultés d'insertion caractéristiques de la période, et peu préparés à la recherche de débouchés plus diversifiés. Il n'est pas le seul parmi ceux que nous avons rencontrés à s'exprimer ainsi, avec une rancune encore vive ou avec plus de modération.

"...Les enseignants étaient des intellectuels post-68,... il faudrait qu'ils aient les pieds sur terre. On aurait préféré de bons pédagogues que de "bons" praticiens, on avait besoin de méthodes. J'en veux beaucoup aux profs, ils ne nous donnaient pas tout car ils nous considéraient comme des concurrents potentiels, et ils n'étaient pas les meilleurs, et pas pédagogues..." (Daniel O.)

composantes "...Quand on sort de l'Ecole on ne sait rien de la pratique, ce qui bloque le plus c'est tout le côté relationnel, le commercial, comment cueillir une affaire, comment se vendre,...Le commercial c'est: "le trouver" mais aussi "le garder" . Il y a aussi les entreprises, les chantiers..."(Daniel o.)

professionnels "...Je n'étais préparé ni pour la communication, ni pour la connaissance des élus, j'en ai bavé au début, même si j'ai eu la chance de travailler avec un élu tolérant et ouvert qui me laissait une certaine liberté de travail, j'ai pu apprendre à monter les dossiers financiers et connaître les rouages de l'administration et le fonctionnement des élus..."(Théo B.)

Etre architecte total.

Face à ces réflexions le cas des jeunes architectes qui ont côtoyés les CAUE dès le temps de leurs études et qui considèrent avoir besoin des deux activités, en libéral et au CAUE, pour continuer à évoluer, nous intéresse particulièrement. Si l'expression de Mauss pouvait s'appliquer à l'exercice professionnel, nous pourrions dire que tout se passe comme si ces architectes avaient fait le choix depuis le temps des études de privilégier une activité d'*architecte total*, et que la diversité de leurs curiosités et de leurs intérêts ne trouvaient matière à se fixer que dans la variété des actes et des compétences que doit développer ce professionnel complet.

L'un d'entre eux, qui était en relation avec l'équipe lors de la préparation de son diplôme, affirme avoir tout fait pour rentrer comme consultant au CAUE, parce qu'il "...a toujours su que le métier d'*architecte* est un métier de communication..." (Jean Claude P.). Il continue à se former et à réfléchir de façon ouverte à son fonctionnement d'*architecte libéral* en cherchant à l'améliorer; il considère que son travail au CAUE ainsi que les contacts qu'il y développe l'aident dans cette recherche. Quand nous lui demandons de préciser ce point important, il fait cette mise au point qui nous paraît essentielle pour la compréhension de ce qui anime, de façon spécifique ou non, un architecte travaillant en CAUE: il affirme, après réflexion, qu'il retrouve dans le conseil aux communes et notamment dans l'aide à la programmation, "...une des

composantes de sa formation d'architecte, qui est sous exploitée par la majorité des architectes..." (Jean Claude P.)

Il pense par ailleurs que ce sont là deux façons différentes de travailler sur un même objet, mettant l'accent sur l'un ou l'autre aspect du métier, tous les deux indispensables pour développer une professionnalité. C'est bien de la même conception que nous semble relever l'engagement d'une autre jeune architecte que nous avons longuement interrogée.

Les CAUE à peine créés elle s'informe et, ayant eu soin auparavant de travailler dans des bureaux d'études, elle s'attache désormais à toujours garder une partie de ses activités dans une de ces structures. Etudiante elle y fait des stages et prépare son diplôme en relation avec les responsables d'une des toutes nouvelles structures; puis de façon encore plus nette au moment de son insertion professionnelle, elle diversifie ses activités: en intervenant dans la maîtrise d'oeuvre, comme salariée et ensuite avec un statut libéral, et en faisant des études et du conseil, comme contractuelle, dans deux CAUE voisins. "...Dès ce moment là: le trait et sa réalisation, et l'amont; c'est très différent et j'ai toujours besoin des deux..."(Odile M.)

"...Si je travaillais plus de cette façon ça me manquerait totalement. L'an dernier avec les deux CAUE j'ai un peu perdu pied de ce côté là et j'ai senti le manque. C'est vrai que ça demande beaucoup plus de souplesse, il y a un équilibre à trouver.. Mais je me demande toujours comment font ceux qui sont CAUE à plein temps!. C'est pas du libéral super-rentable mais je suis engagée avec les deux autres et je peux pas les laisser tomber. Ça compte aussi,... Parfois je pique ma crise,... Mais ça serait laisser tomber tout!..."(Odile M.)

Elle est consciente d'avoir acquis sa compétence en pratiquant tout à la fois la maîtrise d'oeuvre en libéral et les études et missions de conseil avec les CAUE, mais elle pense aussi qu'il s'agit d'une attitude qui peut et doit se développer dès le temps des études "...Moi je crois que ça dépend de la façon dont on mène ses études: quand on a l'habitude de faire des recherches, on a des réseaux, même à l'intérieur de l'Ecole il y a plusieurs profils..." Dans le cas contraire il lui semble difficile de changer d'attitude, "...Mais ça ne s'apprend pas!... A X (la ville où elle

intervient) *je dois répondre à tout, je ne suis pas spécialisée, c'est pas que j'ai des réponses à tout. J'ai de l'expérience mais je dois réfléchir et je n'ai pas de recettes, ça j'ai du mal à le faire comprendre à C. (un jeune architecte, nouvellement recruté),...*"

Pourtant elle aussi se souvient de ses débuts et elle met en cause la formation qui lui a été donnée "...A la sortie de l'Ecole on n'est préparé ni techniquement, ni administrativement et c'est très grave. Ma première intervention au CAUE a été de répondre au sujet d'un désordre de construction dans un clocher. Et là l'exercice en libéral aide, l'expérience,... et ça passe avec la discussion avec les gens. L'enseignement devrait être plus concret, pour le reste quelques bons livres suffisent. On a besoin d'être compétents en tout, et encore plus dans les CAUE. parce qu'en libéral il y en a qui travaillent dans un seul domaine. Là ils savent qu'ils sont compétent et compétitifs techniquement et financièrement et petit à petit ils se créent un créneau. En CAUE il faut être compétent en tous domaines. C'est pas toujours évident..."(Odile M.)

Certains, qui se souviennent en avoir bavé eux aussi, ont cependant pu intégrer progressivement, dans les débuts des CAUE et en même temps que le reste de l'équipe, les composantes d'une compétence auxquelles ils étaient sensibles. Nous avons déjà entrevu qu'une des composantes de cette compétence peut être acquise en même temps qu'est enseigné le processus de projet. Et pour le reste? "...C'est de l'urbanisme,... et l'instruction civique, aussi! ...", nous dit-on...

Ces dernières réflexions et celles qui précédaient, posent assez clairement une question qui dépasse les seuls individus, que ni les CAUE ni les Ecoles ne peuvent résoudre sans un minimum de concertation, c'est celle de la formation, ou plutôt de la sensibilisation et de la préparation des nouvelles générations d'architectes susceptibles d'acquérir rapidement les compétences nécessaires pour participer aux métiers de l'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Aimer l'urbanisme, se former à cette discipline dès le temps du diplôme ou après, en suivant les filières universitaires ou en autodidacte,... La plupart de nos partenaires dans cette enquête font référence au rôle qu'a joué cet intérêt pour ce que certains appellent dans le jargon étudiant, *l'architecture en grand*. Il est possible de penser que ce

complément de formation a pu servir d'argument lors du recrutement par un conseil d'administration. Mais il est plus difficile d'établir si cela participe profondément à la constitution de la compétence et de l'identité professionnelle d'un architecte dans un CAUE. Compétence et identité sont des notions sur lesquelles les personnes rencontrées ne s'expriment qu'indirectement, tant est prégnante l'image du modèle dominant. Ceci peut nous fournir une raison supplémentaire pour explorer plus en détail ce qui motive et constitue l'activité de conseil.

Les compétences mises en jeu dans le conseil et l'aide à la programmation ne sont pas simples à définir; car, nous l'avons vu, c'est tour à tour certaines composantes d'une expertise d'architecte, ou plus précisément ce sont les diverses expertises auxquelles un architecte se doit d'être sensibilisé, qui sont convoquées; et la capacité à analyser la demande n'est pas la moindre de ces expertises. Pour nous aider à déterminer en quoi cette activité suppose ou non, et développe ou non, des qualités et des compétences spécifiques, les architectes rencontrés émaillent les descriptions de ces activités de remarques, auxquelles nous avons appris à être attentifs et que nous nous sommes efforcés de rassembler pour les analyser.

Il apparaît qu'au delà des nécessités financières et des raisonnements que chacun peut tenir au cours de son trajet professionnel pour s'orienter vers telle ou telle pratique, interviennent d'autres facteurs, certains plus subjectifs, ou plus idéologiques. Ce sont souvent ces derniers qui peuvent en définitive orienter vers des contrats avec des structures de service public généralement peu valorisées dans le milieu professionnel.

Nous en avons retenus plusieurs, qui conjuguent plaisir et passion; et font appel au goût d'apprendre ou de transmettre, au goût de communiquer ou de servir; nous pourrions y ajouter ce goût pour l'urbanisme, ce premier amour, souvent découvert à l'occasion d'un diplôme et qui peut faire l'objet d'une formation continue. Nous verrons plus loin que cet intérêt pour l'urbanisme, au delà des savoirs acquis,

joue un rôle dans la sensibilisation en provoquant les contacts avec d'autres professionnels et d'autres disciplines.

2 - L'activité de conseil.

Aimer le contact et avoir la passion d'apprendre.

Nous avons vu jusque là quelques uns des aspects d'une professionnalisation pouvant conduire un architecte à travailler dans un CAUE. Une *sensibilité* et une *exigence* particulières, acquises au cours des études ou avec l'expérience, semblent prédisposer certains professionnels à intervenir dans des missions de conseil visant à promouvoir la *qualité et la culture architecturales*.

Les compétences mises en jeu dans le conseil et l'aide à la programmation ne sont pas simples à définir; car, nous l'avons vu, c'est tour à tour certaines composantes d'une *expertise* d'architecte, ou plus précisément ce sont les diverses *expertises* auxquelles un architecte se doit d'être sensibilisé, qui sont convoquées; et la *capacité à analyser la demande* n'est pas la moindre de ces expertises. Pour nous aider à déterminer en quoi cette activité suppose ou non, et développe ou non, des qualités et des compétences spécifiques, les architectes rencontrés émaillent les descriptions de ces activités de remarques, auxquelles nous avons appris à être attentifs et que nous nous sommes efforcés de rassembler pour les analyser.

Il apparaît qu'au delà des nécessités financières et des raisonnements que chacun peut tenir au cours de son trajet professionnel pour s'orienter vers telle ou telle pratique, interviennent d'autres facteurs, certains plus subjectifs, ou plus idéologiques. Ce sont souvent ces derniers qui peuvent en définitive orienter vers des contrats avec des structures de service public généralement peu valorisées dans le milieu professionnel.

Nous en avons retenus plusieurs, qui conjuguent *plaisir et passion*; et font appel au goût d'apprendre ou de transmettre, au goût de communiquer ou de servir; nous pourrions y ajouter ce goût pour l'urbanisme, ce *premier amour*, souvent découvert à l'occasion d'un diplôme et qui peut faire l'objet d'une formation continue. Nous verrons plus loin que cet intérêt pour l'urbanisme, au delà des savoirs acquis,

joue un rôle dans la sensibilisation en provoquant les contacts avec d'autres professionnels et d'autres disciplines.

communication, il faut se faire connaître, le CAUE c'était une méthode de rencontres soit avec des confrères, soit avec des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage. C'était

Aimer le contact et avoir la passion d'apprendre.

est tout seul"... C'est un très bon moyen de pénétrer les milieux socio-professionnels et les élus,... **"...Aujourd'hui je fais ça par plaisir, je suis veuf et mes enfants sont élevés, j'ai réduit mes activités,...** *c'est très varié et c'est ça qui me plaît..."* (René B.)

ce n'est pas que l'apport financier, même si ça fait un fixe, parce qu'on est en dent de scie, mais c'est pas capital. Je ne

crois pas que **"...Je suis venu pour moi, pour le contact avec d'autres**

architectes..." Cet architecte agréé, qui a toujours aimé travailler au

contact de jeunes architectes, prend très au sérieux son rôle d'architecte

de campagne, *animateur*, il devient vite *l'empêcheur de tourner en rond* et

a besoin de se ressourcer auprès d'autres professionnels partageant ses

idées. Il estime par ailleurs avoir toujours besoin de se former, n'ayant

pu accéder à PROMOCA réservé aux salariés, il hésite à s'engager

maintenant dans des études longues mais trouve dans l'équipe du CAUE

un soutien à son activité professionnelle. En effet il lui semble important

de procéder à des mises en question permanentes: **"...Et c'est toujours un**

peu l'exercice, et quelquefois c'est sa thérapeutique, c'est d'être toujours

en train de s'interroger sur ce que j'aurais pu faire, c'est une démarche

intellectuelle de tous les instants..." (Charles C.)

intendant ce qui passe au

non avec un client. J'ai appris à argumenter, à gérer une discussion.

C'est très fo Pour un autre, qui a toujours connu le milieu des architectes,

des dossiers et des chantiers, car son père était artisan dans le bâtiment,

le désir d'être indépendant et de créer sa propre agence dans la petite ville

où il est né, est tempéré par un *besoin d'ouverture et de contact* qui

semble l'avoir mobilisé très tôt. Il cherche la bonne formule qui peut

répondre à une ambition sans démesure tout en lui procurant les contacts

souhaités L'enseignement, qu'il a pratiqué un temps, peut jouer ce rôle; il

a recherché dès sa sortie de l'école les associations ponctuelles, à

l'occasion de concours, et vient tout juste de mettre en place une

association de moyens avec une autre architecte, tout en souhaitant garder

une petite structure, mais il semble que rien ne peut remplacer pour lui ce

qu'il trouve au CAUE.

Une autre réflexion permet par ailleurs une mise en

perspective **"...Travailler au CAUE permet de prendre du recul et**

d'échapper un peu au côté pesant de l'agence, on s'interroge sur le travail

et sur comment on le fait,... Moi j'ai été convaincu dès le départ que l'architecture c'était avant tout un métier de communication, il faut se faire connaître, le CAUE c'était une méthode de rencontres soit avec des confrères, soit avec des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage. C'était un souci de sortir de sa micro-agence, quand on est tout seul",... C'est un très bon moyen de pénétrer les milieux socio-professionnels et les élus,... En un an j'ai plus appris qu'en 5 ans comme petit archi au fond de mon département,.. J'ai besoin des deux, même si j'ai aussi fait de l'agence à plein temps. Et ce n'est pas que l'apport financier, même si ça fait un fixe, parce qu'on est en dent de scie, mais c'est pas capital. Je ne crois pas que ce soit ce qui motive; en revanche les réunions une fois par mois c'est autre chose, c'est sympa, on est là pour quelque chose qu'on ne ferait pas tout seul dans son coin..."(Jean Claude P.)

Contact et formation sont les maître-mots qui reviennent dans la plupart des entretiens avec les consultants notamment. L'un insiste sur le besoin d'un cadre qui structure son travail sans le contraindre "...Je suis avant tout indépendant, avec du recul par rapport au CAUE, et le CAUE c'est précaire..." Voulant signifier par ce terme que l'avenir des CAUE lui paraît trop incertain pour envisager d'y travailler à plein temps; mais cela ne l'empêche nullement d'apprécier ce cadre qui lui donne l'occasion de poursuivre sa formation "...Ca m'a appris à parler, à me libérer au niveau du verbe, et je vois mieux maintenant ce qui passe ou non avec un client. J'ai appris à argumenter, à gérer une discussion. C'est très formateur et j'apprends sans risques. Et comme je sais être très disponible tout est positif..."(Damien O.)

En cela ils rejoignent ceux qui parmi les permanents apprécient d'être dans une structure présentant une image bien différente de celle communément attribuée à l'administration, "...C'est ça aussi qui est intéressant, c'est pas figé, ... dans une structure souple comme celle du CAUE ça évolue, on se remet en cause souvent..." Ce qui peut même constituer à la longue une difficulté d'un autre ordre "...Le revers de la médaille c'est une certaine insécurité, ce n'est pas toujours facile..."(Théo B.)

Une autre réflexion permet par ailleurs une mise en perspective importante, contredisant un peu les vues pessimistes parfois mises en avant pour justifier un engagement à temps partiel, "...Je n'ai

pas d'a priori, tant qu'on peut faire des choses nouvelles c'est intéressant. il n'y a pas de raison que ça s'arrête parce que le CAUE est inscrit dans cet esprit là. Esprit qu'il faut que je défende,...Tant que ça évolue, tant que ça bouge, moi ça m'intéresse. Oui il y a un avenir!.."(Françoise A.)

Plaisirs et frustrations dans l'activité de conseil.

Un thème est souvent mis en avant le premier, c'est celui de la satisfaction ou la frustration associées à cette activité. *"...Je fais ça par plaisir !.."* Jeunes ou moins jeunes, à quelques rares exceptions près, peuvent tous affirmer ou suggérer la même chose; et l'évocation de ce plaisir va bien souvent avec l'idée d'un retour à la situation connue lors des études, dans ce qu'elle comportait de positif, dans la diversité des questions abordées,

Un autre consultant, venu au CAUE tardivement, installé en libéral dans un secteur rural, estime faire du conseil dans son exercice libéral au sens ou *perdre du temps* dans la pratique professionnelle quotidienne est le lot de la plupart des architectes, *"...On sait qu'il y a des temps non comptabilisés,... Tous les architectes de France et de Navarre ont fait des quantités de projets qui restent dans des cartons..."*(Charles C.) Il est tenté de ne pas voir de différence entre son travail de maître d'oeuvre et celui d'architecte dans un CAUE jusqu'à ce qu'intervienne dans la discussion l'idée du *passage de relais* qui apparaît au cours du très délicat travail de conseil.

Il s'exprime alors avec précision sur une difficulté qu'il ne peut pas ignorer et qui semble faire l'objet de débats au sein de l'équipe car elle pose le problème du moment où il devient possible et nécessaire d'interrompre sa prestation. Il s'agit d'un *point-limite* qui fixe son intervention en amont du projet, alors qu'il ignore la façon dont chacun va s'emparer de sa proposition et sait qu'il faut prévoir le pire.

"...C'est comment le maire va s'emparer de cette pré-programmation, c'est quand même ça la différence, et c'est quand même un peu frustrant, si on a beaucoup fantasmé,... ils vont faire et ce n'est pas moi,... On met en place des concepts et on n'est pas là,...On se

trouve dans cette tranche très fine qui est entre le conseil et la maîtrise d'oeuvre, et c'est très délicat. Donner un conseil, si à un moment donné on n'a pas une intervention pour le suivre et surtout pour le suivre au niveau des coûts, parce que c'est là que ça achoppe,... le maire va se retrouver avec un bout de croquis pour rencontrer l'artisan, et là, qu'est ce qui va se passer?! Ou bien on dessine, ou bien on simplifie pour ne pas en faire trop, et on prend le risque de n'être pas compris... Il faut sentir le moment où ça devient un truc trop important et où il faut suggérer l'intervention d'un libéral,... La difficulté c'est de sentir jusqu'où,... La limite où on va lui casser les pieds; quelquefois on va jusqu'à suivre l'intervention des entreprises, mais la direction du CAUE est très vigilante..." (Charles C.)

Et quand le conseil porte sur des programmes plus importants et justifie la préparation d'un concours cet autre jeune consultant est amené à réfléchir sur sa propre pratique de libéral et à exprimer l'effort nécessaire pour ne pas tout mélanger. On est tenté de repérer dans ses dires l'expression d'une tension qui serait à l'image de ce qui l'intéresse tout particulièrement et le fascine même parfois: du côté de l'activité libérale il faut répondre au plus juste et par un projet et un seul, que l'on estime la meilleure réponse à un programme; comme conseiller des élus et membre participant à des jurys, c'est la pluralité des programmes et des solutions formelles qui est constatée et recherchée, comme lorsque on travaille avec des étudiants.

"...Je n'aimerais pas faire un travail d'architecte conseil de département, j'ai l'impression qu'ils arrivent toujours trop tard, j'aurais du mal à casser un projet même si je suis convaincu qu'il est mauvais, je crois que ça doit se traiter plus en amont,... La difficulté est là, faire un programme sans formaliser, sans faire le projet,... De toutes façons il n'y pas une seule réponse, et c'est fascinant de voir la diversité, avec des étudiants comme avec des professionnels,... Les élus voudraient qu'à un programme il n'y ait qu'une réponse et qu'un archi..." (Jean Claude P.) Puis il ajoute, revenant à la comparaison entre les deux situations, "...La différence c'est plus un état d'esprit, c'est un sens critique, savoir remettre en cause, même si c'est pour arriver au même point,..." faisant sienne cette idée qu'il s'agit de postures différentes.

contient de raconter des trucs aux enfants pendant que n'importe quoi continue à se faire. C'est une des raisons qui ont conduit à dire "il faut conseiller les gens" et

nous nous Il s'agit bien d'une tension à gérer; elle s'établit dans la mise en oeuvre des mêmes savoirs dans deux situations professionnelles différentes, et c'est une forme de négociation que tous retiennent comme significative, y associant plaisir et frustration. Il ne faut certainement pas confondre cette frustration avec celle évoquée par les permanents se défendant de la ressentir, mais nous constatons que des sous entendus tissent des liens quelque peu pervers de l'une à l'autre de ces acceptions. Dans un cas l'expérience d'une activité de maîtrise d'oeuvre est supposée "manquer" à ceux qui ne l'exercent pas, dans l'autre cas il s'agit d'un état spécifique de la posture de conseil, et que tous peuvent ressentir, mais qu'évoquent plus volontiers certains consultants.

Le ton est donné, aux idées de conseils et d'obligation sont
 Aller là où il n'y a pas d'architecte. *de culture et de conseil, sur le mode*

du volontariat. Tout au long des entretiens cette différence qui paraît
 sceller une Nous savons que la tension, constitutive de cette situation de négociation que chacun s'efforce d'entretenir avec ses propres savoirs et avec ceux des interlocuteurs, ne prend pas source dans la seule opposition entre le travail de projet et celui de l'amont; une autre tension persiste entre les deux conceptions qui se sont manifestées à l'origine des CAUE. Le récit que nous fait une des chargées de mission de la première heure, précise ce qui peut être entendu comme l'expression d'un récit d'origine auquel il a déjà été fait allusion plus haut, lors de la description des pratiques: *correction ou conseil, obligation ou volontariat?!*

son intérêt pour l'exercice du conseil, vous après sa rencontre avec les
réalités du En 1974 une dizaine de contrats sont passés par le Ministère de la Culture, à partir de l'expérience d'assistance Architecturale faite par Joly dans le Lot. Une des chargées de mission voit son contrat renouvelé deux fois, avec le soutien du Préfet, "...C'est le moment où au Ministère on prépare la Loi sur l'Architecture. Il s'agit dans l'ensemble d'un pari et les discussions continuent sur les modalités d'intervention auprès des particuliers qu'il s'agit de sensibiliser à l'architecture: *correction ou conseil, obligation ou volontariat? A partir du moment où il y a eu la Loi, ça allait autrement, mais avec des tiraillements entre Equipement et Culture. A partir du moment où il y a eu de l'argent l'Equipement a pris des architectes, mais c'était orienté surtout sur la correction des PC. Il y a eu des discussions mémorables. On ne peut pas se contenter de raconter des trucs aux enfants pendant que n'importe quoi continue à se faire. C'est une des raisons qui ont conduit à dire "il faut conseiller les gens" et*

nous nous sommes placés dans un contexte différent de ce qui se pratiquait dans le Lot avec la correction, il s'agissait plus de conseil, d'aide, d'ouverture. C'est à ce moment là, on était tous arrivés à la même conclusion, que le Ministère a placé 50 architectes dans les DDE. Le Préfet a bien compris le dilemme entre correction et conseil et il a convaincu le Conseil général de créer et subventionner un service de conseil avec des permanences. Il y a eu à ce moment là une autre discussion sur l'obligation de passer par un architecte, c'est ce que la profession souhaitait, et nous, nous avons privilégié une démarche volontaire de la part des gens, ça aurait été de toutes façons une tâche trop lourde de voir tous les PC..." (Françoise A.)

Le ton est donné, aux idées de *contrôle* et d'*obligation* sont opposées celles de *sensibilisation*, de *culture* et de *conseil*, sur le mode du *volontariat*. Tout au long des entretiens cette différence qui paraît sceller une vieille querelle entre les architectes des CAUE et les fonctionnaires missionnés par l'Etat dans les DDE réapparaît sous diverses formes. Un des consultants entré à la DDE en 1980, pour être ensuite mis à la disposition du CAUE, confirme que le débat se poursuit dans cette période de forte création de structures de conseil dans les départements "...J'avais une approche plus globale que l'imposition des formes au titre de la réglementation, je voyais ça plus conseil que contrôle, j'étais en désaccord avec l'assistance pure et dure..." (Pierre B.); et c'est le même, formé à l'ENSBA dans les années 50/60 qui explique son intérêt pour l'exercice du conseil, venu après sa rencontre avec les réalités du métier en province "...je pensais que ça pouvait être utile d'intervenir là où il n'y a pas d'architecte..."

La formule est très belle, dans sa simplicité, et il s'agit bien là de l'action démocratique minimum qu'un architecte puisse en effet imaginer. Une autre réflexion, faite par un autre consultant résume bien où se situe pour un professionnel cet acte démocratique. Après avoir évoqué ce *point-limite* qui fait que l'on bascule dans la maîtrise d'oeuvre en s'emparant du projet pour lequel un conseil est demandé, il ajoute qu'il préfère cette petite épreuve à l'idée d'être architecte prétentieux et diémurge, qui n'est là que pour faire un geste "...Quand on touche à la ville, il faut admettre qu'il ne s'agit pas que de la décision d'une seule personne et qu'il faut peut-être de ces frustrations pour accompagner la décision..." (Charles C.).

passage obligé... C'est toute la question de l'urbanité aujourd'hui..." (René B.) Comme beaucoup d'autres, rencontrés dans le second chapitre, il indique en parlant de son travail de conseil avec les élus cette façon que l'on a de vous appeler pour quelque chose de précis, et ensuite de faire le tour du village pour en reconnaître les potentialités. Cela rend difficile la distinction entre le conseil et l'aide à la programmation, au point que dans ce chapitre nous n'employons que le terme de *conseil*. *certains virginité en travaillant avec le CAUR, le milieu des affaires étant ce qu'il est..."* *...On a un regard autre sur les communes,...* *on remet en cause les choix,...* *c'est beaucoup ça: amener les gens à se poser les bonnes questions,...* *C'est comment le maire va s'emparer de cette pré-programmation..."* Et dans ses contacts avec les artisans une même préoccupation l'anime, car il considère insuffisante la réintroduction des techniques traditionnelles si elles ne sont pas comprises comme une culture propre, *..."Il faut leur redonner le sens de leurs valeurs"...* (Charles G.) *...Les élus mais aussi les subdi dans les DDE en sont les bénéficiaires, autant que les particuliers. "...C'est délicat, au début ils ne comprenaient..."* *...Et souvent on passe d'une demande à une autre, le vrai travail c'est de faire découvrir les problèmes qu'ils ont dans leur commune, les élus sont souvent assez dépourvus..."* A partir de là ce n'est plus à lui d'intervenir *..."Puis ils agissent à leur guise..."* (Pierre B.)

Une culture à démocratiser.

C'est bien en terme de *culture à démocratiser* qu'un autre conseiller envisage son intervention, auprès des particuliers et des communes, des artisans ou des jeunes professionnels. Ayant remis en cause beaucoup de choses apprises au cours de ses études, le *style international* en particulier, il s'est formé au contact des artisans et de l'architecture locale, mais aussi du *vécu* des gens, préférant dans tous les cas une approche pratique et concrète *..."Il s'agit de la sauvegarde de ces villages et de démocratie. L'architecture c'est toute une culture et il ne faut pas fossiliser,...* *Les réalisations contemporaines sont rares,...* *Les communes rurales je ne connaissais pas; la différence d'échelle, il faut s'adapter,...* *c'est bien plus difficile que les concours d'archi. Ce n'est pas ce que j'avais fait à l'Ecole ou à l'Institut d'urbanisme, mais bien plus l'activité bénévole qui peut me servir. La concertation, même si je n'y crois plus beaucoup,...* *je considère l'activité participante comme un*

passage obligé,... C'est toute la question de l'urbanité aujourd'hui..." (René B.). "...On se contente pas de dire non, revoyez votre copie, on conseille. Le jugement ne porte que dans un sens, le conseil c'est comme une incitation. C'est le même, le seul qui l'ait énoncé ainsi, qui s'inquiète, "...Mais il ne faudrait pas que tout devienne étatique, bureaucratique..." Cette peur contraste évidemment avec la remarque d'un consultant qui se régénère dans son activité de conseil, "...j'ai l'impression de garder une certaine virginité en travaillant avec le CAUE, le milieu des affaires étant ce qu'il est..." (Robert Y.) Mais au fond il s'agit toujours, aux deux extrêmes, du même projet qui fait corps avec les CAUE et qui voudrait que l'architecture puisse se pratiquer en dehors des valeurs de l'hyperconsommation.

Cette idée de la démocratie s'incarne bien dans l'activité de conseil, en prenant forme pédagogique et en mettant en position centrale la négociation. Les élus mais aussi les subdi dans les DDE en sont les bénéficiaires, autant que les particuliers. "...C'est délicat, au début ils ne comprenaient pas, je succédais à quelqu'un qui n'était pas très pédagogue; c'est infime, mais on démontre que l'archi n'est pas inutile, n'est pas un pique-assiette,... Les résultats sont faibles mais je crois qu'il y a quelque chose qui reste, ça circule..." (Damien O.)

La pédagogie du conseil.

Les descriptions faites dans le second chapitre révèlent une qualité subtile à mettre en oeuvre, qui est une capacité à nouer avec le temps un pacte désintéressé et débarrassé de toute angoisse. Cette compétence suppose beaucoup de modestie et de fermeté à la fois, c'est celle qui permet au pédagogue d'accompagner ceux qu'il forme en vue d'effets à long terme.

Pour explorer la façon dont son activité au CAUE s'inscrit dans sa vie professionnelle, l'un des consultants évoque son patron d'atelier "...Un Patron 2 fois par semaine de 5 à 7, après sa journée d'exercice libéral, venait dispenser un enseignement,... Et moi au CAUE, c'est la survivance de ça, c'est un peu la même chose, c'est une sorte de pédagogie..." Il se veut avant tout pédagogue et, même si c'est la force de ses avis qui fonde sa réputation à la DDE, "...je ne mets pas des gants..."

Il établit nettement la différence entre une pratique du jugement et celle de conseil " *...On se contente pas de dire non, revoyez votre copie, on conseille. Le jugement ne porte que dans un sens, le conseil c'est comme une incitation à voir autrement,...* Le patron essayait de tirer de nous le meilleur sans pour autant nous transformer en sous-Mirmans, en cherchant à aiguiller la sensibilité de chacun vers de meilleurs résultats..." (Guy M.)

Un autre décrit volontiers son activité de conseil avec des mots qui disent la passion et l'énergie qu'il sait y mettre, n'établissant pas de grande différence entre son travail libéral sur les chantiers au contact avec les artisans, et son activité de conseil quant il travaille pour le CAUE. On devine en l'écoutant qu'une attention de tous les instants est nécessaire, qui est à l'image de l'interaction entre deux personnes sur une scène, " *...C'est un jeu,...* j'avance avec les gens, c'est une lutte aussi, il faut trouver ensemble des solutions,... J'essaye de leur faire découvrir dans le détail,... J'aime la communication sur des choses concrètes et j'essaye de faire pour le mieux, je m'adapte,... Parfois les gens peuvent faire leur projet eux-même, je les pousse et ils peuvent me surprendre,... Il y a beaucoup d'énergie perdue, il y a beaucoup de décalages et on est dans le brouillard, mais on arrive quand même à faire des choses,... J'essaye d'être le plus concret possible, sur les chantiers et dans l'activité de conseil CAUE, sans me laisser imposer mais en créant les conditions de la confrontation..." (René B.)

Nous retrouvons là le professionnel-citoyen qui dans son quartier peut animer un groupe de théâtre, mener une concertation avec des utilisateurs d'un centre social, et projette pour lui seul une ville qui n'aurait pas à être réhabilitée. Après avoir mentionné le doute qui peut l'attraper certains jours il précise combien il doit être disponible et présent dans son secteur d'intervention. Parce qu'il s'agit de mettre en oeuvre une pédagogie active et que cela n'a rien à voir avec une quelconque imposition réglementaire.

Au cours de l'entretien de nombreux exemples concrets de ces situations de conseil nous sont donnés, sans cacher les difficultés, les embûches et les déceptions. Comme si un défaut d'attention ou de rigueur dans la méthode pouvait être gros de conséquences. On ne peut impunément donner un conseil sans s'assurer que les conditions de son

application sont réunies, c'est-à-dire en n'oubliant pas la règle élémentaire des relations humaines qui veut qu'un message, pour qu'il circule bien, soit clair et simple et soit émis dans les meilleures conditions d'écoute de chacun. A cet égard le rapport établi avec le maire, qui en dernier ressort peut refuser le conseil, est essentiel "*...Et il faut être sur place pour aider au "passage", avec les artisans, les maires et les habitants, c'est ça qui m'intéresse: la fabrication, et peut-être la création,...* Les projets que je veux voir aboutir je les fais moi-même, je m'investis personnellement chaque fois que ça paraît possible,... et parfois j'essaye de contribuer en disant publiquement, en écrivant..." (René B.) *et quelque chose se met en place. Comme archi on sera là pour la mise en forme, mais au bout du compte...*

Jean R., un autre passionné de l'architecture, est allé jusqu'à transformer son activité de conseil aux particuliers en service permanent de pédagogie active pour les enfants. Pour lui, qui tient à son titre d'architecte-animateur, pédagogie et conseil sont indissociables et l'activité de conseil pour mériter ce titre ne peut se passer d'une didactique. Les Ateliers, nés dans son imagination ont leur origine dans les rencontres avec les adultes, et dans la découverte de "*...la place des rêves d'enfant jamais explorés et qui encombrant les adultes...*" qu'il explore avec une méthode maintenant éprouvée. De manière rigoureuse et joyeuse toutes ses animations visent à "*...révéler l'esprit critique et le sens de l'observation...*" que chacun, enfant ou adulte, peut développer en découvrant cette grammaire élémentaire des corps dans l'espace.

En retour l'atelier permanent des enfants l'amène à composer de nouvelles formations d'adultes. A longueur d'année il prépare de nouveaux animateurs tout en réalisant les outils adaptés à chacune des demandes, celles des bibliothécaires ou des éducateurs spécialisés; il reste disponible de semaine en semaine pour chaque groupe d'enfants, chaque enfant dans ce groupe, entraînant dans le jeu les institutrices et les mamans. Dans son *activité pédagogique*, il provoque et accompagne une prise de conscience indispensable pour qu'advienne *une demande d'architecture et une culture populaire*, et en le voyant travailler il est possible d'imaginer les effets d'un enseignement de l'architecture dispensé à tous les enfants, comme l'est la littérature.

De même, en écoutant une nouvelle fois Charles C., nous pouvons imaginer cet *architecte total*, dont il nous fournit une image

positive à l'aide d'une de ces formules dont il a le secret, tout en décrivant lui aussi cette pédagogie à l'oeuvre dans l'activité de conseil

"...La mission CAUE correspond bien à l'exercice de l'architecte de campagne, c'est l'épicerie de village,... Ce qui n'empêche pas d'avoir quelquefois des projets dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et de gagner des concours signifiants sur le plan architectural. Les deux choses se font bien, c'est aussi important une rénovation de façade et un projet de 30 Millions,... Je suis un espèce d'animateur, je parle de l'accident, j'émet des hypothèses et ce qui est important c'est qu'à un moment ils s'emparent du truc,..., soit on leur balance, soit petit à petit les idées viennent, et quelque chose se met en place. Comme archi on sera là pour la mise en forme, mais au bout du compte..."

Les CAUE ont choisi une règle stricte, difficile à tenir dans la pratique, pour ne pas donner prise à la critique. Cette règle veut que les services rendus par les CAUE soient gratuits et empiètent le moins possible sur les activités de conception; c'est à partir de cette règle que les CAUE délimitent leurs modalités d'intervention; c'est à partir de cette règle que s'établissent les postures de conseil des architectes travaillant pour un CAUE.

Devant cet état des choses, nous souhaitons mieux comprendre les formes de tension et les négociations qui caractérisent les situations d'intervention des architectes dans les CAUE, en relation avec différents partenaires. Notre hypothèse est que ces conditions influent sur les représentations qu'ils ont de leur professionnalité et de leur rôle dans l'évolution de la profession, au sein d'une équipe.

S'inscrire dans une équipe.

Etre architecte dans un CAUE, c'est faire corps avec une équipe qui évolue, peut changer avec les années, dans laquelle il est parfois difficile de continuer à être efficace; une équipe animée par un projet collectif que chacun doit être en mesure d'interpréter sans perdre de vue une éthique commune. Nous avons pu nous rendre compte plus haut de la façon dont chacun inscrit ses préoccupations, en terme de pédagogie et de démocratie, dans son activité. Nous n'avons pas beaucoup exploré cet autre aspect de la vie professionnelle, qui est celui des relations à

l'intérieur du groupe, cela provient peut-être d'un excès de pudeur de notre part, relayée à coup sûr par la discrétion des personnes interrogées.

3 - Les rapports avec les différents partenaires

Il s'agit là d'une des limites de nos entretiens individualisés, mais il s'agit de dire que nous l'avons vu, l'activité de conseil est souvent caractérisée par l'état de tension qui s'instaure dans un rapport conflictuel avec l'activité de conception, comme pour soutenir énergiquement les deux versants d'une même compétence que développe un architecte. Nous observons par ailleurs qu'une tension est toujours susceptible d'apparaître dans la relation des CAUE avec leurs partenaires réels ou potentiels.

Il arrive que certains, entrés au CAUE il y a dix ans ou plus, résistent. Les CAUE ont choisi une règle stricte, difficile à tenir dans la pratique, pour ne pas donner prise à la critique. Cette règle veut que les services rendus par les CAUE soient gratuits et empiètent le moins possible sur les activités de conception; c'est à partir de cette règle que les CAUE délimitent leurs modalités d'intervention; c'est à partir de cette règle que s'établissent les postures de conseil des architectes travaillant pour un CAUE.

Devant cet état des choses, nous souhaitons mieux comprendre les formes de tension et les négociations qui caractérisent les situations d'intervention des architectes dans les CAUE, en relation avec différents partenaires. Notre hypothèse est que ces conditions influent sur les représentations qu'ils ont de leur professionnalité et de leur rôle dans l'évolution de la profession, au sein d'une équipe.

S'inscrire dans une équipe.

Etre architecte dans un CAUE, c'est faire corps avec une équipe qui évolue, peut changer avec les années, dans laquelle il est parfois difficile de continuer à être efficace; une équipe animée par un projet collectif que chacun doit être en mesure d'interpréter sans perdre de vue une éthique commune. Nous avons pu nous rendre compte plus haut de la façon dont chacun inscrit ces préoccupations, en terme de pédagogie et de démocratie, dans son activité. Nous n'avons pas beaucoup exploré cet autre aspect de la vie professionnelle, qui est celui des relations à

l'intérieur du groupe, cela provient peut-être d'un excès de pudeur de notre part, relayée à coup sûr par la discrétion des personnes interrogées.

Il s'agit là d'une des limites de nos entretiens individualisés, mais il s'agit aussi d'un domaine sur lequel nous n'avions pas fait beaucoup porter notre attention. Pourtant quelques remarques peuvent nous inciter à prendre en compte ce contexte à l'avenir. Cela pourrait nous conduire à connaître mieux les relais d'une certaine forme de cooptation, des associations professionnelles ayant pu jouer un rôle d'inter-connaissance,...

Il arrive que certains, entrés au CAUE il y a dix ans ou plus, résistent aux changements qu'impose l'adaptation des structures à la demande. Ce qui est perçu comme un *engouement* passager pour l'écologie, ou pour le patrimoine, peut servir de motif pour négocier une modification de contrat ou pour préciser la spécificité de l'architecte et la revendiquer.

"...Et pour évoluer dans le CAUE!? Ca a changé, je ne m'y reconnais pas, au début c'était une bande d'archi, missionnaires un peu. Maintenant c'est un tas de jeunes diplômés, écologues qui... C'est complètement différent. c'est peut-être une différence de génération, une autre façon de travailler..." (Vincent J.)

Avec le temps une place moindre fut accordée aux missions culturelles, et notamment aux expositions, qui étaient des occasions pour les permanents d'investir dans une production alliant l'étude et une certaine créativité; cette évolution, nécessitée par l'augmentation des missions de conseil aux communes alors que les effectifs des CAUE n'évoluaient plus, peut être mal ressentie par certains.

"...Il y a eu une époque où le CAUE investissait beaucoup dans les expositions, on était plus nombreux et l'équipe maintenant est plus spécialisée, c'est plus difficile,... Nous étions assez polyvalents et interchangeables, on touchait un peu à tout à ce moment là, je le regrette..." (Théo B.)

D'autres outils, comme l'informatique, supplantent ces manifestations, et révèlent la nécessité d'organiser des réseaux de

diffusion. Les limites de chacun et des membres de l'équipe qui devrait assurer le relais sont mises à jour.

"...Quand j'ai fait la démonstration du premier logiciel au congrès des CAUE, j'avais l'impression d'être un acteur efficace du CAUE!... Mais aujourd'hui il faut assurer la diffusion du second logiciel et il faudrait que le CAUE soit "autour" comme pour le premier qui avait bien marché. L'idéal serait de créer un service assez indépendant pour rester créatif et que la diffusion soit assurée par d'autres personnes du service..." (Vincent J.)

Un domaine a cédé la place, parfois très rapidement, à un autre, ce qui peut s'expliquer par un effet de stratégie, *"...l'intervention auprès des habitants a conduit les communes à s'engager. Ce qui n'aurait pas pu se faire autrement, du fait du principe de non ingérence d'une collectivité comme le département sur les communes,...* A ce moment là les élus pouvaient être convaincus, nous intervenions localement et ça touchait les citoyens, *il s'agissait d'un service public..."* (Françoise A.). D'ailleurs ces deux missions de conseil ne s'excluent pas nécessairement, mais certains professionnels expriment de très nettes préférences.

"...Moi j'ai rarement fait du conseil aux particuliers. En réhabilitation un peu mais c'est plus social et technique, pas tellement archi. D'ailleurs je crois que j'aurais du mal à faire ça. C'est d'autant moins facile qu'au pays basque il y a cette image du retour à u traditionnel, et la crainte des administrations. Il y a un peu tendance à censurer tout ce qui peut avoir une apparence contemporaine..." (Odile M.)

"...J'étais dans mon élément, j'avais des convictions sur la qualité architecturale, à l'époque, et je crois que je le faisais bien,... Le conseil aux particuliers on voit un peu plus les effets, oui on voit une petite amélioration, mais la proportion des gens qu'on voit est nulle. Avec les élus il faut voir les problèmes financiers qu'ils ont. C'est rare de pouvoir conseiller la qualité avec un minimum financier..." (Vincent J.)

"...Le conseil dans un secteur ne m'intéresse pas, je l'aurais fait en espérant faire autre chose après, si ça avait été un moyen pour rentrer dans le CAUE. J'étais prêt à tout pour travailler dans le CAUE!.." (Jean Claude P.)

et peuvent choisir de devenir permanents dans un CAUE. D'autres, parmi les plus jeunes Mais pour l'essentiel, et cela a été longuement décrit tout au long de ce rapport, les architectes qui travaillent dans un CAUE aiment le contact et trouvent là un milieu favorable pour mener une réflexion collective sur les conditions d'exercice d'une profession qui doit tout à la fois faire preuve d'indépendance et ne pas se couper des réalités sociales.

un argument souvent entendu. Cette analyse du marché peut être parfois contredite : *"...L'environnement, (qui est devenu un thème important) il y a trois ans personne n'y travaillait (au CAUE),... On a une force de proposition, à partir de ce qui préoccupe les élus, de ce qui est dans l'actualité: on discute, on propose et on voit ce qui pourrait se faire, on est un peu aux aguets, à l'écoute..."* (Théo B.)

C'est le cas notamment de cette architecte qui affirme *"...mon premier amour"* Les professionnels qui veulent faire évoluer leur professionnalité ne se trouvent certainement pas que dans les CAUE, cependant le fait de travailler dans une organisation, ne serait-ce qu'à temps partiel, semble augmenter les possibilités de participer à des débats professionnels, tout en évitant l'isolement qu'impose le statut libéral, y compris dans les rapports avec l'Ordre. Nous avons vu qu'une réflexion menée à propos de l'organisation des concours peut aider chacun à se situer, jusqu'à en faire évoluer les modalités.

architecte libéral, tandis que pour des espaces publics ils peuvent faire n'importe comment. C'est souvent en régie municipale ou bien d'est la S'intéresser à l'urbanisme. Et moi je préfère pousser un peu plus loin ce projet parce qu'autrement il dériverait..." (Simone M.)

Nous savons par ailleurs qu'un goût pour l'urbanisme se retrouve chez un nombre important d'architectes travaillant en CAUE. Le contenu de ces formations nous est parfois présenté comme tout aussi théorique que les études d'archi. Nous en déduisons que ce qui compte le plus en ce domaine c'est d'avoir fait une démarche de formation, et d'ouverture vers d'autres disciplines. Les formations à l'urbanisme peuvent en effet constituer une bonne préparation pour intervenir dans un collectif de travail, les formations initiales ne développant que rarement cet aspect de la vie professionnelle, *"...C'est une ouverture d'esprit, on sort du milieu archi. A UP6 on restait très théorique, on sortait pas des formes urbaines, typo-morpho!..."* (Jean Claude P.)

Nous verrons plus loin que l'implantation des DDE n'a pas joué jusque là en faveur de Certains, nous l'avons vu précédemment, mobilisent ce goût pour l'urbanisme afin de s'orienter vers un emploi dans le secteur public,

et peuvent choisir de devenir permanents dans un CAUE. D'autres, parmi les plus jeunes et parmi ceux qui privilégient l'activité indépendante, insistent sur le fait qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'exercer dans ce domaine tout en ayant un statut libéral. Cette quasi impossibilité pour les architectes libéraux de s'installer dans les départements où dominent les petites communes en se spécialisant dans le domaine de l'urbanisme est un argument souvent entendu. Cette analyse du marché peut être parfois contredite puisque nous avons rencontré aussi quelques professionnels spécialisés dans l'intervention auprès des communes, mais il ne faut pas négliger le fait que pour quelques uns le fait de travailler en CAUE résoud ce dilemme.

Etre architecte C'est le cas notamment de cette architecte qui affirme "*...mon premier amour c'est l'urbanisme...*", elle rentre au CAUE pour s'occuper de pédagogie en milieu scolaire, ne retrouve un certain plaisir qu'en accédant au conseil aux communes. "*...Oui ça me plaît quand il faut aménager une place, quand il faut résoudre des problèmes de traversée de voirie, des problèmes de parking, j'aime bien et ce sont des projets qui sont encore rarement donnés à des architectes libéraux, les espaces publics, dans le département, sauf pour des procédures particulières. Pour un bâtiment public les maires sont obligés de faire appel à un architecte libéral, tandis que pour des espaces publics ils peuvent faire n'importe comment. C'est souvent en régie municipale ou bien c'est la DDE qui réalise les projets. Et moi je préfère pousser un peu plus loin ce projet parce qu'autrement il déraperait...*"(Simone M.)

Elle estime que le travail de programmation sur les espaces publics qu'elle fait au CAUE n'entre pas en concurrence avec les architectes libéraux car les élus de ce *petit département* ne passent pas par eux. Elle sait, pour avoir souvent conseillé les maires de faire appel à un architecte, que des réticences existent encore et qu'il n'y a pas un marché suffisant pour qu'elle puisse elle même s'installer en libéral tout en travaillant dans le domaine de l'urbanisme. Pour appuyer son argumentation elle se réfère à l'exemple d'un paysagiste ayant travaillé au CAUE et qui tente une implantation comme libéral dans le département, "*...les choses vont lentement et il faut qu'une commune commence...*" Nous verrons plus loin que l'implantation des DDE n'a pas joué jusque là en faveur des architectes.

La question, qui dépasse le niveau de la simple adaptation que chaque jeune professionnel doit effectuer, peut certainement évoluer et devrait faire l'objet d'observations permanentes, suivies d'interventions plus volontaristes, dans le domaine des missions et de leur rémunérations notamment. Il n'en reste pas moins que certains professionnels peuvent trouver dans l'alliance des deux pratiques, en libéral et dans un CAUE, une solution à ce qui se présentait comme un problème. Mais si cette ouverture des CAUE à d'autres domaines que celui de l'architecture est un facteur d'ouverture, elle peut provoquer des réactions de défense et le débat est relancé,...

Etre architecte avant tout.

Etre architecte dans un CAUE conduit à se confronter à des professionnels d'autres disciplines. Les deux exemples que nous donnons ici montrent comment coexistent en chacun des professionnels interrogés des attitudes qui peuvent paraître à première vue opposées, mais qui révèlent sans doute un même souci de voir évoluer les architectes. Une des consultantes, qui a par ailleurs des responsabilités *en central*, évalue de façon très personnelle les risques de perte *d'identité professionnelle*. La même qui peut remarquer, à propos des exigences en matière de communication *"...On a une toute autre démarche quand on a travaillé dans un CAUE..."* s'inquiète. A son avis l'intérêt pour le patrimoine et pour les questions d'environnement polarise les recherches et les actions sur des méthodes qu'elle estime très éloignées de celle des architectes, *"...moi je me méfie toujours des constats qui fixent à une époque donnée et généralisent. Quand ça ne correspond plus à une économie, c'est bien beau mais ce n'est plus viable,..On est en marche, on n'y peut rien. Et il n'y a pas que la conservation,.. En agence ou au CAUE je suis archi avant tout. Et d'ailleurs je souffre un peu. Autant j'aime travailler avec d'autres, paysagistes et autres, autant il y a un phénomène mode par rapport à l'environnement qui me gêne beaucoup. Je reste archi-archi! ce n'est pas propre au CAUE, de façon générale il y a un trop grand engouement. Ce n'est pas évident de parler archi en même temps que d'autres parlent pollution des rivières. Il n'y a rien à faire, il y a un moment où il y a des domaines différents,.. Quand je travaille avec la paysagiste, c'est vrai qu'elle a une autre approche. La façon dont elle considère le vide, le plat,.. c'est intéressant, ça fait progresser les*

choses, au niveau de la lecture de l'espace on n'a pas du tout les mêmes réactions. Elle le dit elle aussi. C'est très riche de travailler à plusieurs mais il ne faut pas uniformiser, c'est un défaut de l'époque, chacun doit garder sa spécificité,... Ils ont des solutions au coup par coup mais ils raisonnent par "équilibre". C'est ce qui fait qu'ils sont plus forts que nous, ça a un côté scientifique, mais ce n'est pas valable pour nous..." (Odile M.)

Cette position un peu défensive ne l'empêche pas d'avoir des mots aigre-doux au sujet des autres architectes, lorsqu'elle compare l'activité en libéral et en CAUE,... "C'est vrai qu'on peut avoir tendance à analyser les situations plus qu'on ne le ferait si on n'était pas CAUE par ailleurs,... Encore que c'est entré dans les moeurs de réfléchir!.." Une comparaison que les réflexions d'une autre architecte prolongent, faisant preuve d'une lucidité entretenue par un contact quotidien avec les élus, "...Au fur et à mesure les directeurs de CAUE seront remplacés par des écologues,... Il n'y a d'ailleurs pas de raison pour que l'architecture prenne plus de place. Mais je trouvais intéressant qu'un architecte puisse être à la fois concepteur et saisir une analyse d'aménagement, tandis que quelqu'un qui a une formation d'aménageur, ne saisit pas le processus de conception. C'est pour ça que je pense qu'un architecte peut aborder l'ensemble,..." (Françoise A.)

Elle compare cette situation avec celle des années 70, en nous indiquant combien l'aide apportée par certains libéraux de son département a été déterminante au moment de la création du CAUE, "...Il y a eu des moments très durs, ne maîtrisant pas tout dans le jeu des rapports de force, du côté de la DDE, du Conseil Général,...c'était déprimant parfois! Ce qui était plus rassurant se passait du côté de la profession, nous avons commencé par faire un travail de sensibilisation auprès des enfants. A ce moment là j'ai rencontré tous les architectes pour leur demander de s'engager sur autre chose que de la maîtrise d'oeuvre. Il y en a plusieurs qui ont marché et ça a facilité un peu les choses, de me connaître, de discuter avec moi sur ce qui se mettait en place. Et du côté de la DDE ça pesait un peu..." (Françoise A.)

Nous voyons se dessiner dans ces structures qui se sont investies depuis de longues années et de diverses façons, dans l'aide à la maîtrise d'ouvrage publique et dans la diffusion culturelle, et qui

aujourd'hui côtoient de jeunes architectes peu préparés à intervenir dans ce domaine, une attitude critique envers *une partie* de la profession. Ces critiques proviennent aussi bien des libéraux que des permanents et nous les avons enregistrées dans l'ensemble des CAUE visités. Elles vont du simple constat de non participation au débat culturel, lorsqu'il est proposé par les CAUE, aux reproches plus ou moins virulents concernant les responsabilités mal assumées des organisations professionnelles. Il est nécessaire de situer ces critiques dans la complexité des réalités d'un marché en évolution ces dernières années.

Contractualiser.

Ce marché, c'est en particulier celui de *la commande publique*, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. C'est un marché qui peut jouer le rôle de soupape de sécurité en période de récession, et qui, parce qu'il est sensible aux relations d'influences, peut accentuer la situation de concurrence et alimenter les difficultés de relation avec les libéraux. Nous avons vu comment les CAUE règlent leur intervention pour éviter d'aggraver les conflits, nous avons vu aussi combien les architectes consultants sont désireux de passer le relais à des libéraux, quant eux-mêmes ont travaillé sur les éléments de programmation. Il vivent d'autant plus péniblement cette situation que les communes font plus facilement appel aux DDE qu'à des architectes pour assurer la suite de l'opération, et que les représentants de la profession ne semblent pas se préoccuper outre mesure de ce marché potentiel.

Cette position des CAUE dans le marché, par l'instauration d'un service gratuit, peut tout à fait se justifier par la volonté affichée d'introduire des méthodes démocratiques de prise de décision dans les domaines concernés. Il se peut même que cette situation dans le marché soit nécessaire pour le maintien d'une attitude d'expérimentation et d'innovation qui est présentée par certains comme constitutive de l'esprit CAUE. Cependant il arrive fréquemment que nous soyons pris à témoin d'un débat interne aux CAUE, mettant en question la gratuité absolue.

D'une part la demande dépasse les moyens dont disposent les CAUE, et les tenants d'une contractualisation souhaitent essentiellement

améliorer leurs prestations, "...C'est un boulot intéressant en amont, c'est plus de la programmation. Mais il y a beaucoup de demandes des communes et pas beaucoup de moyens, on gère le quotidien. Et là encore mes arguments sont sous tendus par l'économique,... Pour les élus c'est un peu devenu une habitude, plus ça va plus c'est une demande consciente. On a créé un besoin, mais on n'a pas toujours les moyens, depuis que l'Etat s'est désengagé. Il faudra peut-être faire payer les dossiers, mais alors il faudra être vraiment professionnel et réaliste, ça évolue dans ce sens, même si ce n'est pas officiel, dans les petits départements c'est le seul moyen,...Il faudrait doubler le travail si on veut faire passer certaines idées..." (Damien O.). D'autre part il y a cette fameuse concurrence, "...Et si on pense à des contrats avec les communes on arrive vite à la concurrence avec les libéraux..." (Vincent J.)

C'est la faute au subdi.

"...Mais ce n'est pas normal que ces structures soient si fragiles. Pourtant une demande s'est créée..." (Vincent J.)

"...C'est pas les personnes, mais la DDE c'est une calamité, et je ne sais pas me faire un réseau..." (Vincent J.)

Une idée revient souvent, fondée sur le constat d'une demande qui en effet semble avoir progressé, c'est celle de la fragilité des CAUE et des faiblesses de leur reconnaissance institutionnelle. D'autres institutions, disposant de plus de moyens interviennent avec d'autres méthodes et occupent le terrain; elles faussent les règles du jeu qui veut que ce soient les communes qui fassent appel au CAUE.

Il faudrait sans doute analyser plus finement les rapports réels, différents sans doute selon la taille de la commune, selon le type de conseil, qu'il s'adresse aux particuliers ou aux élus, mais nous l'avons vu dans le second chapitre, chaque geste prend un sens dans ce contexte,... Tenir une permanence à la mairie ou *en subdi*, recevoir un appel d'un maire ou d'un ingénieur subdivisionnaire, être le premier consulté ou non,...

train de vie "...Hier j'ai eu un autre exemple, suite à ce stage où les subdi étaient très contents. J'ai eu un coup de téléphone d'un subdi, et qui me proposait de réfléchir avec eux sur une traversée de commune pour laquelle ils ont déjà fait une étude. Puisque la DDE s'est déjà penchée sur le problème, au lieu d'avoir eu une demande directe du maire parce qu'il y a une réflexion préalable à faire, il faudra que j'aille à la subdi pour me présenter devant le maire à la demande de la DDE qui a des problèmes et qui a besoin de nous. Moi je trouve que ce n'est pas net. Du point de vue de mon travail individuel ça me convient, parce qu'en fait notre travail change, on travaille plus concrètement, avec des partenaires qui sont sur le terrain, qui sont reconnus par les services de l'Etat, et on voit des résultats. Mais en tant que CAUE on travaille encore plus dans le flou..."

(Simone M.)

... moi j'insiste sur le côté négatif. Je pense qu'ils ont un problème de savoir faire et des directives, et ils font appel à un CAUE qui sait..."

"...Il y a aussi un problème de concertation entre les différents partenaires des communes, la DDE et le Syndicat des Communes font souvent des études dont on ne nous parle même pas quand on est appelés dans une commune et qu'on fait nos propositions. C'est du bricolage!. On essaye de passer une convention, mais le syndicat a bloqué tout..." (Vincent J.)

On le voit ce n'est pas toujours la DDE qui est désignée, mais toute structure faisant obstacle à la concertation directe avec les élus, concertation qui devrait se faire le plus en amont possible. Et la même architecte précise longuement ce qui de son point de vue fausse les rapports avec les élus, et met en cause tout particulièrement les partenaires de l'Équipement, lorsque l'Architecte Conseil de la DDE ne s'interpose plus.

... nous ne sommes là que comme conseil. C'est eux qui rédigent, et un mot ça peut tout changer! Et c'est eux qui sont payés par les collectivités..."

"...Le CAUE est une structure qui est toujours "à part" et je le vis très mal. Quand je vois qu'il y a encore des maires qui se demandent à quoi on sert, alors qu'il y a des bulletins d'information régulièrement, qu'on a déjà travaillé ensemble et qu'ils ne savent pas,...ça me fait souffrir,moi!.. Quand ils nous appellent c'est que soit ils ont entendu parler du CAUE et de sa gratuité et ils se disent il y a des archi qui travaillent là dedans et c'est gratuit, boaf on va voir ce que ça donne, on va voir ce qu'ils font, soit parce que quelqu'un leur a conseillé de le faire, mais c'est jamais acquit, c'est "pour l'analyse de tel lieu" mais on sent que c'est abstrait dans leur tête,... Actuellement on est en

train de vivre une évolution, une approche différente, on est en train de le subir je dirais, dans le sens qu'on est appelé effectivement dans les communes pour des programmations d'espaces publics, on est de plus en plus appelés, mais en fait ce ne sont pas les communes qui appellent, c'est la DDE. Il y avait un architecte conseil qui n'est plus là depuis quelques mois et ils ont pris conscience qu'ils sont surtout des techniciens et qu'il n'y a pas que la technique qui rentre en jeu. Donc n'ayant plus d'architecte vers qui se tourner, ils se retournent vers nous. Et ils se servent de notre structure. La DDE c'est une structure d'Etat, et l'Etat s'est désengagé vis à vis des CAUE, et maintenant une structure d'Etat nous appelle pour être le faire valoir de ces Messieurs qui savent pas faire. P. il le voit de façon plus positive bien que l'autre jour il se soit énervé,... moi j'insiste sur le côté négatif. Je pense qu'ils ont un problème de savoir faire et des directives, et ils font appel à un CAUE qui sait un peu mieux faire. Jusque là on a travaillé en clandestinité et ils ne nous reconnaissent pas comme structure CAUE, ils reconnaissent nos compétences individuelles qui vont leur servir dans leurs dossiers d'études, mais pas le CAUE en tant que tel..." (Simone M.)

Cette analyse peut être rapprochée de celle d'un vieux routier qui n'est dupe ni du rôle qu'il joue, "...A la DDE, mon franc parler, ma rudesse, ça leur est commode...", ni des limites de son intervention au sein du CAUE, "...Le CAUE n'a aucun pouvoir, la DDE les a tous, c'est très important. Si on fait une étude et qu'on n'a pas le pouvoir de la concrétiser! Ils n'ont rien à craindre de nous,... Encore faut-il que les gens veuillent vous entendre. Il faudrait être toujours sur le terrain. C'est ce que fait le DDE, il est toujours représenté sur le terrain,... Pour les concours?! Mais nous ne sommes là que comme conseil! C'est eux qui rédigent, et un mot ça peut tout changer! Et c'est eux qui sont payés par les collectivités!.." (Guy M.)

C'est de son expérience professionnelle qu'il tire cette connaissance d'une irréductible concurrence entre eux et nous qui sert de filtre à toute évaluation des interventions de l'architecte dans le CAUE, "...Si vous aviez un peu de pratique professionnelle vous vous apercevriez que les DDE ce sont des gens qui ont une formation scolaire, intellectuelle et professionnelle qui est tout à fait différente de la notre. Et l'agent voyer a toujours été "jaloux" de l'architecte, et ça continue. Que pensez-vous d'un subdi qui se fait un malin plaisir de nous envoyer tous

les PC mais aucune consultation sur l'urbanisme?!.. Dans la Drôme il y a une grande variété de communes, les plus petites sont sous la coupe des agents voyer de la DDE, les grosses sont équipées en services techniques et ont réponse à tout. Nous nous situons dans les petites communes, dans lesquelles le maire a pu se fâcher avec la DDE!..." (Guy M.)

Nous avons vu d'une part combien est complexe la référence à la pratique. C'est un point de vue assez semblable qui est présenté par un permanent qui nous a dit par ailleurs ne pas savoir fonctionner en réseau, c'est à dire entretenir des relations qui dépassent le cadre strict de l'expertise. Mais pour lui les défauts sont aussi ceux de la structure qui ne se donne pas les moyens de développer la demande est qui est captive d'une mode, tandis que les responsables de la DDE n'ont aucun intérêt à coopérer, "...La majorité des gens est sensibilisée à l'environnement, alors que pour l'archi il y a toujours aussi peu ou guère plus,... l'environnement paraît vital, pas l'archi. On est un peu pieds et poings liés à la DDE!... Le travail se fait, mais le résultat, là, est négatif. Ils en sont toujours à l'idée de la correction par les architectes du CAUE,... Non, non, non! On est un service de conseil gratuit à leur demande. De toutes façons les gens continuent à venir nous voir parce qu'ils ont eu un refus de PC. Et le CAUE n'a pas fait suffisamment savoir, on n'a pas fait de battage. On a même diminué le nombre de permanences,... Les subdi vivent dans leurs secteurs, ils sont dans leurs fiefs. Ce n'est pas qu'une question de formation. C'est sur le fond même du PC. Et puis pour eux c'est une toute petite part..." (Vincent J;)

L'avenir d'une professionnalité. Des élus et des architectes.

Le présent rapport témoigne de l'importance prise tout au long des entretiens par cette question des relations des CAUE d'une part, des architectes d'autre part, avec les DDE. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un ressentiment, entretenu par une disproportion des moyens et des pouvoirs, entre deux partenaires présents sur un même marché, qui d'ailleurs n'empêche pas certaines complicités au niveau individuel, ou d'un épisode plongeant ses racines dans la longue histoire opposant une profession libérale, qui doit en permanence faire reconnaître les objets et les conditions de son expertise, et un corps de fonctionnaires d'Etat, détenteurs d'un pouvoir important. La situation est telle que ces deux

explications peuvent être considérées également. Mais nous pouvons aussi nous demander si ces difficultés ne sont pas surévaluées, dans un jeu de miroir destiné à faire oublier les véritables mobiles des tensions ainsi entretenues.

Nous avons vu d'une part combien est complexe la référence à la pratique libérale chez les architectes des CAUE, incontournable dans l'idéal d'autonomie de bon nombre d'entre eux, elle est très critiquée comme institution ne se donnant pas les moyens de sortir d'une crise. Nous constatons d'autre part que la décentralisation, qui voit s'affronter sur le même terrain des architectes inventifs mais assez marginaux au sein de la profession, et des ingénieurs, et des services techniques, rodés à d'autres méthodes et ne les mettant en question qu'avec lenteur, n'est pas faite pour simplifier les relations. D'autre part dans cette période les élus des petites communes ont dû faire face à des responsabilités nouvelles sans y être préparés. Or il ne faut pas oublier qu'ils sont devenus les principaux interlocuteurs des architectes travaillant en CAUE.

"...Avec les élus la situation a évolué depuis dix ans. Au début il fallait discuter, prouver qu'on ne peut pas programmer directement. Aujourd'hui ça arrive moins souvent. C'est au niveau de leur formation que les choses ont changé, à part certaines petites communes,... Le CAUE y est un peu pour quelque chose mais il y a eu un travail de sensibilisation de tous les côtés, dans la presse spécialisée, dans les documents qu'ils reçoivent. Si ils sont concernés ils font attention à ce qu'ils reçoivent,... Et nous on intervient plus pour les petites communes, avec les autres on intervient comme partenaire, avec d'autres services,... La décentralisation n'a pas fait évoluer dans le bon sens, je l'ai senti comme une amertume chez les maires des petites communes, comme une sensation de moindre moyens. Il y en a qui se débrouillaient bien mieux avant. Maintenant c'est trop calculé, et ils ont plus de choses sur les épaules et moins de moyens. Ils faisaient un projet tous les 20 ans mais il fallait bien le ficeler, c'est plus difficile maintenant avec les DDE..." (Odile M.)

Sur le terrain se retrouvent donc deux partenaires essentiels, les élus, des petites et moyennes communes notamment, et les architectes, permanents et consultants dans les CAUE; dans le meilleur des cas ils se rencontrent pour faire évoluer les méthodes d'intervention, et ainsi se

forment mutuellement dans la confrontation. Les objectifs de démocratie des uns et les soucis pédagogiques des autres devraient coïncider et converger pour que de nouvelles professionnalités se définissent. C'est du côté de certains jeunes architectes qu'il nous paraît possible de trouver matière à optimisme.

Odile M. que nous avons vu défendre la spécificité de sa profession, semble avoir été très tôt sensibilisée au rôle social que doit jouer un architecte responsable, elle l'a fait au contact des élus et dans son travail avec les CAUE, elle en a tiré leçons et méthodes pour son travail de libéral. Elle reste cependant discrète sur ce sujet, ne multipliant pas les déclarations. Simplement elle raconte comment cette rencontre qu'elle fait très tôt avec une approche complète de son activité d'architecte, *tout autant médiateur que concepteur*, et la nécessité d'organiser et de rationaliser son temps sans avoir à créer une structure trop lourde, l'a obligée à inventer une formule originale de sous-traitance avec un réseau de travailleurs indépendants, pour les dessins d'exécution comme pour la rédaction des pièces écrites et la gestion administrative de son activité libérale; *"...je n'ai pas le temps de dessiner en dehors des croquis d'esquisse. Je travaille avec un dessinateur, qui est en libéral et avec quelqu'un qui a une formation littéraire qui rédige les textes et s'occupe des contacts avec les gens. Elle est libérale elle aussi, on se rétrocède les honoraires réciproquement. Je ne me sens pas trop l'âme d'un patron..."*

Longtemps elle a d'ailleurs pu fonctionner sans agence personnelle, sachant s'associer ponctuellement avec d'autres architectes, là où la conduisait son travail, puisque ses différents secteurs d'activités dans les CAUE ne devaient pas chevaucher avec ses secteurs de prospection comme libéral. Cette double expérience professionnelle et son refus de toute spécialisation lui ont appris comment gérer la grande diversité des questions qui peuvent se poser, et à développer un *réseau*, sans chercher vainement à *tout savoir*. La méthode qu'elle a acquise au cours des années lui fait porter un jugement assez sévère sur l'organisation des études, et sur les jeunes architectes *"...à la recherche de recettes..."* Elle mentionne, comme la plupart de nos interlocuteurs, cette qualité particulière de modestie que doit développer l'architecte conseiller, *"...Il y a aussi l'âge qui fait qu'on évite de réagir trop vite,*

c'est aussi un problème de caractère. Faut que ça se voit pas trop. Et puis il faut du temps, garder la possibilité de se renseigner..." (Odile M.)

L'avenir d'une professionnalité. Des CAUE et des Ecoles.

Jean Claude P., cet autre *architecte total* recruté depuis peu dans un des CAUE, est chargé de mission d'aide à la programmation dans l'ensemble du département. Il a fait une formation universitaire en urbanisme, encouragé en cela par la directrice du CAUE, après avoir fait un diplôme portant sur la restructuration du centre urbain de sa commune d'origine. Sa double expérience lui permet de développer un point de vue original: il considère que l'activité de conseil est particulièrement bien appréhendée lors des études d'archi, dans la pédagogie du projet, et la comparaison qu'il peut faire avec ses études d'urbanisme lui confirme cette appréciation, *"...Ca s'apprend au cours des études, parce que faire un projet à l'école c'est remettre le programme en question tout le temps, il suffit de le développer un peu, ça s'apprend plus en archi qu'en urbanisme... La difficulté n'est pas dans la démarche mais dans la connaissance du contexte local,... Les études d'urbanisme n'auraient pas suffi, ce n'est pas la même chose, la programmation, il m'a fallu un certain temps, 4 mois, (pour m'adapter)... et puis chaque cas est particulier..."*

Sur son activité en libéral il s'exprime volontiers pour montrer l'évolution qu'il a connu et qu'il connaît encore, passant d'une situation artisanale, faisant toutes les tâches, même celle qu'il juge les plus ingrates, qui en tout état de cause ne l'intéressent pas beaucoup, à une diversité consentie et appréciée, valorisée. "...Moi ça ne m'intéresserait pas de faire que de la conception, j'aime l'archi parce que je passe 2 heures à vérifier des factures, 2 heures à poser un problème d'urbanisme, 2 heures je suis avec le marchand de ferrailles,... c'est la diversité et je n'en suis pas frustré..." Au passage il fait valoir que son ambition ne se situe pas dans une *architecture médiatique*, *"...Mais c'est difficile de tout faire, avant comme petit architecte je faisais tout, maintenant je commence à avoir plus, donc je commence à sous-traiter, à faire faire les pièces administratives et les contacts et la conception prennent plus de place. Et moi j'aime bien le chantier. j'enlève le fastidieux du métré, du chiffrage, j'essaye d'en faire moins,... Ca ne me dérange pas les petits chantiers, la maison individuelle, même si ça ne me plaît pas bien,.. faire plaisir au client, après avoir bien pesé le pour et le contre. Il y en a qui font pour être publiés. Pas moi..."* (Jean Claude P.)

Moi je ne crois pas trop à l'avenir de l'architecte libéral tel qu'il est. Les services à offrir sont à faire évoluer. Ce à quoi ils sont formés, alors L'avenir d'une professionnalité. Des CAUE et des Ecoles. tôt plus aux besoins, à la demande. D'autres le feront à leur place, la concurrence existe. Alors

Il est possible que dans les années qui viennent le partenariat prenne d'autres formes, en fonction de l'évolution des professionnalités des uns et des autres, élus, fonctionnaires et professionnels indépendants, et dans ce cas les CAUE devraient accroître leur capacité à négocier. Mais au terme de ce rapport il faut encore se demander, sans avoir de réponse toute faite, si les CAUE resteront en position de force pour développer et maintenir active une telle recherche de professionnalité, et se maintenir dans un marché tout en restant fidèles à cet esprit qui les caractérise?

Au travers des problèmes de gestion d'une équipe et de son renouvellement, les questions se posent, révélatrices d'une évolution que les représentants de la profession et les Ecoles ne semblent pas toujours prendre en compte. *"...Si il y a un problème c'est celui du recrutement. Depuis le début c'est la qualité des gens qui travaillent au CAUE qui en ont fait la force. Pour former quelqu'un c'est une question d'expérience, mais quand il n'a pas la tournure d'esprit, c'est difficile, nous n'avons pas le temps,... J'entrevois plus de possibilités de la part de professions plus jeunes. je retrouve des gens de qualité, au niveau de l'analyse, etc., dans les professions de l'environnement, ils s'intègrent bien et ils tiennent leur place,... Un archi quand il vient dans un CAUE doit savoir qu'il ne va pas pouvoir se situer "moi je, ma vérité", et ça non je n'ai pas vu cette attitude. Mais c'est la capacité à analyser le contexte, à repérer les différentes strates de pouvoir, de rapport de force,... et une capacité de synthèse, à avoir une vision globale, ça les jeunes ne savent pas du tout le faire et se fixent sur l'objet, sans recul. Mais ça c'est de l'urbanisme, c'est de l'analyse urbaine. Ça doit s'apprendre à l'Ecole, en allant sur le terrain bien sûr. Même devant un jury de concours de plus en plus il faut justifier ses choix, donc il faut avoir fait un travail d'analyse et de synthèse,... Il y a des choses qui relèvent de l'instruction civique, aussi,... Il y a un autre niveau: quand on étudie un projet il semble que tout le contexte physique autant que social est ignoré! C'est incompréhensible que l'Ecole ne serve pas à étudier ce contexte, même par rapport à l'architecture qui peut se faire, c'est grave,... Quand on intervient auprès d'un maire il faut savoir aller au delà de sa demande..."*

Moi je ne crois pas trop à l'avenir de l'architecte libéral tel qu'il est. Les services à offrir sont à faire évoluer. Ce à quoi ils sont formés, alors qu'ils sont de plus en plus nombreux, ne répondra bientôt plus aux besoins, à la demande. D'autres le feront à leur place, la concurrence existe. Alors que l'avantage de la formation des architectes, si elle se maintient et évolue, c'est d'être à la fois scientifique, rigoureuse, esthétique et culturelle, sociale,... Ils sont plus ouverts et plus imaginatifs que les ingénieurs..." (Françoise A.)

Sa critique de l'esprit qui préside à la formation actuelle des architectes est confirmée par le jeune architecte que nous connaissons bien; il nous a fait percevoir que, pour qui veut bien en tirer toutes les conséquences, l'enseignement du projet peut présenter une valeur pédagogique pour se préparer à intervenir dans les domaines du conseil et de la programmation. Il ajoute que très paradoxalement les architectes ne vont pas spontanément vers ce type d'exercice professionnel qui met en valeur un des savoirs spécifiques de l'architecte, et il estime qu'il y a là un vrai problème pour la profession lorsqu'elle veut se définir par la seule activité de conception. "...C'est pas un créneau saisi par les architectes et les Ecoles d'architecture, mais par d'autres, c'est par exemple le cas d'un DESS d'aménagement à Lyon, c'est une filière qui va répondre à une demande avec la décentralisation les élus commencent à se rendre compte qu'ils doivent s'entourer de gens qui ont une compétence technique. La méthode, la démarche d'architecture peut très bien être transposée en modèle d'urbanisme et d'aménagement, mais il y a peu d'architectes qui en ont l'envie,... C'est un gros problème: on voit un type d'architecte libéral qui est concepteur, hyper spécialisé dans la conception, alors que..., combien de temps on conceptualise en fait, ça représente dans une petite agence..., 5 à 10% de mon temps, le reste du temps je rencontre les clients et les entreprises, je suis sur les chantiers..." (Jean Claude P.)

Ce que nous avons entendu, dans les propos tenus par les responsables de service notamment, est confirmé par de jeunes professionnels. Dans la mesure où ils se situent aux avant-postes de ces négociations qu'impose la volonté de rester innovant et attentif aux évolutions de la demande sociale, sans perdre de vue une qualité d'environnement, d'architecture et d'urbanité, nous devrions leur faire confiance et penser avec eux à l'avenir des CAUE, considérés comme des

lieux de recherche importants, à condition que soient maintenus intacts les moyens de leur existence, et susceptibles de fournir des éléments de réflexion et des terrains d'intervention aux Ecoles.

Ceci pour que la prise de conscience des changements induits par les formes nouvelles de socialisation de l'architecture puissent se préparer dès la formation initiale des architectes. Ceci pour que l'ensemble des partenaires retrouve le goût d'une professionnalité responsable et citoyenne, capable de faire évoluer un service vraiment public, devenu moins clientéliste tout en se rapprochant des centres locaux de décision, et où des architectes pourront continuer à prouver qu'il est possible d'être tout à la fois de bons concepteurs et de bons médiateurs.

Les travaux par rapport aux recherches menées depuis vingt ans sur les transformations des pratiques du métier d'architecte. Il me semble utile de faire le point sur ce qui nous apparaît au terme de ce rapport.

GR Revenons sur ce portrait des architectes de CAUE que dressait P. WERNER en 1983. Je ne reprendrai pas chacun des traits de ce portrait, pour en faire la comparaison avec ce qui se dégage de notre recherche, je veux relever des glissements, des évolutions, des changements: les statuts de ceux qui travaillent en CAUE se sont diversifiés, et nombreux sont ceux qui sont impliqués dans diverses formes de travail architectural; et les modalités d'articulation entre elles donnent lieu à des visions très contrastées de ce qu'est le travail en CAUE et des rapports qu'il entretient avec les autres modes de travail des architectes: on peut ainsi aller de discours s'appuyant sur des positions militantes à d'autres plus "techniques".

Je m'arrête aussi sur d'autres traits qui reviennent en cours de ce portrait. D'abord celui d'un certain dévouement qui m'est apparu dès le premier entretien, et qui est revenu par la suite dans d'autres entretiens. En reprenant ce mot de frustration, celle dont on se défend, celle que l'on prête aux autres, celle que l'on revendait à demi-mot, je crains de retomber dans cette caricature dont se défendent vigoureusement bon nombre d'architecte de CAUE.

Et il semble pourtant que cette image n'a pas la même résonance chez ceux qui pratiquent par ailleurs la maîtrise d'ouvrage, ou

CONCLUSION

FG Nous avons le projet de revenir auprès des équipes rencontrées pour dialoguer sur les questions que soulèvent notre étude, en les situant par rapport aux recherches menées depuis vingt ans sur les transformations des pratiques du métier d'architecte. Il me semble utile de faire le point sur ce qui nous apparaît au terme de ce rapport.

GR Revenons sur ce portrait des architectes de CAUE que dressait P. WERNER en 1983. Je ne reprendrai pas chacun des traits de ce portrait, pour en faire la comparaison avec ce qui se dégage de notre recherche, je veux retenir des glissements, des évolutions, des changements: les statuts de ceux qui travaillent en CAUE se sont diversifiés, et nombreux sont ceux qui sont impliqués dans diverses formes de travail architectural; et les modalités d'articulation entre elles donnent lieu à des visions très contrastées de ce qu'est le travail en CAUE et des rapports qu'il entretient avec les autres modes de travail des architectes: on peut ainsi aller de discours s'appuyant sur des positions militantes à d'autres plus "techniques".

Je m'arrête aussi sur d'autres traits qui remettent en cause ce portrait. D'abord celui d'un certain désenchantement qui m'est apparu dès le premier entretien, et qui est revenu par la suite dans d'autres entretiens. En reprenant ce mot de frustration, celle dont on se défend, celle que l'on prête aux autres, celle que l'on reconnaît à demi-mots, je crains de retomber dans cette caricature dont se défendent vigoureusement bon nombre d'architecte de CAUE.

Et il semble pourtant que cette image n'a pas la même résonance chez ceux qui pratiquent par ailleurs la maîtrise d'oeuvre; ne

faut-il pas encore en revenir à la permanence de ce modèle de l'architecte maître d'oeuvre dans l'imaginaire des architectes? Un modèle qui perdure malgré les profonds remaniements que connaît elle-même la maîtrise d'oeuvre. C'est ce modèle que j'ai cru parfois retrouver dans cette pratique maintenue ou retrouvée du dessin, dont m'ont parlé certains permanents de CAUE.

Mais la prégnance idéologique de l'architecte maître d'oeuvre me semble aussi s'affirmer dans diverses dimensions concrètes du travail en CAUE, quand par exemple on affirme la nécessité d'en passer par la maîtrise d'oeuvre, pour faire une évaluation technique et financière correcte de travaux éventuels.

La question de l'identification des compétences de celui qui travaille en CAUE est centrale et problématique, et mon premier interlocuteur, celui que je viens déjà d'évoquer, la traduisait dans cette question qu'il me suggéra d'inclure à mon entretien: "Que feriez-vous si vous quittiez le CAUE?", question que lui même avait posé aux collègues régionaux du CAUE, et qui avait été très mal reçue.

Seuls semblent échapper à ces interrogations ceux qui définissent mieux les composantes techniques de leur intervention, par exemple à travers la mise au point et l'utilisation d'outils spécifiques aux missions qu'ils accomplissent.

Mais la légitimation du travail des architectes en CAUE ne peut se fonder sur cette seule "technicité"; elle met en jeu des dimensions sociales plus diffuses, parfois mal explicitées, celles que l'on découvre dans les récits du travail quotidien en secteur, et qui renvoient en permanence à la socialisation de l'architecture.

FG Au terme de ce rapport c'est bien ce paradoxe des "résultats", qui me rend perplexe. L'enquête et le travail d'analyse font apparaître, là où nous ne nous attendions pas à la trouver si vivante, la persistance d'une idéologie du "métier". Une difficulté existe dès lors que nous tentons une évaluation en terme d'"identité professionnelle".

Comme toi il m'importait d'aller dans les CAUE, là où se maintiennent bien vivants des architectes qui font fructifier quelques unes

de ces idées qui continuent à être utiles. Diffusion culturelle, missions pédagogiques, aide à la décision,..., qualité de l'architecture et du cadre de vie,... Il était important d'entreprendre avec ces architectes en CAUE une sorte d'inventaire des idées reçues, et de quelques autres, qui trainent un peu partout sur les architectes. Il fallait essayer de déterminer, avec les intéressés eux mêmes, si d'autres comportements professionnels s'inventent là, réellement,...

Je crois que ce qui m'a le plus intriguée c'est la quasi impossibilité qu'ont eu nos interlocuteurs à dire ce qu'est "être architecte dans un CAUE" sans se référer au modèle dominant. En réalité c'est "être architecte" qui est en question tout au long de nos entretiens, et en même temps tout fonctionne comme si il y avait une évidence rarement mise en doute. Même ceux qui ont conscience d'une nécessaire transformation des référents professionnels, hormi ceux qui ont un rôle dirigeant, peuvent avoir tendance à privilégier un statut, et à surévaluer les valeurs liées à ce statut, au détriment de l'analyse des compétences qui s'inventent en CAUE. A moins qu'il ne s'agisse, comme tu le fais remarquer d'une surestimation des compétences techniques; je relève à ce sujet la place occupée par l'expérience du "chantier" dans l'initiation des architectes rencontrés.

Chez certains de nos interlocuteurs il y a cependant la conscience d'une nécessité de l'évolution des pratiques et des formations. J'ai eu tendance à prendre très au sérieux ce qui se dit en ces domaines parce que je considère que le tabou de la crise d'une profession et de son évolution encourage les fantasmes étudiants, et participe à la reproduction des mêmes.

Les "meilleurs", destinés à gagner dans les concours et à produire quelques objets bons à publier, (il arrive que ces objets sont quand même beaux à vivre); la "piétaille" se noie, mal préparée (mais indépendante!) à faire plus modestement (mais sans honte), l'architecture quotidienne dont nous avons nécessité. Certains intègrent à reculons l'administration, frustrés avant d'avoir réalisé ce qui leur arrive.

Ayant à accompagner des étudiants jusqu'au seuil de leur vie professionnelle, je ne peux pas me résigner au silence bien pensant qui règne autour du sacro-saint dogme qui veut qu'un architecte soit ce

spécialiste de l'espace exerçant en libéral et rien d'autre et je pense qu'il faut mettre un peu de raison dans cette affaire en usant notamment des catégories mises à jour par la sociologie, et en particulier la sociologie des professions, quand on l'applique aux architectes.

La difficulté que nous relevons tous les deux semble en cumuler plusieurs: celle que chacun a pour établir sa propre évaluation de la compétence mise en oeuvre dans l'activité de conseil, un peu comme si le modèle d'une "nature" de l'architecte obstruait tout; celle qui tient à quelque chose d'assez inextricable et par quoi une profession s'identifie (la définition des objets, des savoirs, des mises en oeuvre de ces savoirs, l'indispensable travail de légitimation,...) et qui fait justement la "richesse" de l'activité de conseil; et peut-être par dessus le tout, cette difficulté qui fait qu'une idéologie du métier, un même métier pour tous, se porte d'autant mieux que l'on s'entend à tout brouiller, objet, savoir, légitimation?

Les architectes des CAUE seraient alors des professionnels qui indéniablement font avancer les réponses que la "socialisation de l'architecture" pose aux architectes, en inventant différentes formes de "professionnalité", mais qui refusent de se penser comme profession, préférant rester fidèles à un métier. C'est ce qu'il nous reste à vérifier en reprenant le débat avec les intéressés, sur ce thème et quelques autres, après avoir diffusé ce document.

B. LAMY et M. RUBIROSA: Evolution de la profession d'architecte entre 1930 et 1974, résumé de cette recherche (CSU, 1975-76) présenté par V. CHASSEL. Cahiers de la recherche architecturale, No 2, 1978, pp. 39-48.

R. MOULIN et alii: Les architectes, métamorphose d'une profession libérale; éd. Calmann-Lévy, coll. Archives des sciences sociales, 1973.

R. PROST (sous la direction de): Perspectives des métiers de l'architecture. Rapport final, Mars 1986.

O. ROUSSEAU: Architecture communale, la maîtrise d'oeuvre intégrée. GRESA, éd. In Extenso, 1986.

Territoire et Enseignement. 1ère Rencontre Ecoles d'Architecture CAUE. 17 et 18 Mai 1990. Ecole d'Architecture Paris-Villemin.

BIBLIOGRAPHIE

1 - La profession d'architecte.

J. ALLEGRET: Les communaux, les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales. GRESA, éd. In Extenso, 1985.

I. BENJAMIN et F. ABALLEA. Evolution de la professionnalité des architectes. Recherche Sociale, éd. du FORS, Nos113 et 114, 1990.

B. HAUMONT: Les architectes et les modifications des pratiques professionnelles, I: l'insertion professionnelle et les nouvelles formes de pratique. Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Direction de l'Architecture, 1982.

B. HAUMONT: Figures salariales et socialisation de l'architecture. Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture (GRESA), éd. In Extenso, 1985.

B. LAMY et M. RUBIROSA: Evolution de la profession d'architecte entre 1930 et 1974, résumé de cette recherche (CSU,1975-76) présenté par F. CHASSEL. Cahiers de la recherche architecturale, No2, 1978 , pp. 39-48.

R. MOULIN et alii: Les architectes, métamorphose d'une profession libérale; éd. Calmann-Lévy, coll. Archives des sciences sociales, 1973.

R. PROST (sous la direction de): Perspectives des métiers de l'architecture. Rapport final, Mars 1986.

O. ROUSSEAU: Architecture communale, la maîtrise d'oeuvre intégrée. GRESA, éd. In Extenso, 1986.

Territoire et Enseignement. 1ère Rencontres Ecoles d'Architecture / CAUE. 17 et 18 Mai 1990. Ecole d'Architecture Paris-Villemin.

C. PARADEISE: Les professions comme marchés du travail fermés.

P. WERNER: La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE. Les architectes aux pieds nus. CEDRA, Saint-Ouen, 1983.

E. N. SULEIMAN. Les notaires. Les pouvoirs d'une corporation. Seuil, 1987.

2 - Sociologie des professions

E.N. SULEIMAN. Les hauts fonctionnaires et la politique. Seuil, 1976

A.I.S. Groupe thématique 06. Sociologie des groupes professionnels. Colloque international. Genèse et dynamique des groupes professionnels. Paris, 19/20 Novembre 1992.

I. BASZANGER: La construction d'un monde professionnel: entrée des jeunes praticiens dans la médecine générale. Sociologie du Travail, No 3/1983.

Travail et les Logiques Professionnelles dans le Transport. Ouvrage collectif. Textes réunis et présentés par Pierre TRÉPIER. L'Harmattan,

J.M. CHAPOULIE: Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels. Revue française de sociologie, 1973.

G. VERPRAET. Les conditions dans les professions de l'artisanat.

D. COUTURE: Enjeux actuels en sociologie des professions. Sociologie et Sociétés, No 2/1988. Numéro spécial.

C. DUBAR: La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles. Armand Colin, 1991.

F. DUBOST: Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. Sociologie du Travail, No 2/1985.

E. FREIDSON: La profession médicale. Payot, 1984.

M. MAURICE: Propos sur la sociologie des professions. Sociologie du Travail, No 2/1972, Numéro spécial.

J. MERCHIERS et P. PHARO: Eléments pour un modèle sociologique de la compétence d'expert. Sociologie du travail, No 1/1992.

C. PARADEISE: Des savoirs aux compétences: qualification et régulation des marchés du travail. Sociologie du Travail, No 1/1987.

C. PARADEISE: Les professions comme marchés du travail fermés. Sociologie et sociétés, No 2/1988.

E. N. SULEIMAN. Les notaires. Les pouvoirs d'une corporation. Seuil, 1987.

E.N. SULEIMAN. Les hauts fonctionnaires et la politique. Seuil, 1976

E. N. SULEIMAN. Les élites en France. Grands corps et grandes écoles. Seuil, 1979.

Travailler dans le transport. Recherches économiques, historiques, sociologiques. Présentées par le réseau de Recherches sur les Conditions de Travail et les Logiques Professionnelles dans le Transport. Ouvrage collectif. Textes réunis et présentés par Pierre TRIPIER. L'Harmattan, 1986.

G. VERPRAET. Les coalitions dans les professions de l'urbanisme. Sociologie du Travail, No 1/1987.

CES

DDA

DDASS

DEB

DEA

DESS

OPAH

PACT-ARIM

PC

UPA/UP

Environnement

Études architecturales Approfondies

Collège d'Enseignement Secondaire

Direction Départementale de l'Agriculture

Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

Direction Départementale de l'Urbanisme

Diplôme d'études Approfondies

Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Production, Amélioration, Conservation,

Transformation de l'Habitat, Association de Restauration Immobilière

Permis de Construire

Unité Pédagogique d'Architecture

LES SIGLES UTILISES

ABF	Architecte des Bâtiments de France
ANAH	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
APS	Avant Projet Sommaire
AUA	Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
CADAB	Centre d'Animation des Artisans du Bâtiment
CAPEB	Confédération artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CEAA	Certificat d'Etudes architecturales Approfondies
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PACT-ARIM	Production, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat. Association de Restauration Immobilière
PC	Permis de Construire
UPA/UP	Unité Pédagogique d'Architecture

TABLE DES MATIERES

Introduction.	p. 4
1 - Questions sur l'architecture et le métier d'architecte. autour de la création des CAUE.	p. 4
2 - Questions de méthodes: le choix des CAUE.	p. 6
3 - La méthode par entretiens.	p. 7
4 - Première identification des architectes rencontrés.	p. 12
Chapitre 1 : Parcours d'architectes travaillant en CAUE. Du choix des études d'architecture à l'entrée au CAUE.	p. 14
1 - Choisir de faire des études d'architecture.	p. 16
2 - Les études.	p. 19
3 - Après le diplôme.	p. 24
Chapitre 2 : Travailler en CAUE.	p. 34
1 - Le conseil aux particuliers.	p. 35
2 - Le conseil aux communes et aux collectivités locales.	p. 42
3 - Des missions de formation et d'information.	p. 57
Chapitre 3 : Les représentations.	p. 67
1 - Devenir architecte en CAUE.	p. 70
2 - L'activité de conseil.	p. 88
3 - Les rapports avec des partenaires.	p. 100
Conclusion.	p. 118
Bibliographie.	p. 122
Sigles.	p. 125
Table des matières	p. 126

